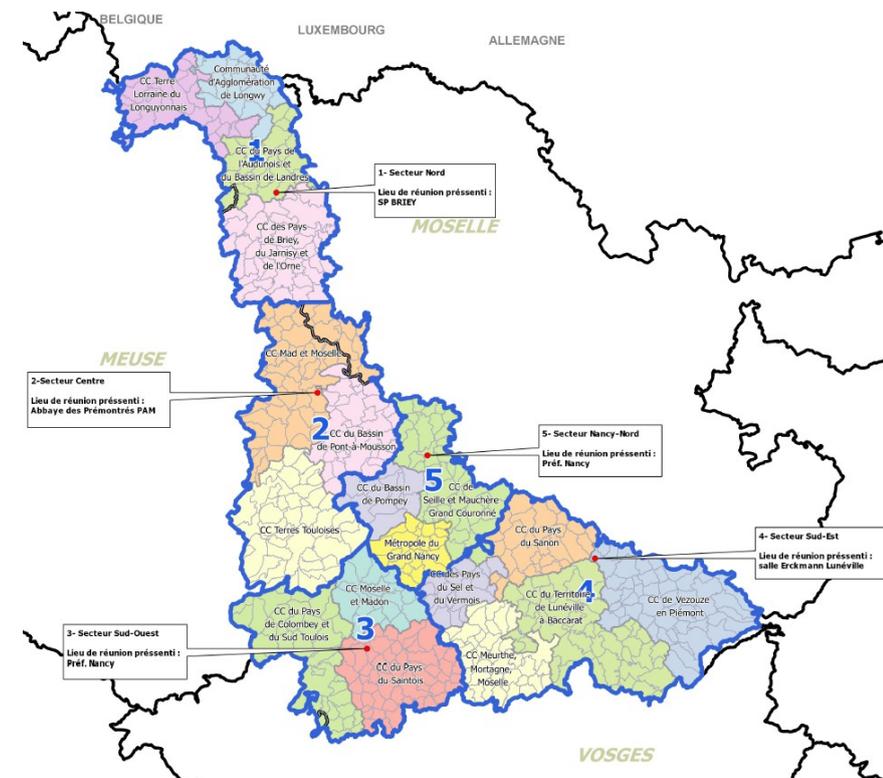


Réunion d'arrondissement 54 :



Les transferts de compétences liées à l'eau aux EPCI à fiscalité propre


Réunions 2017
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
PREFET DE
MEURTHE-ET-MOSELLE



Réunion d'arrondissement 54 : Ordre du jour



- **Partie 1 : Les évolutions de compétences : Enjeux et généralités**
- **Partie 2 : Les enjeux techniques du territoire : Plan d'action pour la reconquête de la qualité de l'eau**
- **Partie 3 : État des lieux des compétences du territoire**
- **Questions et débat**

Réunion TOUS secteurs

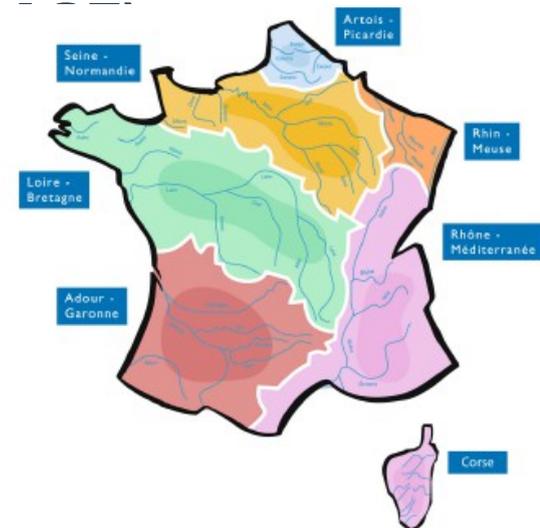
Partie 1-

Les évolutions de compétences : Enjeux et généralités

- Eau et Assainissement : Quelques Chiffres
- Le contexte législatif « MAPTAM et NOTRé »
- Des précisions sur l'impact des lois MAPTAM et NOTRé en matière d'eau et d'assainissement
 - La GEMAPI en quelques mots

Réunion TOUS secteurs

- **Un objectif d'atteindre le bon état écologique de l'eau d'ici 2027 (moins de 43 % des masses d'eau de surface en bon état chimique ou écologique) , fixé par la directive cadre sur l'eau (2000)**
- **Principe de gestion de la ressource par bassin versant / sous bassin hydrographique : Comité de bassin, outils réglementaires (SDAGE) parfois décliné à des échelles plus locales**
- **L'eau et l'assainissement : Prélèvement de la ressource et rejet au milieu naturel**



Eau et Assainissement : Quelques chiffres

Le Bassin Rhin Meuse : environ 3000 communes

1115 services d'assainissement collectif

- 59 EPCI FP (921 communes),
- 146 Syndicats (1123 communes)
- 910 communes

210 services d'assainissement non collectif

- 58 EPCI FP,
- 43 Syndicats,
- 109 communes

1279 services disposant de la compétence Eau potable

- 17 EPCI FP (306 communes) ,
- 266 Syndicats (2338 communes),
- 996 communes



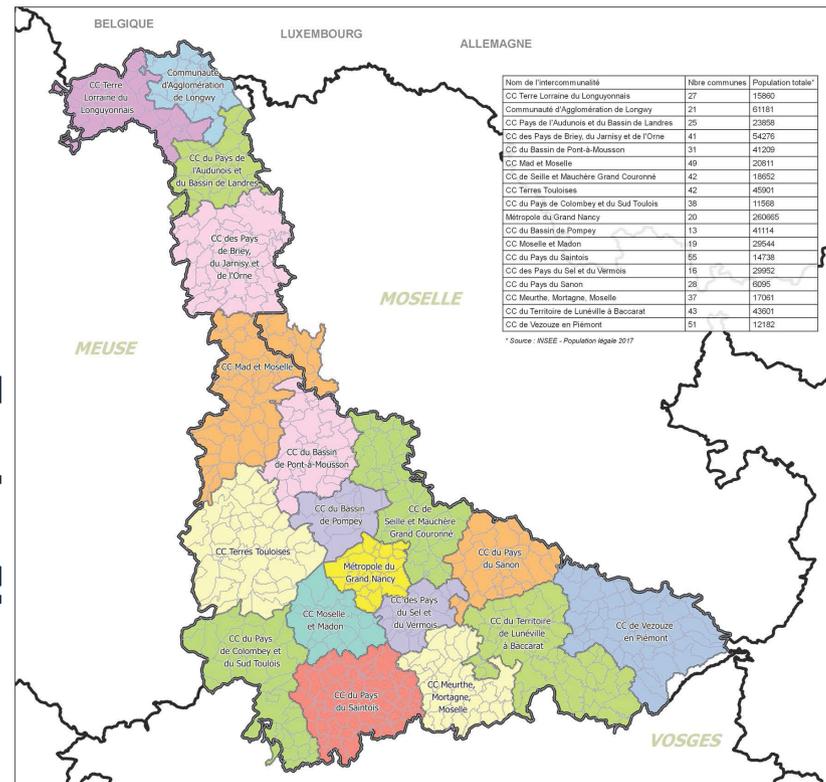
Eau et Assainissement : Quelques chiffres

- **La Meurthe et Moselle**
- **344 collectivités ayant la compétence d'assainissement collectif**
 - **8 EPCI FP (128 communes),**
 - **25 Syndicats (130 communes)**
 - **311 communes**
- **27 services d'assainissement non collectif :**
 - **6 EPCI FP,**
 - **7 Syndicats,**
 - **14 communes**
- **248 services disposant de la compétence Eau potable**
 - **4 EPCI FP**
 - **55 Syndicats**
 - **189 maires de communes**

Le contexte législatif

- **Lois MAPTAM (2014) et NOTRé (2015) :**
-donnent un cadre pour engendrer des intercommunalités plus grandes dotées de compétences élargies

- **Le SDCI (Schéma Départemental de Coopération Intercommunale) mis en œuvre le 1er janvier 2017 de 27 à 18 EPCI**



Carte de l'intercommunalité au 1er janvier 2017

Légende
 Commune
 Département

Conception : DDT34 / ADUR / VDT
 Sources : AGRIUM/INSEE 2016/2014
 P14_ETUDES/DOONNEE_GENERIQUE/EPCI2017_01_EPCI/EPCI_2017_A3.qxd
 EP - 03/01/2017

Loi de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles du 27 janvier 2014

Loi portant nouvelle organisation territoriale de la République du 7 août 2015

Le contexte législatif

Les lois MAPTAM et NOTRe confient de nouvelles compétences aux EPCI FP :

- **Compétence GEMAPI transférée aux EPCI-FP au 1er janvier 2018**
- **Compétences Eau potable et Assainissement transférées à titre obligatoire aux EPCI FP au 1er janvier 2020**

Période transitoire possible selon les cas

Le contexte législatif

- **Les grands objectifs sont, notamment, en matière d'eau et d'assainissement :**
 - Favoriser des moyens plus efficaces et rationnels pour assurer la sécurité d'approvisionnement en eau potable des populations (diversification des ressources, interconnexions, partage d'informations...)
 - Aspect qualitatif : enjeux sanitaires et de pérennité des ouvrages
 - Aspect quantitatif
 - Optimiser les investissements à réaliser selon les secteurs et les thématiques
 - Accéder au bon état écologique des milieux aquatiques par des approches intégrées au sein de bassins hydrographiques pertinents

Des précisions sur l'impact des lois MAPTAM et NOTRÉ

En Matière d'Eau Potable et d'assainissement :

Exercice par les EPCI FP de la compétence
assainissement en globalité (non divisible)

Elle recouvre

- l'assainissement collectif,
- l'assainissement non collectif,
- et la gestion des eaux pluviales urbaines

Le contexte législatif et ses effets

- **Effets sur les territoires**

- **Application des règles définies par la loi va engendrer des modifications de la cartographie des syndicats en charge de ces questions à l'horizon 2020**
- **Des délais qui permettent une réflexion locale sur de nouvelles modalités de coopération entre les collectivités locales pour exercer ces compétences sur des périmètres cohérent (administratifs, hydrographiques, réseaux)**

- **La préparation des réflexions locales :**

- **État des lieux de chaque situation : Connaissance des situations existantes/ répartition actuelle des compétences**
- **Tirer Bénéfices des expertises déjà présentes, qui existent et fonctionnent et ne sont pas remises en cause**
- **Des éléments à retenir en matière de cohérence hydrographique, de solidarités financières et territoriales et gestion durable des équipements structurants du territoire**

- **Une aide financière dédiée aux études de gouvernance**

Des précisions sur l'impact des lois MAPTAM et NOTRÉ

- **Des impacts sur les syndicats**

Quand les communes membres du syndicat font partie d'un EPCI FP qui devient compétent (CGCT art. L5214-21, L5215-22, L5216-7, L5217-7)

- **Si syndicat comporte des communes appartenant à 1 ou 2 EPCI : retrait de ces communes**
- **Si syndicat comporte des communes appartenant à au moins 3 EPCI, l'EPCI-FP se substitue à ces communes membres au sein du syndicat (représentation-substitution)**

- **Conduit au maintien des syndicats de taille critique (à cheval sur au moins 3 EPCI)**

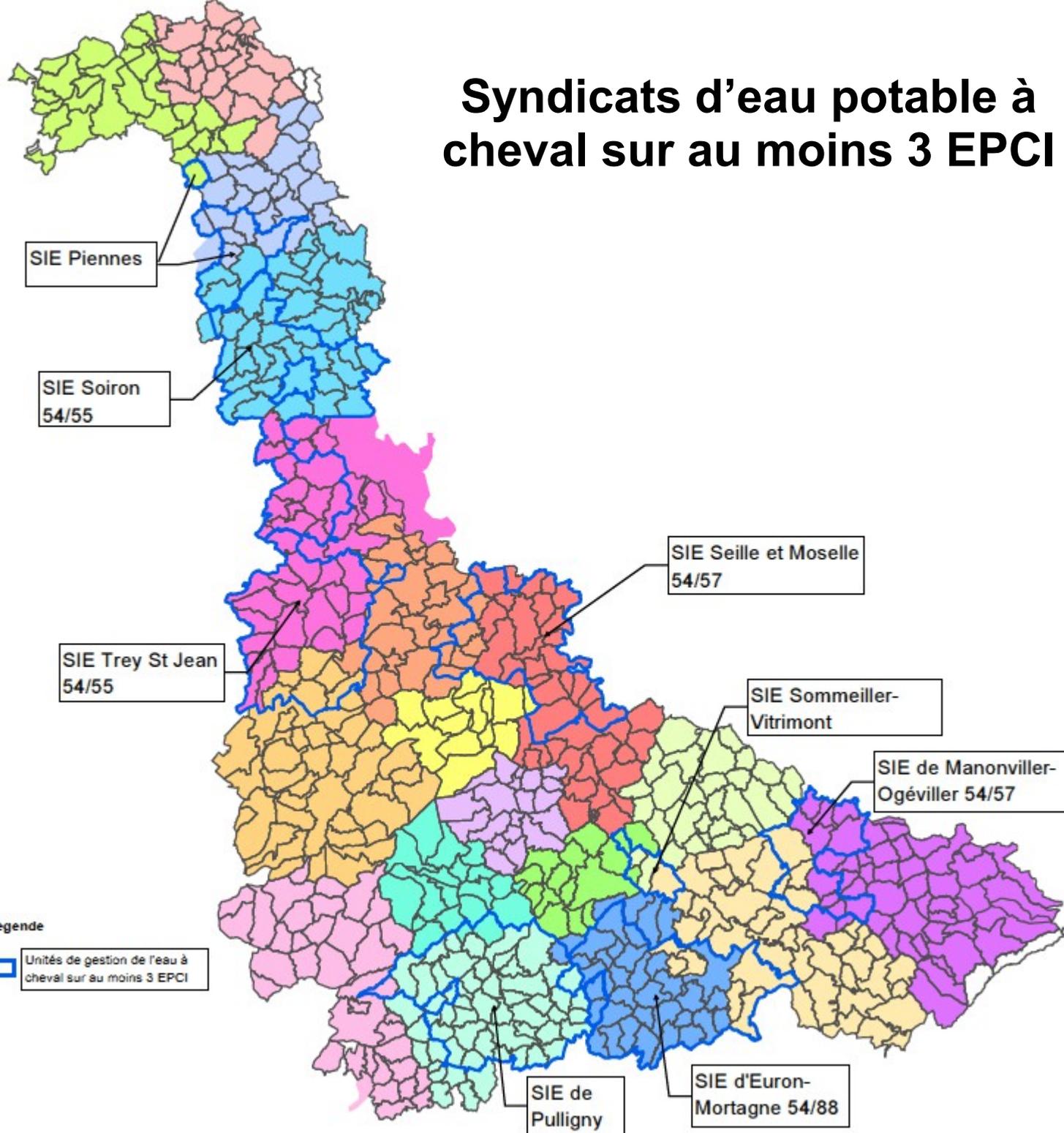
Localisation des services d'assainissement collectif

liste_syndicats

- 04 - SY PIENNES
- 06 - SY DES EAUX DE LA VALLE DE L'ORNE (ORNE AVAL)
- 08 - SY SOIRON

Syndicats à cheval sur
3 EPCI FP, respectant
les critères de la loi
(assainissement)

Syndicats d'eau potable à cheval sur au moins 3 EPCI



Une SOCLE pour orienter la réforme des compétences Eau

- **Stratégie d'Organisation des Compétences Locales de l'Eau** instituée par l'arrêté du 20/01/2016 modifiant le contenu des SDAGE
 - Demande des principales associations de collectivités
- **Adoption d'une SOCLE sur chaque grand bassin hydrographique (Rhin-Meuse, Seine-Normandie...) avant le 31 décembre 2017**
 - Consultation des collectivités
 - Avis du comité de bassin
- **Son contenu :**
 - État des lieux de la répartition entre les collectivités des compétences dans le domaine de l'eau (eau potable, assainissement, GEMAPI)
 - Propositions d'évolution des modalités de coopération entre collectivités sur les territoires à enjeux.

« La GEMAPI en quelques mots » 1/6

Les grands objectifs sont notamment, concernant la GEMAPI

- **Permettre une meilleure intégration des problématiques milieux, inondation et aménagement : replacer les cours d'eau au sein des réflexions sur l'aménagement du territoire**
- **Aborder de manière conjointe la prévention des inondations et la gestion des milieux aquatiques**
- **Assurer une maîtrise d'ouvrage pour les actions à mener, avec la possibilité de disposer d'une ressource financière affectée**

« La GEMAPI : un bloc de missions »

2/6

Définie par la loi MAPTAM du 27 janvier 2014 (art. 56 à 59) comme **un bloc de mission (§ 1,2,5,8 du L.211-7 du code de l'environnement)**

1°

2°

5°

8°

« la GEMAPI : ce qui ne change pas »

3/6

Les propriétaires riverains

Au titre du code de l'environnement, toujours responsables de l'entretien du cours d'eau, de la préservation des milieux aquatiques sur ses terrains et, au titre du code civil, de la gestion des eaux de ruissellement.

Les associations syndicales autorisées (ASA)

Pas de remise en cause des ASA dans leur rôle d'entretien et d'aménagement des cours d'eau pour le compte des propriétaires riverains.

Le maire

Pas d'impacts sur ses pouvoirs de polices général (y/c prévention des inondations) et spéciales et ses compétences en matière d'urbanisme

« La GEMAPI : ce qui évolue » 4/6

Conforter la solidarité territoriale :

« Encourager au regroupement des communes ou des EPCI au sein de structures dédiées, ayant des capacités techniques et financières suffisantes pour exercer les compétences à la bonne échelle hydrographique lorsque le bloc communal ne peut les assumer seul à l'échelle de son territoire »

- **Possibilité de transfert vers un Syndicat Mixte pour une approche de bassin versant, pouvant prendre la forme d'EPTB ou d'EPAGE**
- **EPTB : Établissement Public Territorial de Bassin**
EPAGE : Établissement Public d'Aménagement et de Gestion des Eaux

GEMAPI et financements 5/6

La loi MAPTAM permet aux communes ou EPCI FP de lever une taxe facultative pour l'exercice de la GEMAPI

- Financement par le budget principal et/ou par une taxe fiscale additionnelle
- Taxe GEMAPI codifiée à l'article 1530 bis du Code Général des Impôts
- Modalités définies au travers de la note d'information du 11 septembre 2014 du Ministère de l'intérieur relative aux délibérations fiscales à prendre par les CT en cours d'année pour une application l'année suivante

http://www.collectivites-locales.gouv.fr/files/files/instruction_dgd_30042014.pdf

Maintien des financements de l'État (Fonds de Prévention des Risques Naturels Majeurs) et des agences de l'eau

Impacts de la suppression de la clause de compétence générale par loi NOTRe sur les participations des régions et des départements

GEMAPI et financements 6/6

Nécessité de délibérer pour instituer la taxe GEMAPI

- Avant le 1er octobre de **chaque** année pour un effet au 1er janvier suivant
- Montant plafonné à 40 € par habitant résidant sur le territoire
- fixation d'un produit (et non d'un taux ou d'un tarif) qui finance les charges de fonctionnement et d'investissement ainsi que le remboursement des annuités des emprunts résultant de l'exercice de la compétence

Le produit de la taxe est réparti sur les personnes physiques ou morales assujetties aux taxes suivantes : TH, TFB, TFNB et CFE proportionnellement aux recettes N-1

La DDFIP est destinataire de la délibération, effectue la répartition du produit global attendu et calcule un taux par taxe

Réunion TOUS secteurs

Partie 2-

Les enjeux techniques du territoire :

Plan d'action pour la reconquête de la qualité de l'eau

- Pourquoi des plans d'action ?
- les enjeux dans les domaines de l'assainissement, de la pollution des acteurs économiques, des captages dégradés et des milieux et cours d'eau
- les aides de l'agence de l'eau

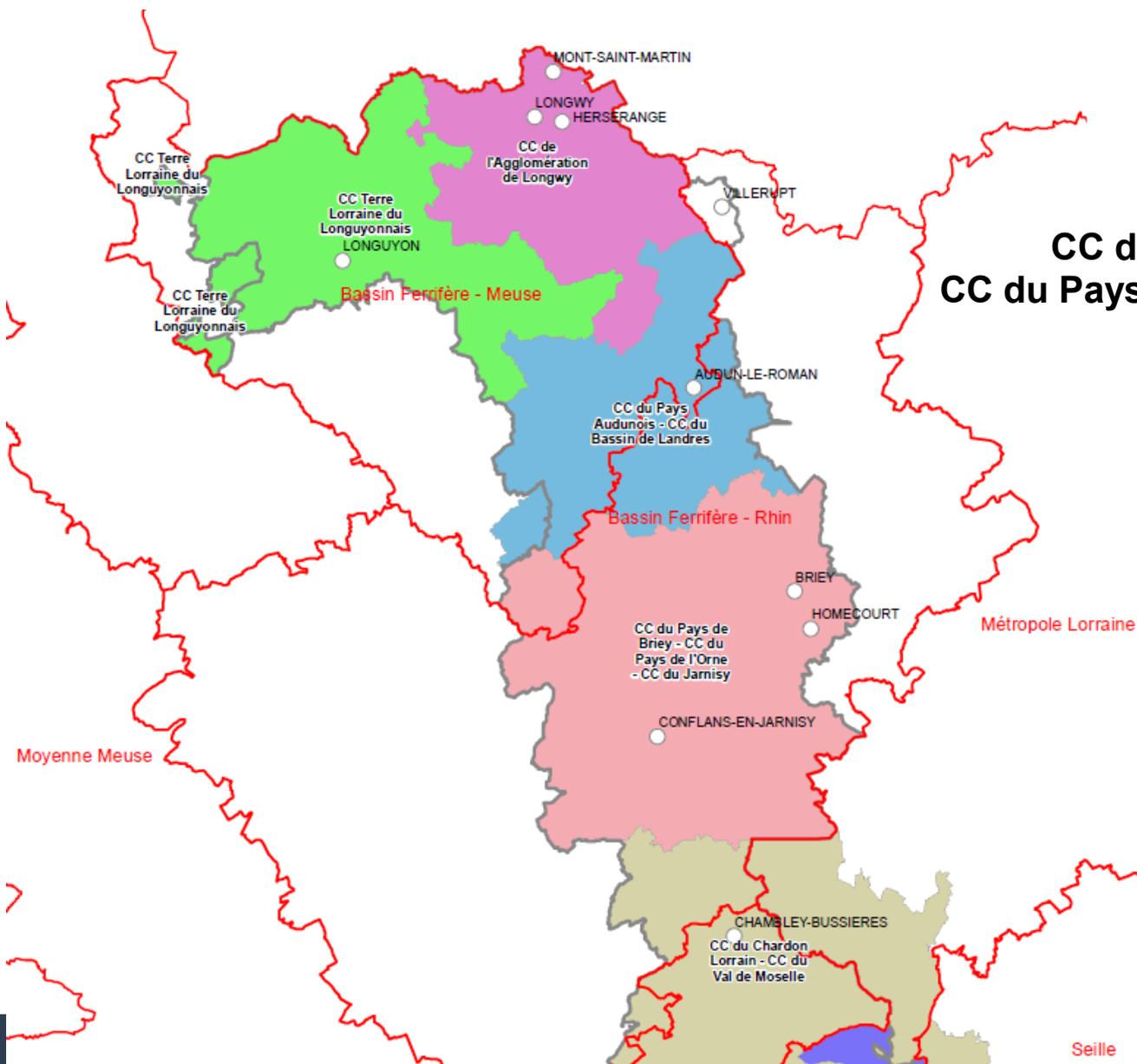
Pourquoi des plans d'actions ?

- **Constat sur la qualité des eaux :**

- Amélioration globale au niveau des polluants classiques : encore quelques cibles identifiées en assainissement notamment (temps sec ou temps de pluie)
- État toujours dégradé au niveau des pollutions toxiques, qu'elles soient ponctuelles ou diffuses
- État hydromorphologique des cours encore dégradé
- Poursuite des efforts pour atteindre l'objectif

 DÉFI COLLECTIF

Le territoire dans les bassins versants : secteur NORD



4 EPCI :

CC Terre du Longuyonnais

CC de l'Agglomération de Longwy

CC du Pays Audunois et bassin de Landres

CC du Pays de Briey, Pays de l'Orne et du Jarnisy

2 bassins versants :

Bassin Ferrifère Meuse

Bassin Ferrifère Rhin

Secteur NORD : Le SAGE du Bassin Ferrifère : un outil de planification et

258 communes et 400 000 habitants

3 bassins versants

11 réservoirs miniers et 3 grands réservoirs

✓ **Un outil stratégique de planification à l'échelle d'une unité hydrographique cohérente**

✓ **L'objectif principal est la recherche d'un équilibre durable entre protection des milieux aquatiques et satisfaction des usages (objectif de bon état des**



Secteur NORD :

3 ENJEUX

- la ressource en eau et l'AEP
- les cours d'eau
- les zones humides

Déclinés en 11

objectif

Et 68 pr

- Un outil d'aménagement du territoire
 - Une méthode : la concertation
 - Des moyens d'action spécifiques
 - Un approfondissement des thématiques
- Spécifiques locales**

Le territoire dans les bassins versants : secteur CENTRE

3 EPCI :

CC Mad et Moselle
CC du bassin de Pont à Mousson
CC Terres Toulaises

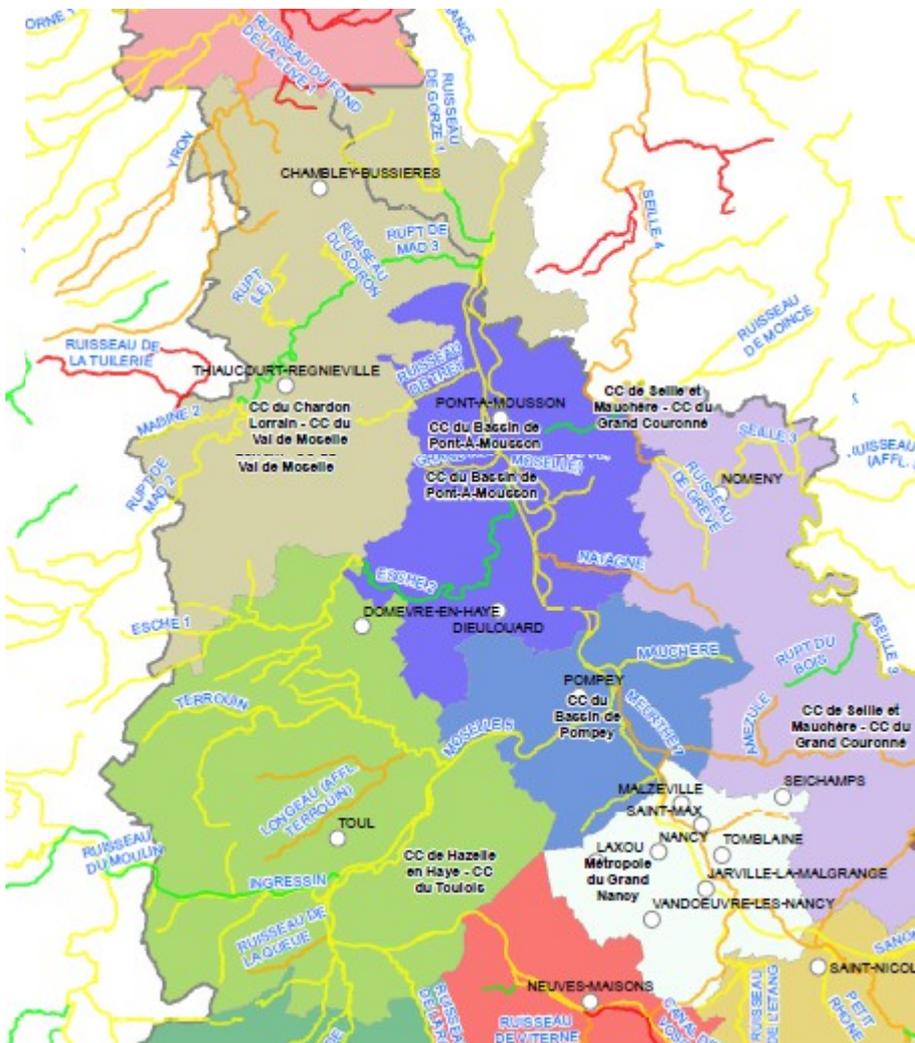
5 bassins versants :

Bassin Rupt de Mad Esche Terrouin
Bassin Bouvade Moselle
Bassin Métropole Lorraine
Bassin Ferrifère Rhin
Bassin Seille



La qualité de l'eau dans le territoire : secteur CENTRE

**132 masses d'eau
dans le Département
Dont 49 en bon état
(paramètres classiques)**



secteur CENTRE : Une gouvernance de l'eau spécifique sur ce territoire : le projet de SAGE Rupt de Mad-Esch-Trey

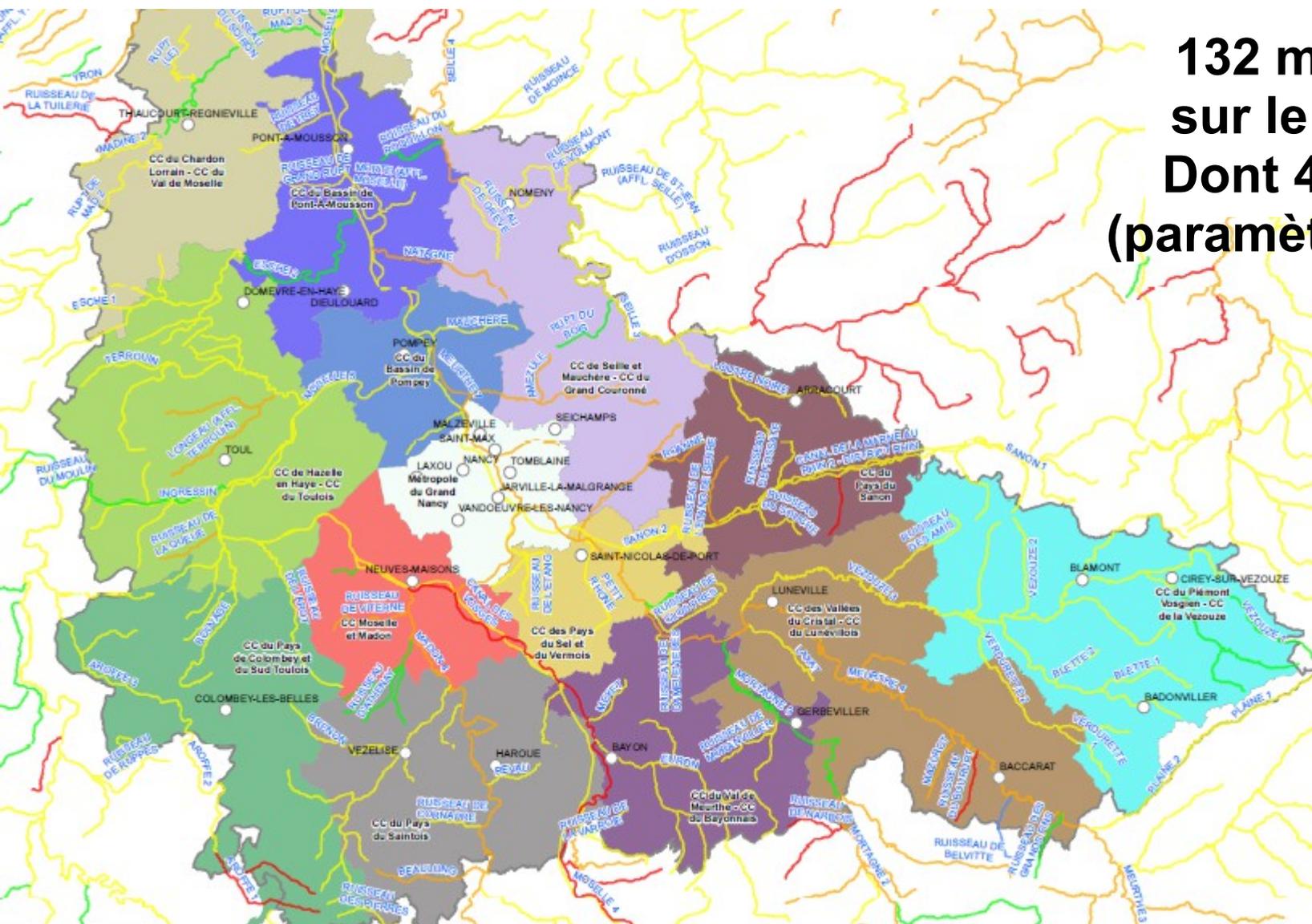
- **Engagement de la réflexion sur un possible SAGE dès 2006 en vue d'une gestion concertée et équilibrée de l'eau sur les 3 BV**
- **Objectif :**
 - gérer les conflits d'usage entre d'une part les activités touristiques du lac de Madine en amont du Rupt de Mad et d'autre part le prélèvement d'eau par la ville de Metz à Arnaville en aval du cours d'eau, par ailleurs impacté par les pollutions diffuses du bassin.
 - Préservation d'espaces naturels (prairie, zone humide, ..) permettant d'agir sur les pollutions diffuses d'origine diverses.
- **Structure porteuse : le Pnrl**

secteur CENTRE : Une gouvernance de l'eau spécifique sur ce territoire : le projet de SAGE Rupt de Mad-Esch-Trey

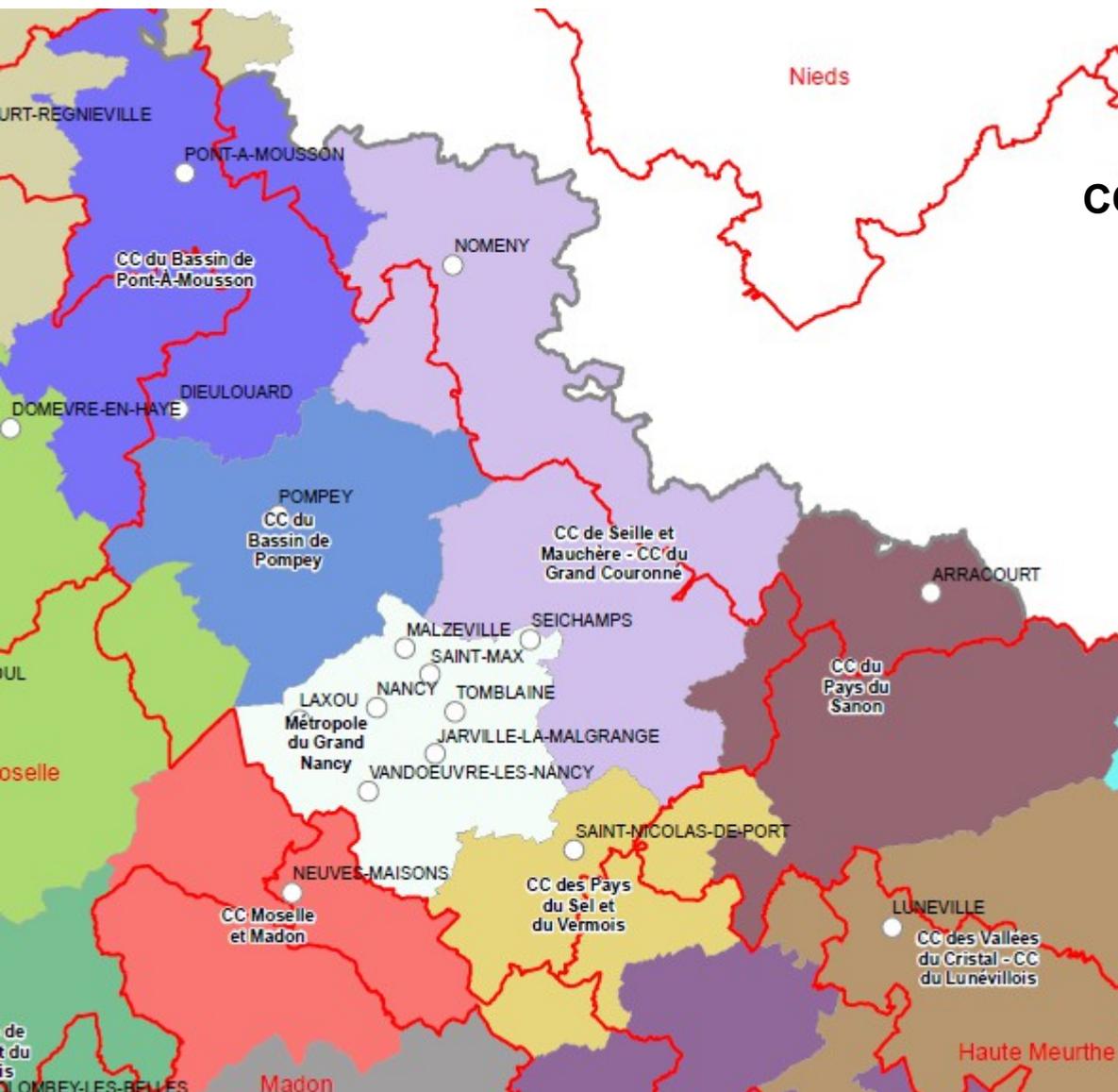
- **L'arrêté de constitution de la commission locale de l'eau (CLE) est en cours de signature**
 - 36 membres répartis dans les trois collèges
 - le collège des collectivités territoriales, de leurs groupements et des établissements locaux (1^{er} collège - 20 membres),
 - le collège des usagers, des propriétaires fonciers, des organisations professionnelles et des associations concernées (2^{ème} collège - 9 membres)
 - le collège des représentants de l'État et des établissements publics intéressés (3^{ème} collège - 7 membres).
- **Prochaine étape : installation de la CLE et nomination du président : réunion prévue courant mai/juin 2017 à Madine.**

La qualité de l'eau dans le territoire : secteur SUD

**132 masses d'eau
sur le département
Dont 49 en bon état
(paramètres classiques)**



Le territoire dans les bassins versants : Secteur NANCY- NANCY NORD



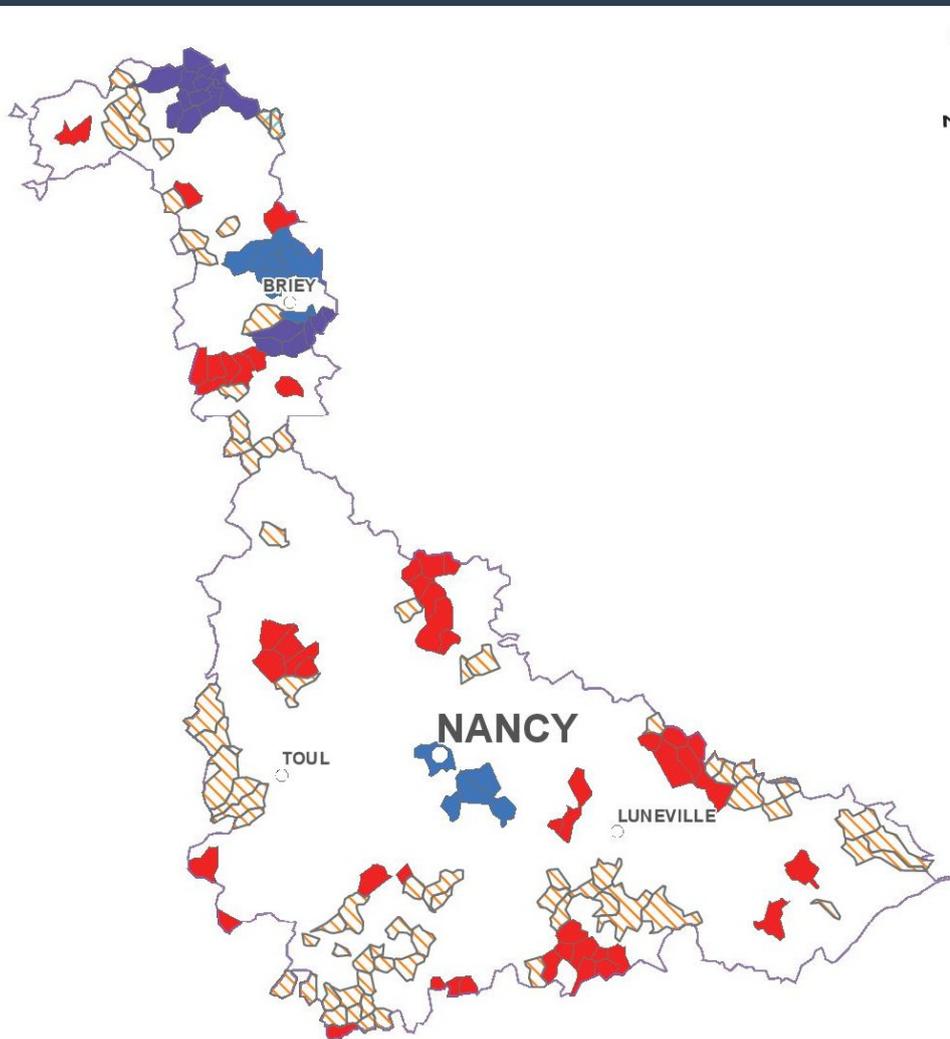
3 EPCI :

CC de Seille et Mauchère – Grand Couronné
CC du Bassin de Pompey
Métropole du Grand Nancy

2 bassins versants :

Bassin Métropole Lorraine
Bassin Seille

Les enjeux du territoire : assainissement des collectivités



Nouvelles actions Assainissement PAOT 2016-2018

-  Temps de pluie et temps sec
-  Temps sec
-  Temps de pluie

Actions Assainissement reconduites pour le PAOT 2016-2018

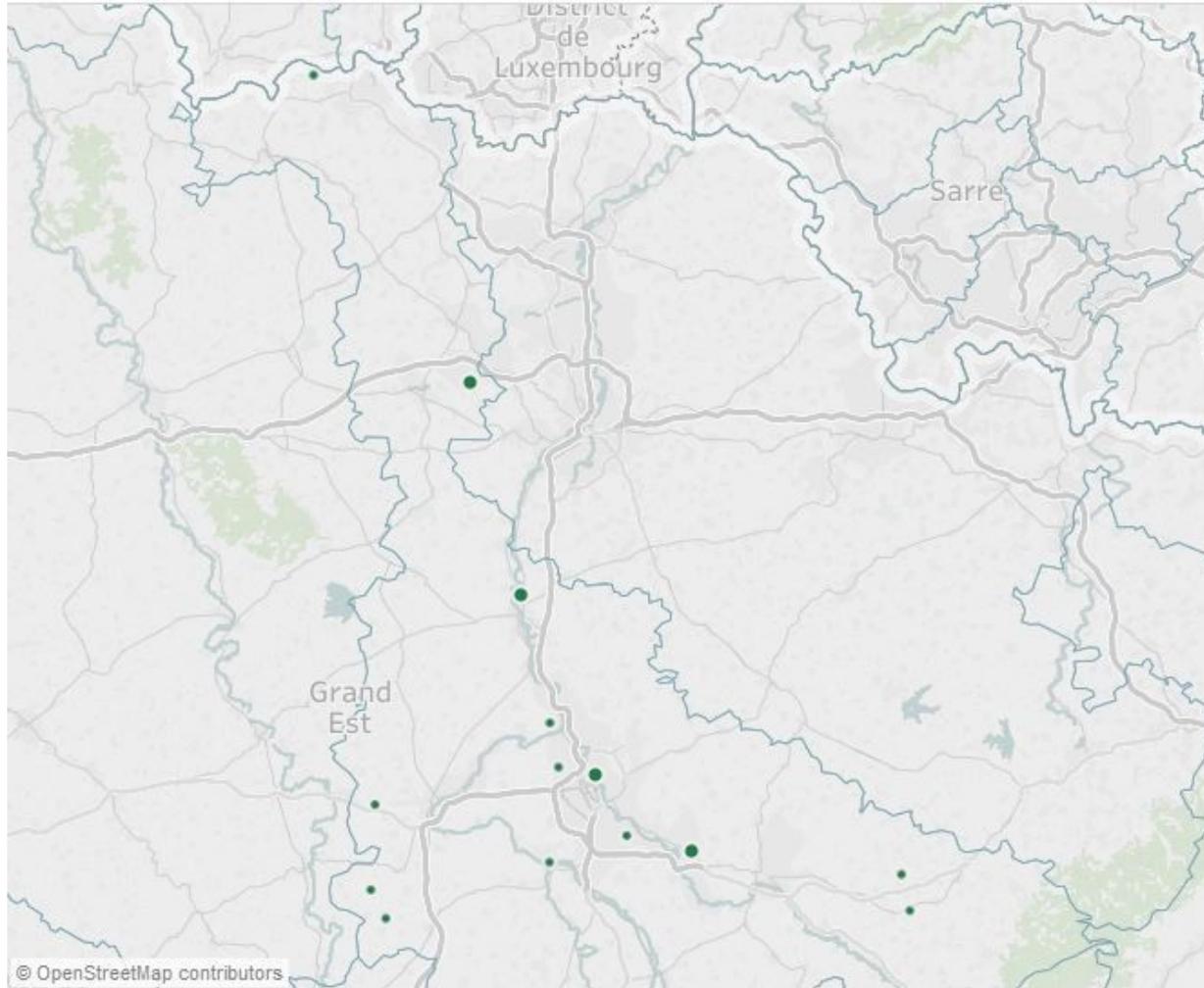
-  Temps sec
-  Temps de pluie

Pollution classique :
Rejets domestiques notamment

Pollution toxique :
Rejets des activités économiques
Dans les réseaux des collectivités



Les enjeux du territoire : pollutions des acteurs économiques



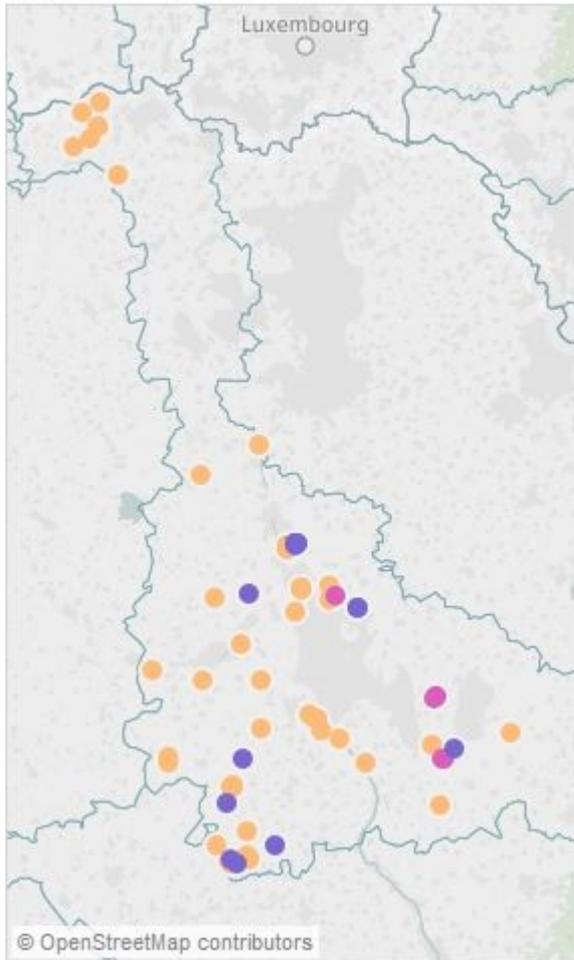
Pollution classique :
Rejets industriels ponctuels

Pollution toxique :
Rejets industriels ponctuels et diffus



Les enjeux du territoire : captages dégradés

Type de captage



Département

- (Tout)
- 8
- 52
- 54
- 55
- 57
- 67
- 68
- 88

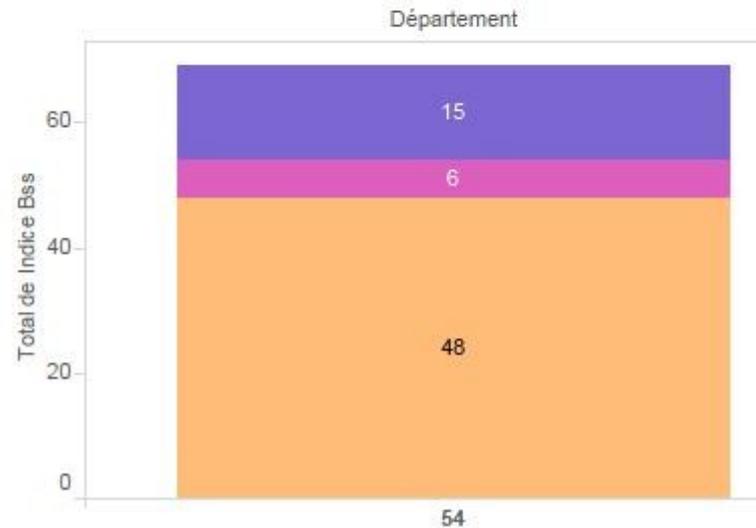
Type de captage

- Prioritaires Grenelle
- Prioritaires conférence environnementale
- Dégradés

Plan d'action AAC Niveau d'avanceme..

- Prévisionnel
- Engagé

Nombre de captages selon la typologie

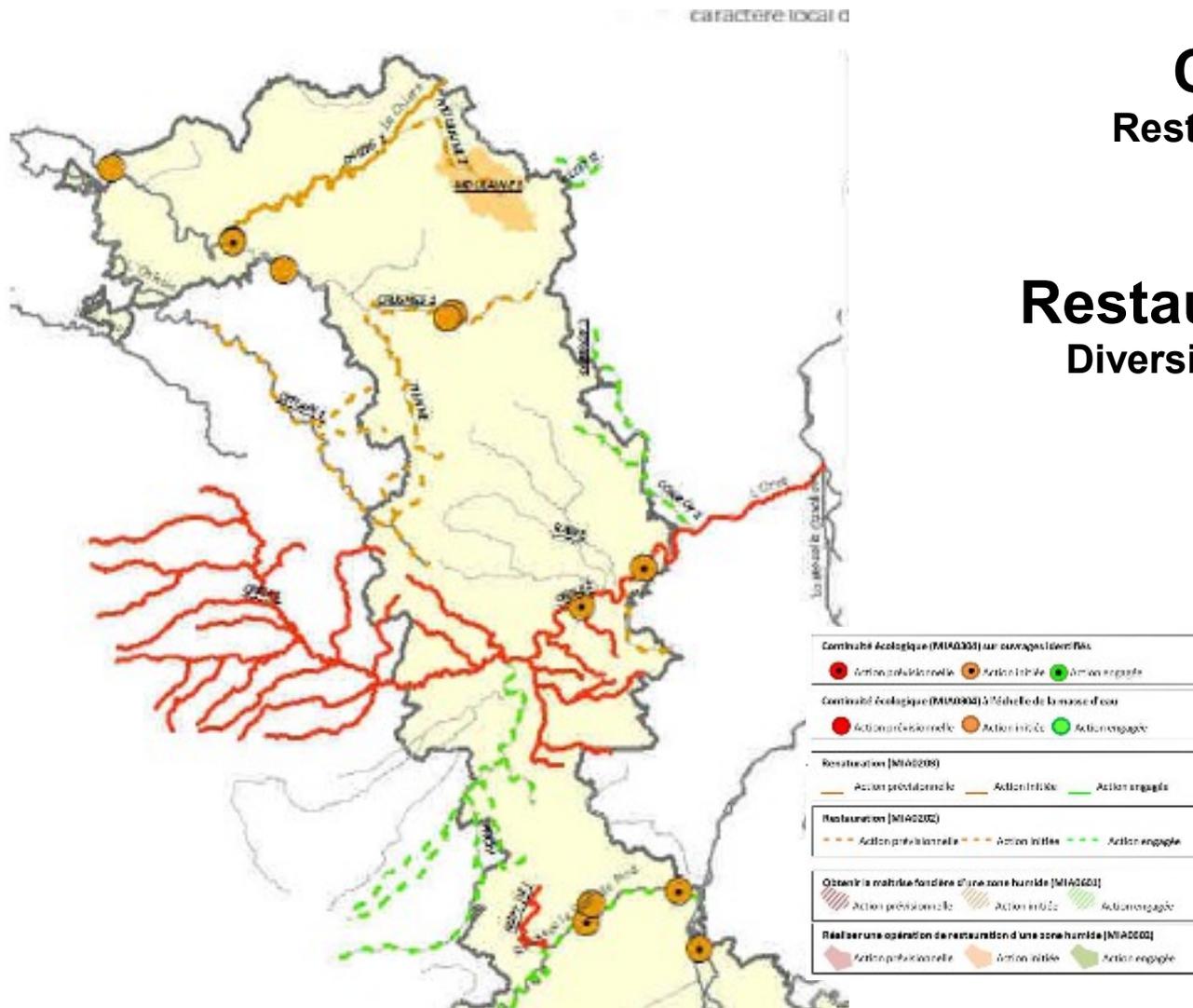


Pollution diffuse :
d'origine agricole notamment

Pollution accidentelle :
Procédure de protection
des points de captage

Secteur NORD

Les enjeux du territoire : milieux et cours d'eau



Continuité écologique:
Restauration du libre écoulement des
eaux et des sédiments

Restauration – renaturation:
Diversification des faciès d'écoulement,
replantation si nécessaire



Secteur NORD

Les enjeux du territoire : milieux et cours d'eau

BV Orne :
forte
restauration

- Des collectivités compétentes
- Des programmes avec des actions ambitieuses de renaturation (reméandrage Longeau, requalification plan d'eau de la Sangsue, effacement du seuil d'Hatrize)
- Un parlement local de l'eau : la Commission locale de l'eau du SAGE du bassin ferrifère
- De nombreux partenaires : CD, Région, PNR, CPIE, CENL,...)

**Une dynamique d'actions à poursuivre et à développer :
Capacités techniques et coordination à l'échelle du bassin versant**

Secteur CENTRE

Les enjeux du territoire : milieux et cours d'eau

Continuité écologique:
Restauration du libre écoulement des
eaux et des sédiments

Restauration – renaturation:
Diversification des faciès d'écoulement,
replantation si nécessaire

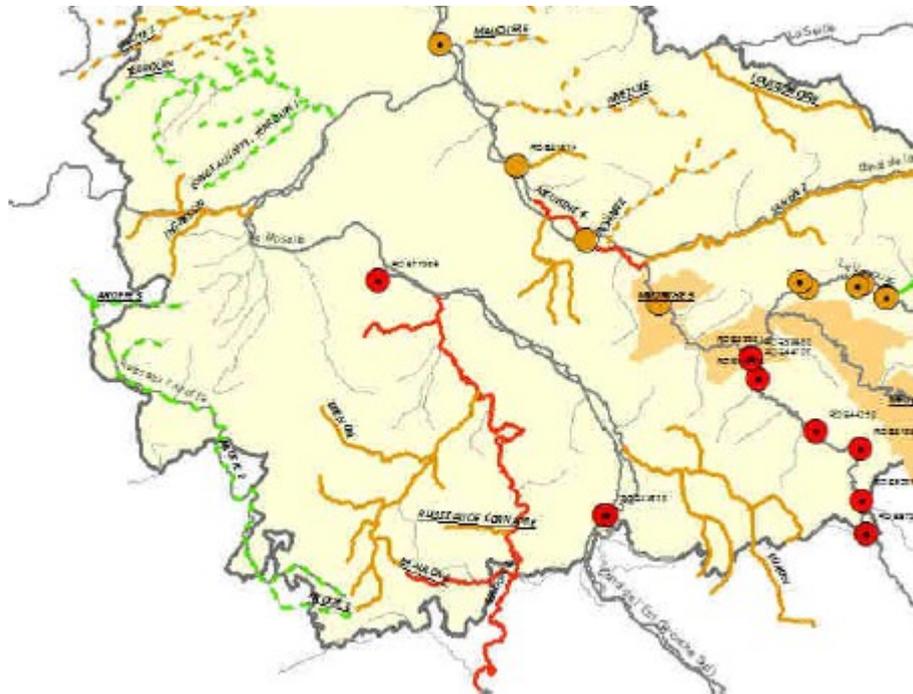


Continuité Écologique (MIA0303) sur ouvrages identifiés
● Action professionnelle ● Action initiée ● Action engagée
Continuité Écologique (MIA0303) / Mise à lude la masse d'eau
● Action professionnelle ● Action initiée ● Action engagée
Restauration (MIA0205)
— Action professionnelle — Action initiée — Action engagée
Restauration (MIA0202)
- - - Action professionnelle - - - Action initiée - - - Action engagée
Obtenir la maîtrise foncière d'une zone humide (MIA0401)
▨ Action professionnelle ▨ Action initiée ▨ Action engagée
Réaliser une opération de restauration d'une zone humide (MIA0402)
▨ Action professionnelle ▨ Action initiée ▨ Action engagée



Secteur SUD-OUEST

Les enjeux du territoire : milieux et cours d'eau



Continuité écologique :
 Restauration du libre écoulement des
 eaux et des sédiments

Restauration – renaturation :
 Diversification des faciès d'écoulement,
 des berges, replantation, reméandrage...

Unité Écologique (MIA0303) sur ouvrages spécifiques	— Action préliminaire	● Action initiée	● Action engagée
Continuité Écologique (MIA0303) à l'échelle de la masse d'eau	● Action préliminaire	● Action initiée	● Action engagée
Restaurations (MIA0208)	— Action préliminaire	— Action initiée	— Action engagée
Restaurations (MIA0202)	— Action préliminaire	— Action initiée	— Action engagée
Obtenir la matrice fondère d'une zone humide (MIA0601)	— Action préliminaire	— Action initiée	— Action engagée
Réaliser une opération de restauration d'une zone humide (MIA0602)	— Action préliminaire	— Action initiée	— Action engagée

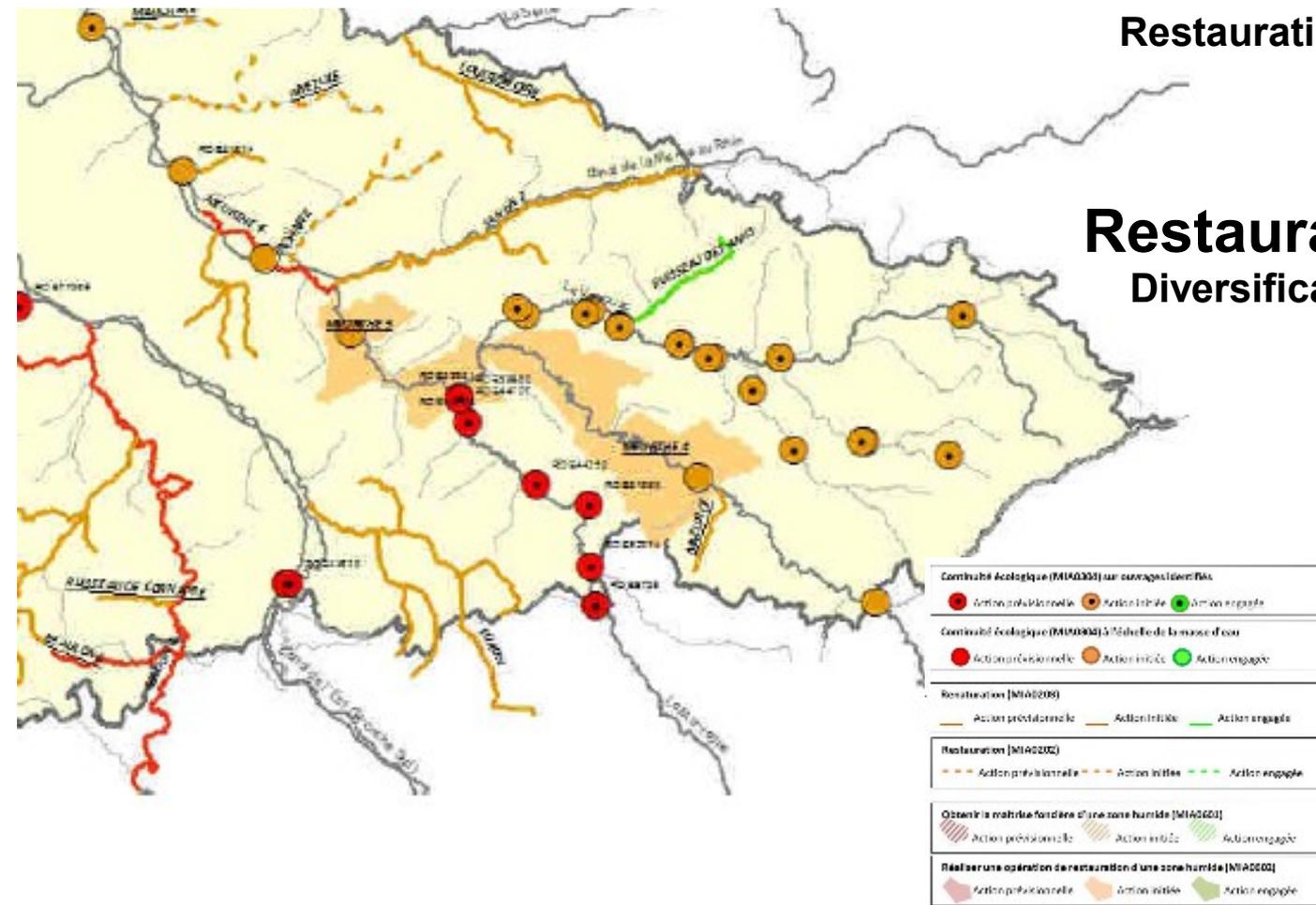


Secteur SUD-EST

Les enjeux du territoire : milieux et cours d'eau

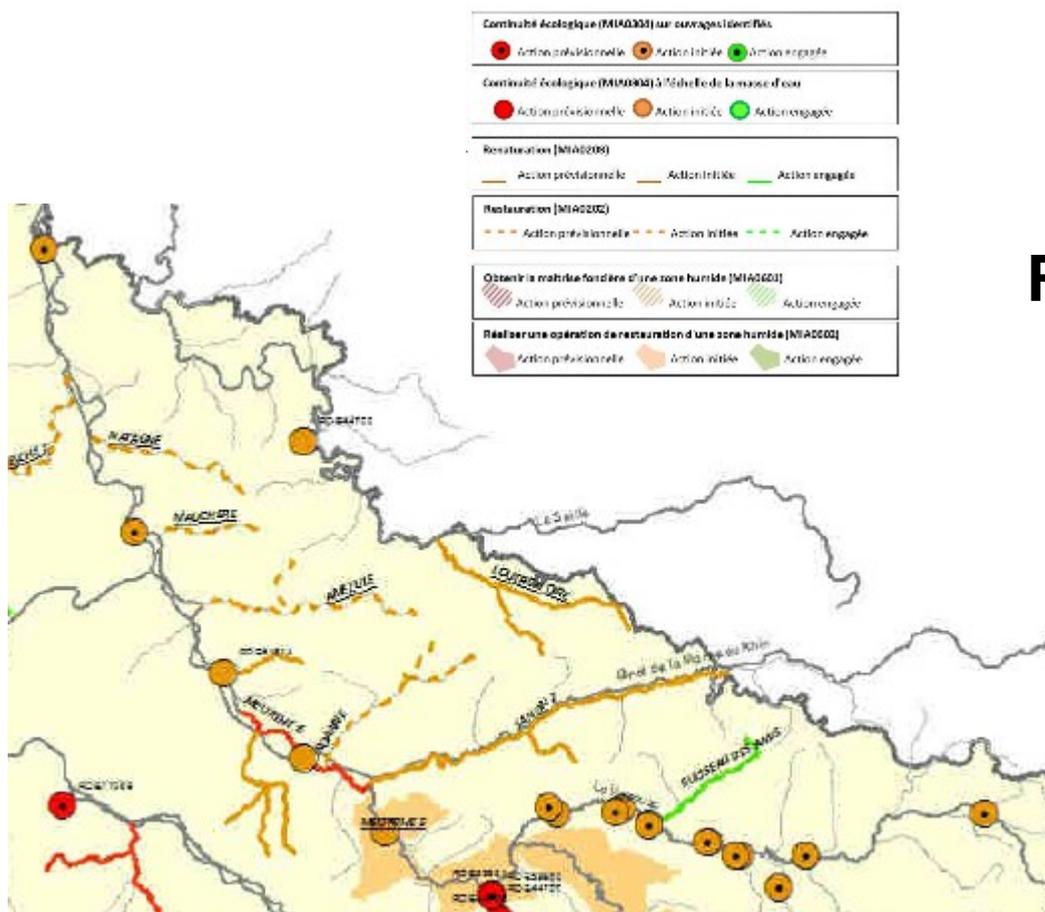
Continuité écologique:
 Restauration du libre écoulement des
 eaux et des sédiments

Restauration – renaturation:
 Diversification des faciès d'écoulement,
 replantation si nécessaire



Secteur NANCY-NANCY NORD

Les enjeux du territoire : milieux et cours d'eau



Continuité écologique:
Restauration du libre écoulement des
eaux et des sédiments

Restauration – renaturation:
Diversification des faciès d'écoulement,
replantation, reméandrage ...



Les aides de l'agence de l'eau

- **Conjugaison des financements avec les actions réglementaires de l'État**
- **Majoration des aides aux actions ciblées**
- **S'organiser dans les territoires : trouver la bonne gouvernance – aide aux études de structuration à une échelle pertinente (80%)**

Réunion secteur NORD

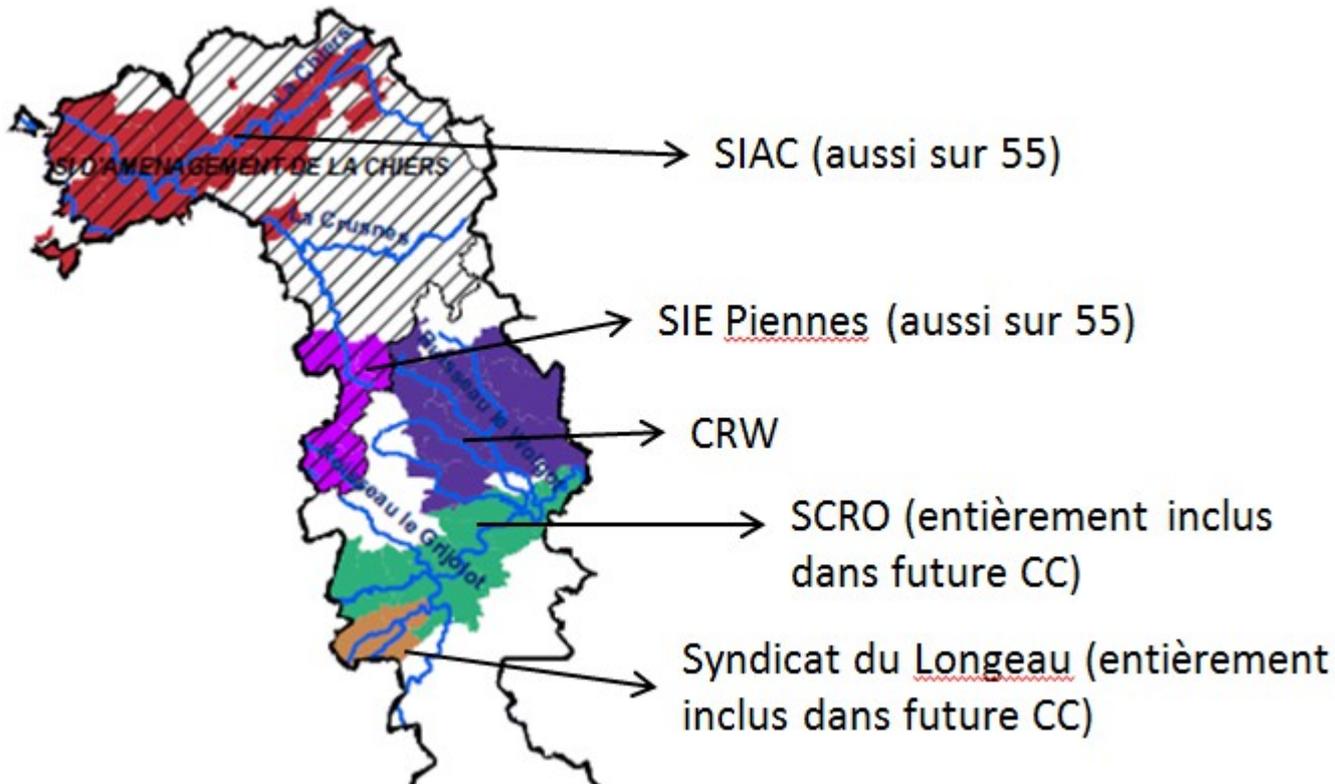
Partie 3-

État des lieux des compétences du territoire

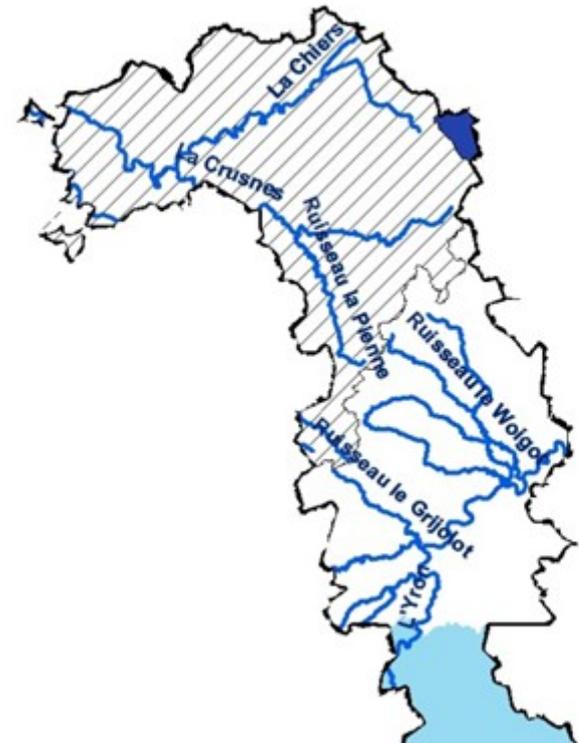
- Structures compétentes pour milieux eau potable, assainissement collectif et non collectif : Etat départemental puis zoom sur les EPCI du secteur
- Synthèse par EPCI FP

Secteur Nord : compétences milieux

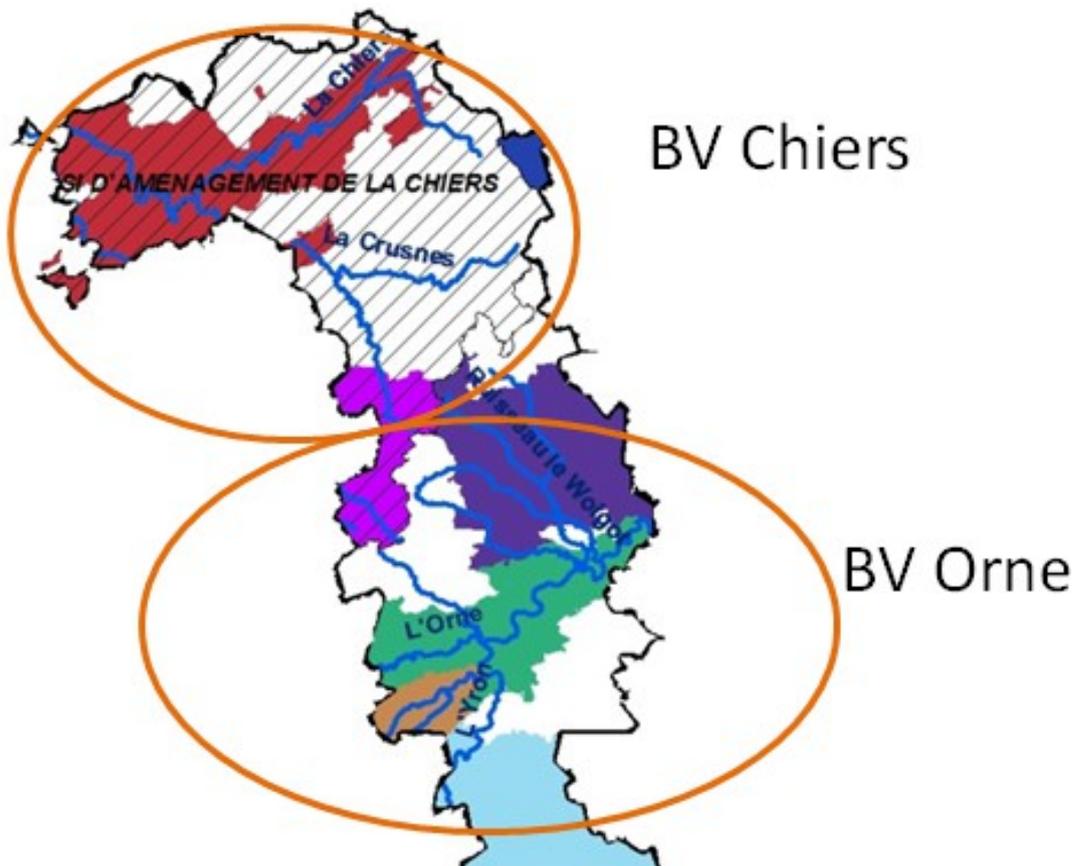
Syndicats avec compétence relevant de la GEMAPI



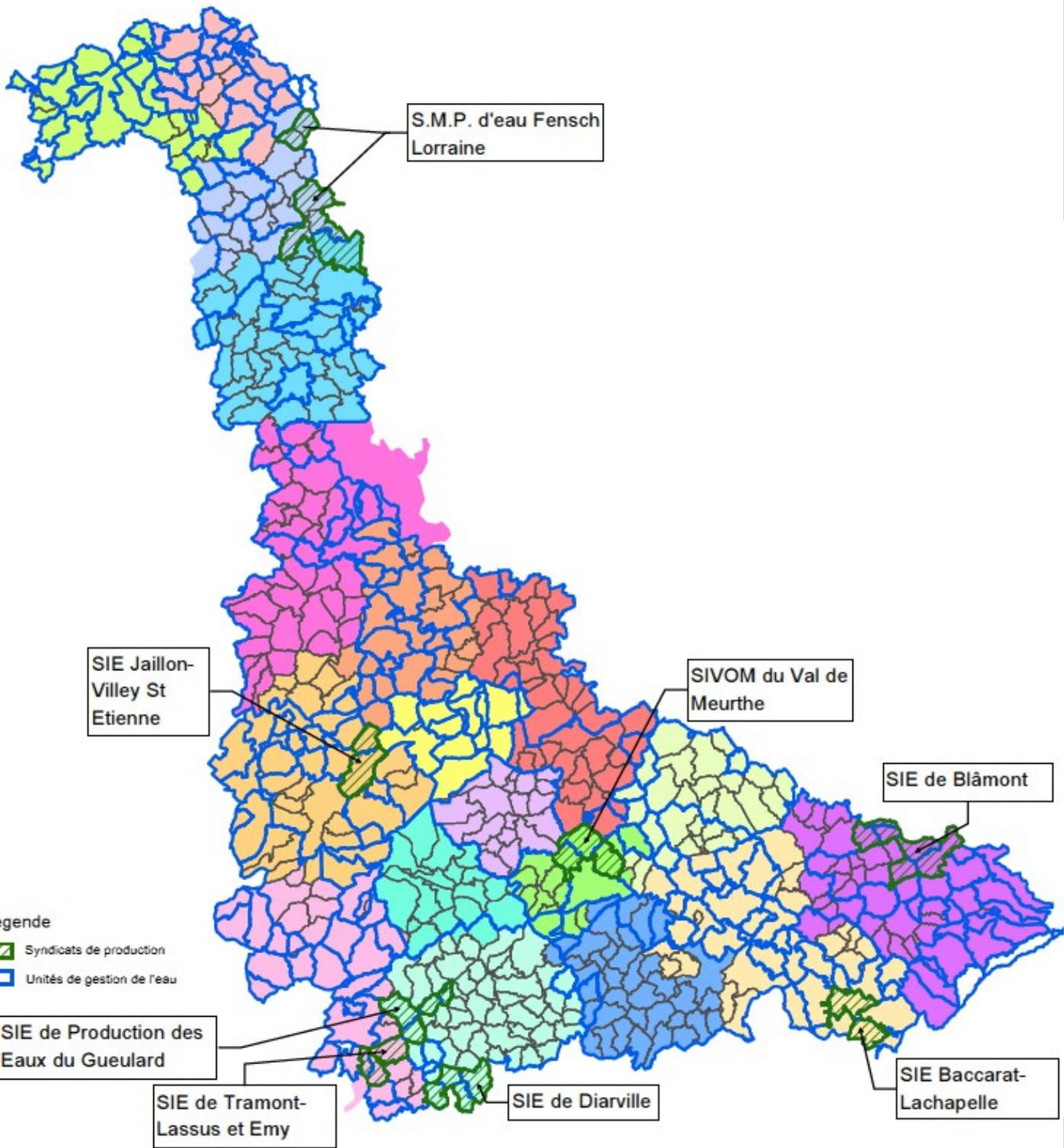
EPCI-FP avec compétence relevant de la GEMAPI



Secteur Nord : compétences milieux



- **Enjeu de coordination interdépartementale avec 55 et 57**
- **Réflexion à mener entre EPCI et syndicats de rivières pour faire émerger une structuration cohérente (en lien avec l'EPAMA sur le BV Chiers et futur EPTB Moselle aval pour le BV Orne)**



248 structures ayant la compétence Eau :

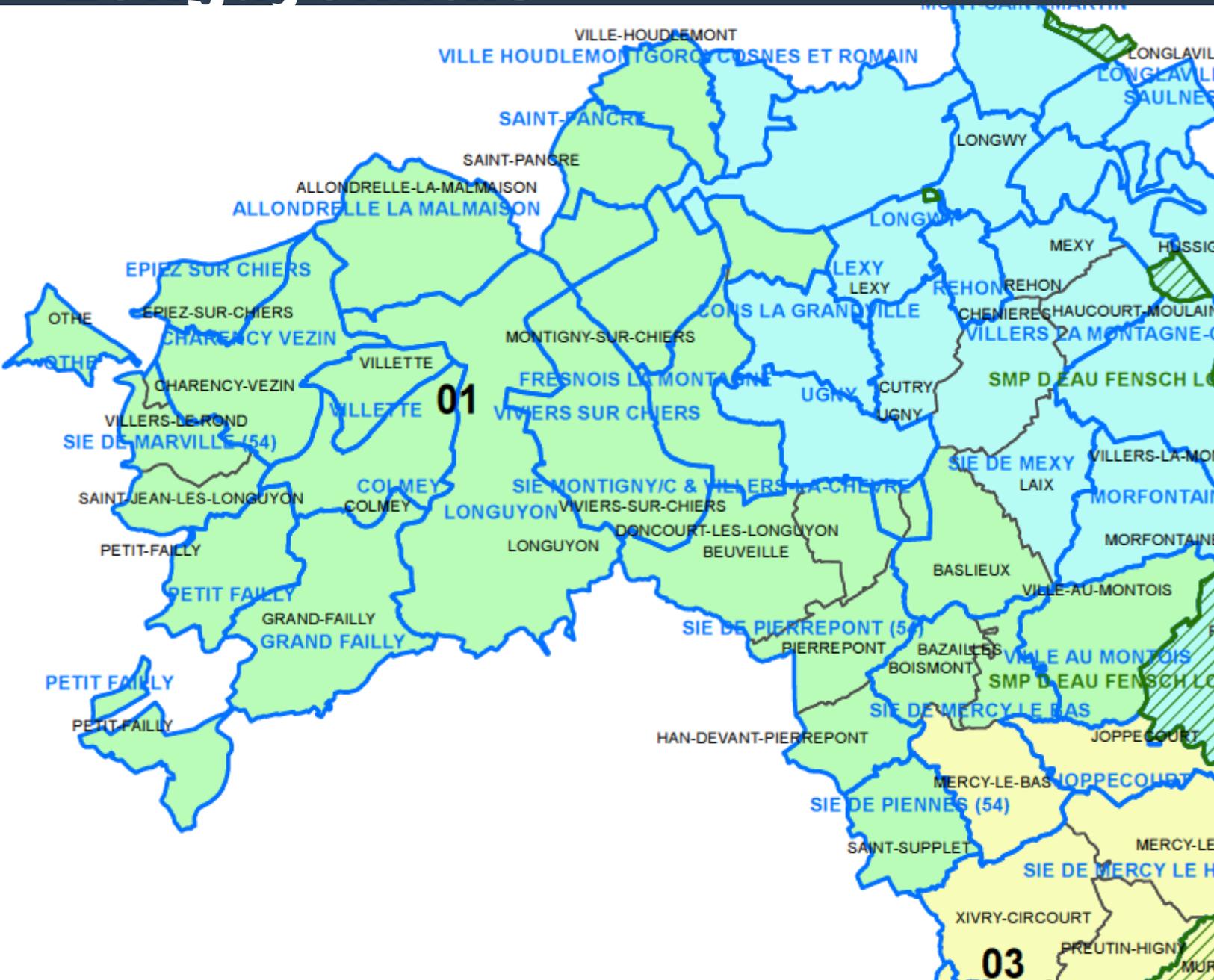
- 189 communes
- 4 EPCI FP
- 55 syndicats

Compétences variables :

- Production seule : 8 structures
- Distribution seule : 65
- P et D : 172

85 % des captages de Meurthe-&Moselle protégés (395 sur 467)

Compétences Eau CC Terre Lorraine et Métropole de Metz Longuyonnais



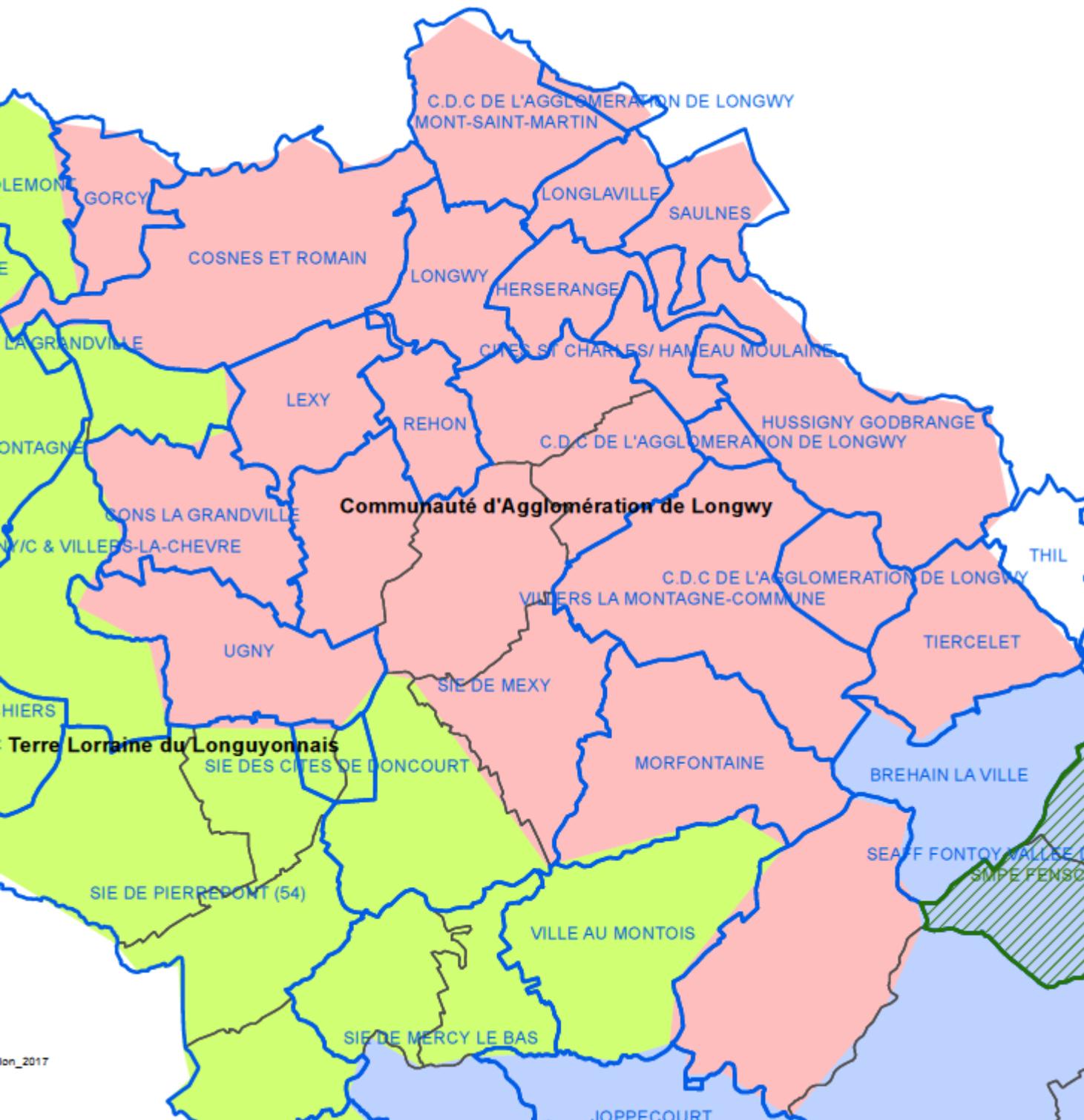
Eau potable

Syndicats à cheval sur plusieurs EPCI et/ou interdépartementaux :

- SIE Marville 54/55
- Sur 2 CC : SIE Mexy et SIE Mercy-le-Bas
- SIE de Piennes 54/55 et à cheval entre 3 CC du 54

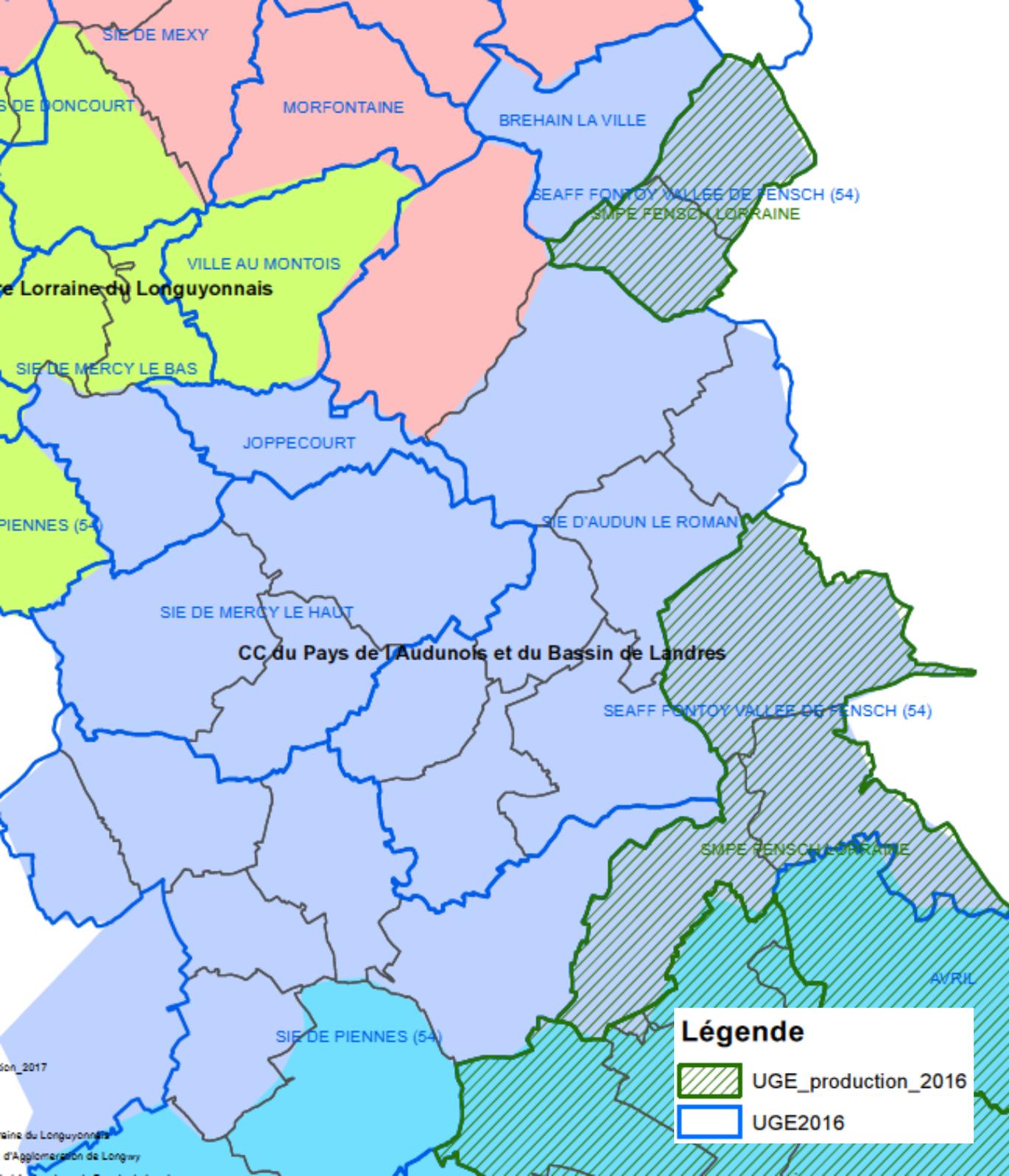
Compétences communales ou intercommunales, mais de taille réduite +++

Compétences Eau Communauté d'agglomération de Longwy (CAL)



- **Syndicats à cheval sur plusieurs EPCI et/ou interdépartementaux :**
 - Sur 2 CC : SIE Mexy à cheval et SIE d'Audun-le-Roman
- **Compétences Production et Distribution séparées :**
 - CAL = syndicat de production pour 5 communes représentant environ 20 000 habitants (ne produit et distribue de l'eau qu'à une centaine d'habitants)
 - CAL : achat d'eau à la Ville de Longwy
- **Compétences communales ou intercommunales, mais de taille réduite +++**

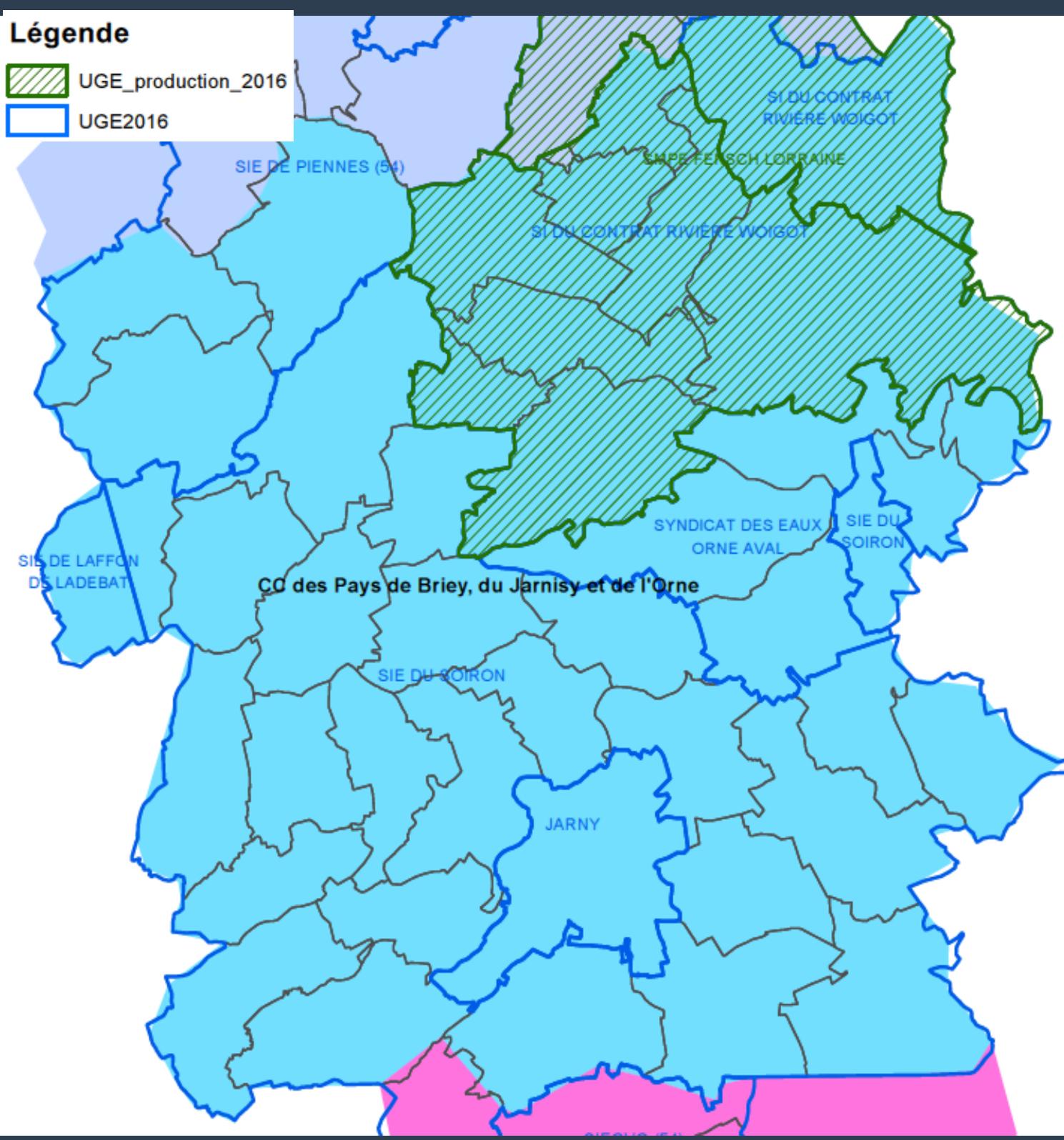
Compétences Eau CC du Pays de l'Audunois et du Bassin de Landres



- **Syndicats à cheval sur plusieurs EPCI et/ou interdépartementaux :**
 - Sur 2 CC : SIE d'Audun-le-Roman et SIE de Mercy-le-Bas
 - SIE de Piennes 54/55 et à cheval sur 3 CC du 54
 - SEAFF Fontoy Vallée de Fensch 54/57
- **Compétences syndicats +++**
- **Compétences Production et Distribution séparées :**
 - SMP Fensch Lorraine (57) = syndicat de production pour le SEAFF
 - Joppécourt : achat d'eau au SIE de Mercy-le-Haut

Légende

- UGE_production_2016
- UGE2016



Secteur Nord : compétences eau CC des Pays de Briey, du Jarnisy et de l'Orne

- **Syndicats à cheval sur plusieurs EPCI et/ou interdépartementaux :**
 - SIE de Piennes 54/55 et à cheval sur 3 CC du 54
 - SIE du Soiron 54/55 et à cheval sur 2 CC
 - SIE de Laffon-Ladebat 54/55
- **Compétences syndicats +++**
- **Compétences Production et Distribution séparées :**
 - SMP Fensch Lorraine (57) = syndicat de production pour Si du Contrat Rivière Woigt

Compétences assainissement collectif



PREFET DE MEURTHE-ET-MOSELLE

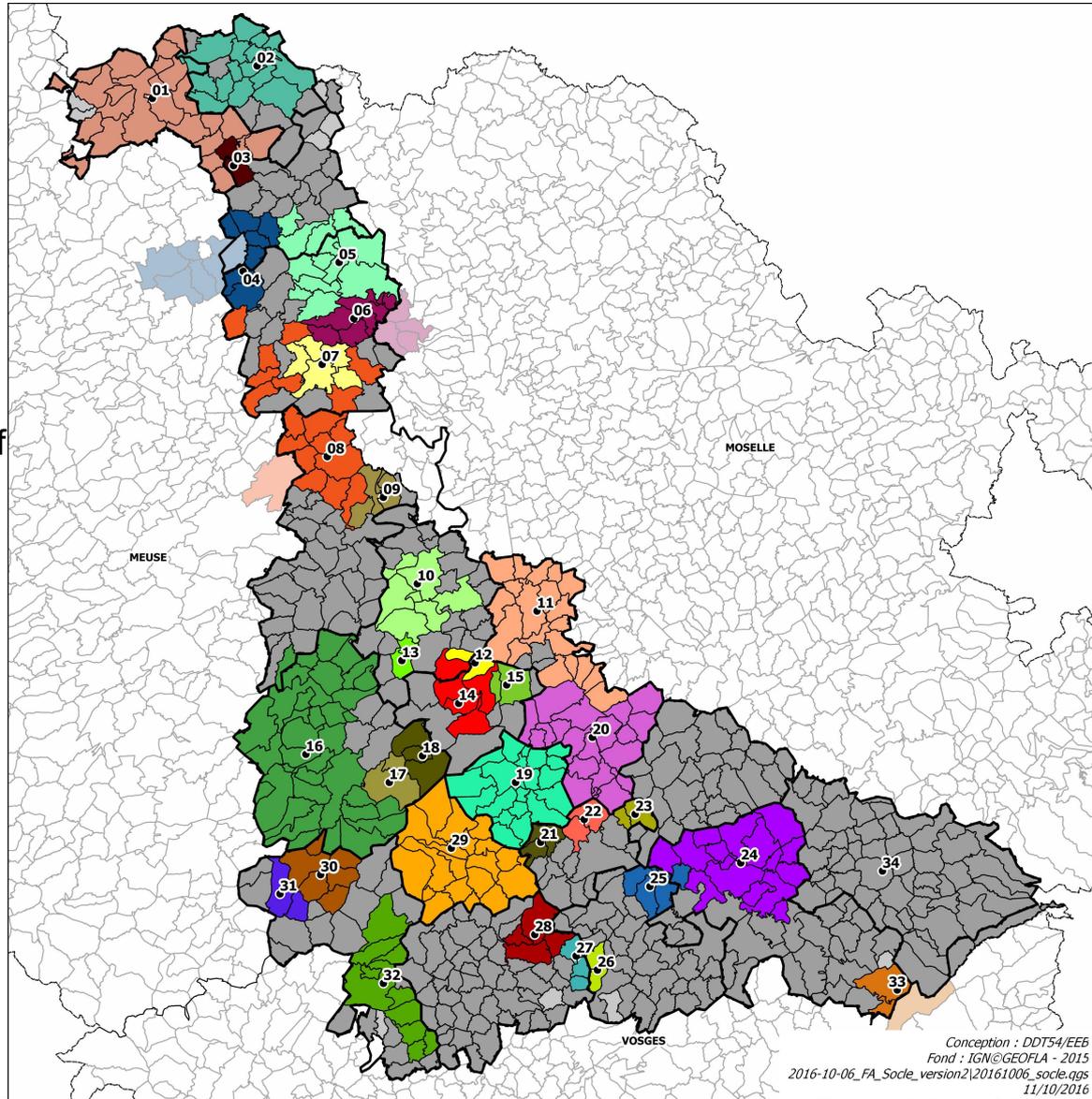
Localisation des services d'assainissement collectif

Limites administratives (2017)

- Départements
- EPCI
- Communes

Services d'assainissement collectif

- 01 - CC TERRE LORRAINE DU LONGUYONNAIS
- 02 - SY AGGLO LONGWY (SIAAL)
- 03 - SY BOISMONT - MERCY LE BAS
- 04 - SY PIENNES
- 05 - SY CONTRAT RIVIERE WOIGOT
- 06 - SY DES EAUX DE LA VALLE DE L'ORNE (ORNE AVAL)
- 07 - SY JARNISY
- 08 - SY SOIRON
- 09 - SY VAL DE MAD
- 10 - SY CYCLE D'EAU
- 11 - CC SEILLE ET MAUCHERE
- 12 - SY MILLERY-AUTREVILLE
- 13 - SY GRISOURT-VILLERS
- 14 - SY BASSIN DE POMPEY
- 15 - SY VAL DE MAUCHERE
- 16 - CC TOULOUS
- 17 - SY GONDREVILLE FONTENOY
- 18 - SY SEXEY VELAINE AINGERAY
- 19 - METROPOLE du GRAND NANCY
- 20 - CC GRAND COURONNE
- 21 - SY VERMOIS
- 22 - SY ST NICOLAS DE PORT-VARANGEVILLE
- 23 - SY SANON
- 24 - CC LUNEVILLOIS
- 25 - SY BLAINVILLE DAMELEVIERES
- 26 - SY BAYON VIRECOURT
- 27 - SY CHALET-SIAC
- 28 - SY FONTAINES DU MADON
- 29 - CC MOSELLE ET MADON
- 30 - SY BOUVADE
- 31 - SY AROFFE
- 32 - SY COTES DE SAINT-AMON
- 33 - SY CLAIRUPT
- 34 - COMMUNE
- COMMUNES NON CONCERNEES



Conception : DDT54/EEB
Fond : IGN@GEOFLA - 2015
2016-10-06_FA_Socle_version2|20161006_socle.qgs
11/10/2016

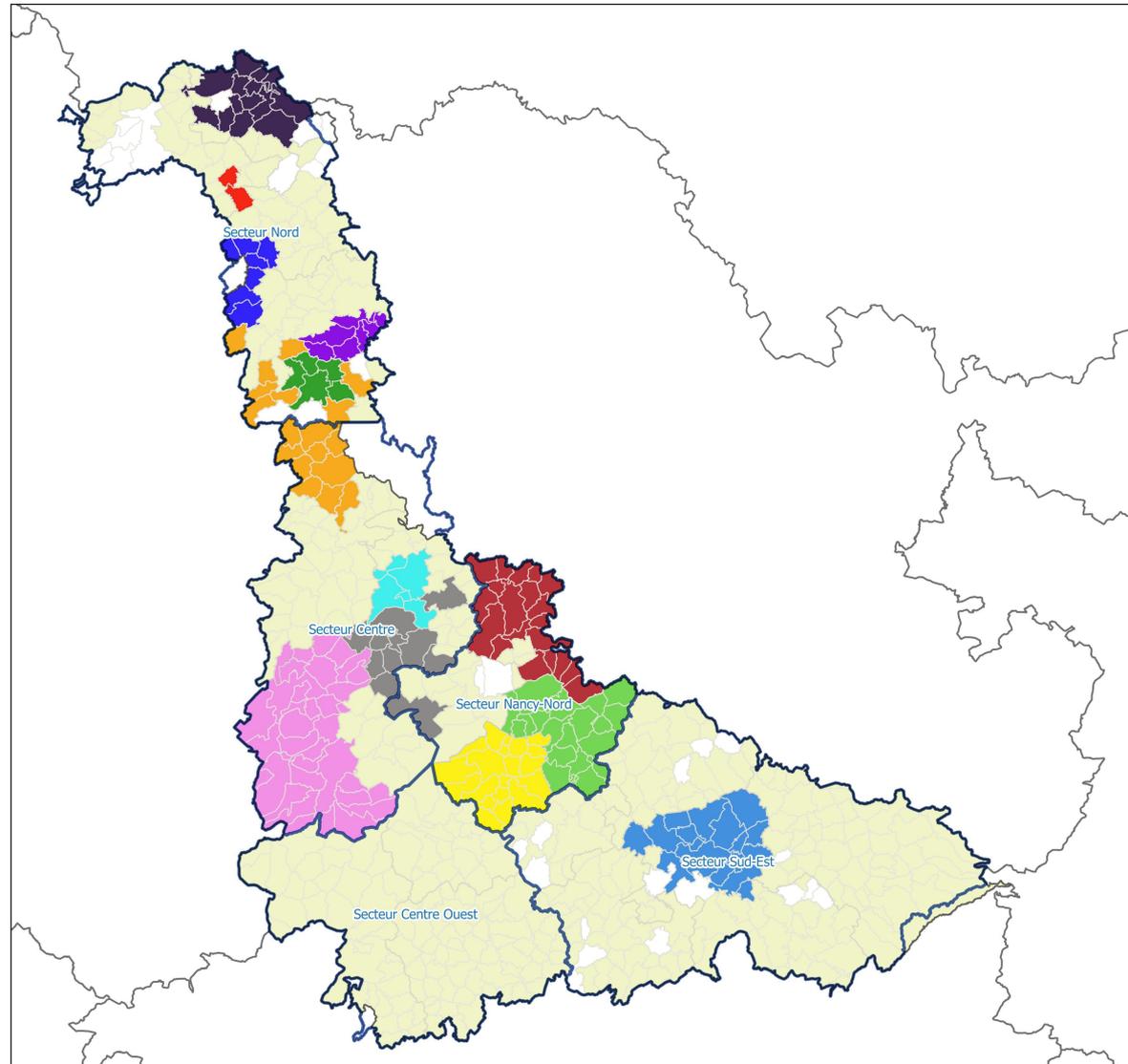
344 collectivités ayant la compétence d'assainissement collectif

- 8 EPCI FP (128 communes),
- 25 Syndicats (130 communes)
- 311 communes

Compétences assainissement non collectif

27 services
d'assainissement non
collectif :

- 6 EPCI FP,
- 7 Syndicats,
- 14 communes



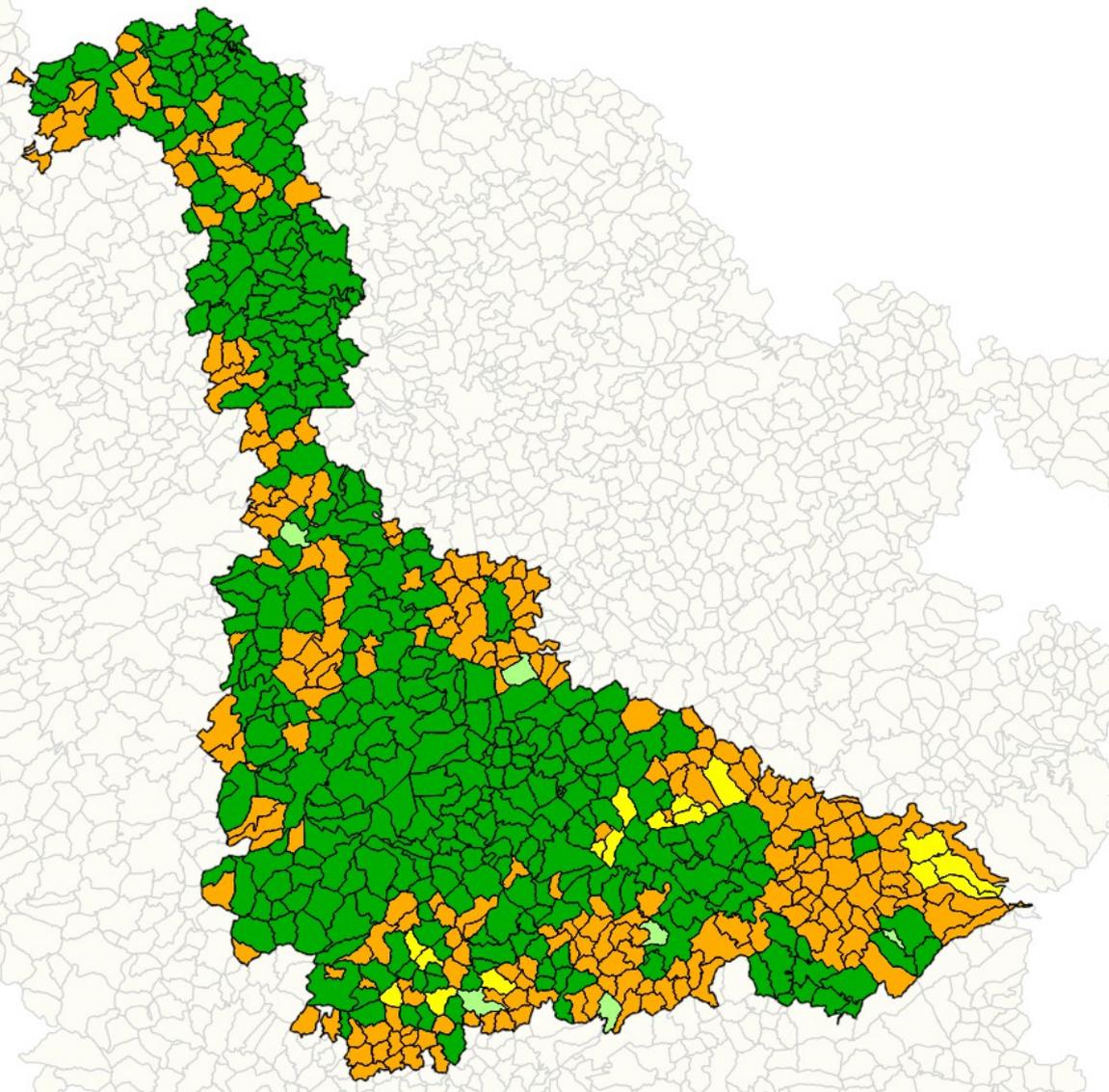
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
PRÉFET DE MEURTHE-ET-MOSELLE

Localisation des services d'assainissement non-collectif

Légende

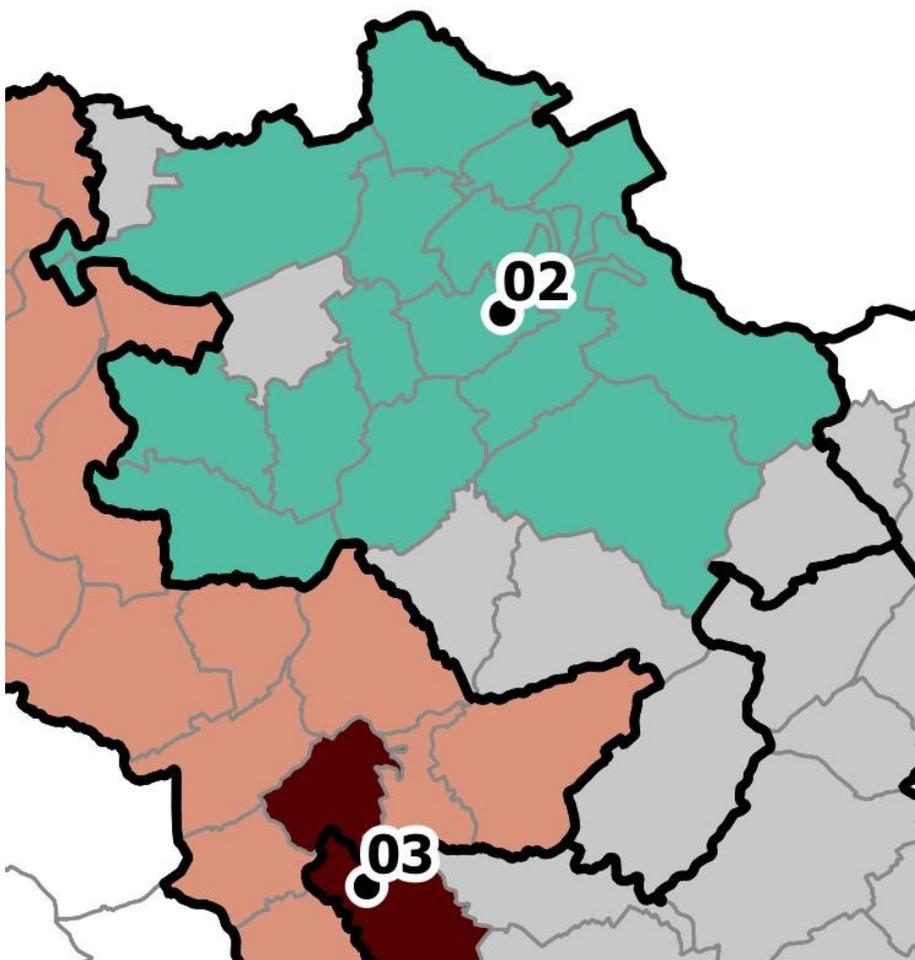
- ▭ Limite intercommunalité
- ▭ Secteur
- ▭ METROPOLE du GRAND NANCY
- ▭ CC GRAND COURONNE
- ▭ CC SEILLE ET MAUCHERE
- ▭ CC TOULOIS
- ▭ CC LUNEVILLOIS
- ▭ SY AGGLO LONGWY (SIAAL)
- ▭ SY BOISMONT - MERCY LE BAS
- ▭ SY CYCLE D'EAU
- ▭ SY DES EAUX DE LA VALLE DE L'ORNE (ORNE AVAL)
- ▭ SY JARNISY
- ▭ SY PIENNES
- ▭ SY SOIRON
- ▭ SY ASSAINISSEMENT AUTONOME
- ▭ COMMUNES

Etat de l'assainissement dans le département



- PAS DE STEP
- ETUDE EN COURS
- STEP EN TRAVAUX
- STEP EXISTANTE

Secteur Nord : compétences assainissement

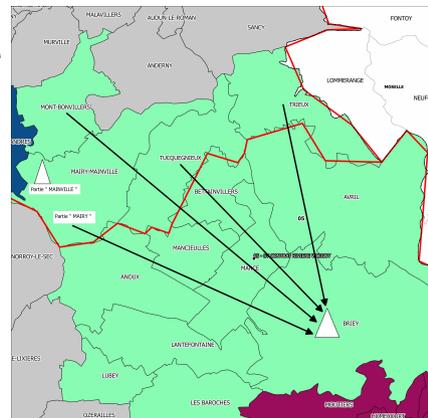
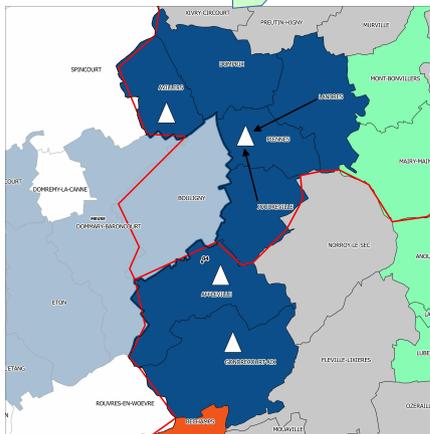
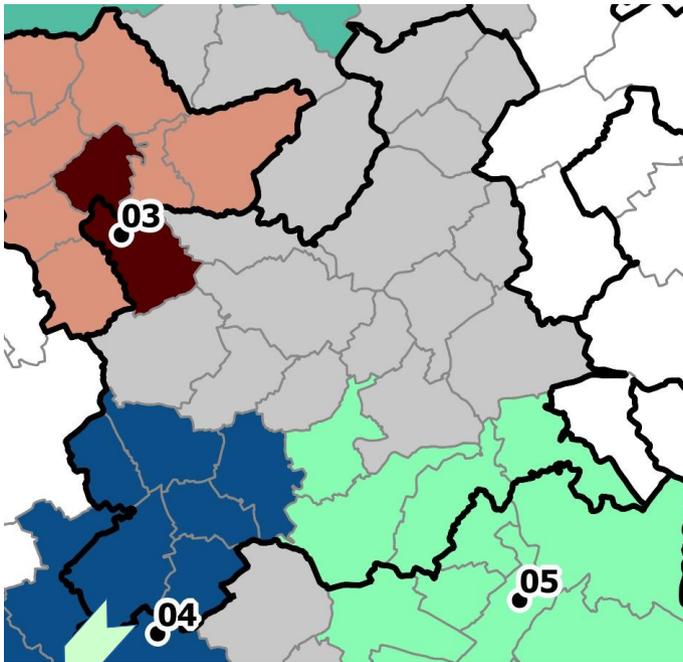


- **Communauté
d'Agglomération de
Longwy**

- AC et ANC
 - Prise de compétence par la CAL lors de la dissolution le 01/11/2016 du Syndicat d'Assainissement de l'Agglomération de Longwy (SIAAL)

Collecte
et
Traitement

Secteur Nord : compétences assainissement



• CC du Pays de l'Audunois et du Bassin de Landres

Collecte et Traitement

– AC :

- SY Boismont-Mercy le Bas (03)
- SY intercommunal des eaux de Piennes (SIEP: 04) : syndicat à cheval sur 3 EPCI
- SY contrat rivière woigot (CRW : 05) : agglomération d'assainissement à cheval sur les 2 EPCI

• Communes

– ANC :

- SDAA hors SY Eaux de Piennes
- SY Eaux de Piennes sur son secteur

Secteur Nord : compétences assainissement

- **CC des Pays de Briey, du Jarnisy et de l'Orne**

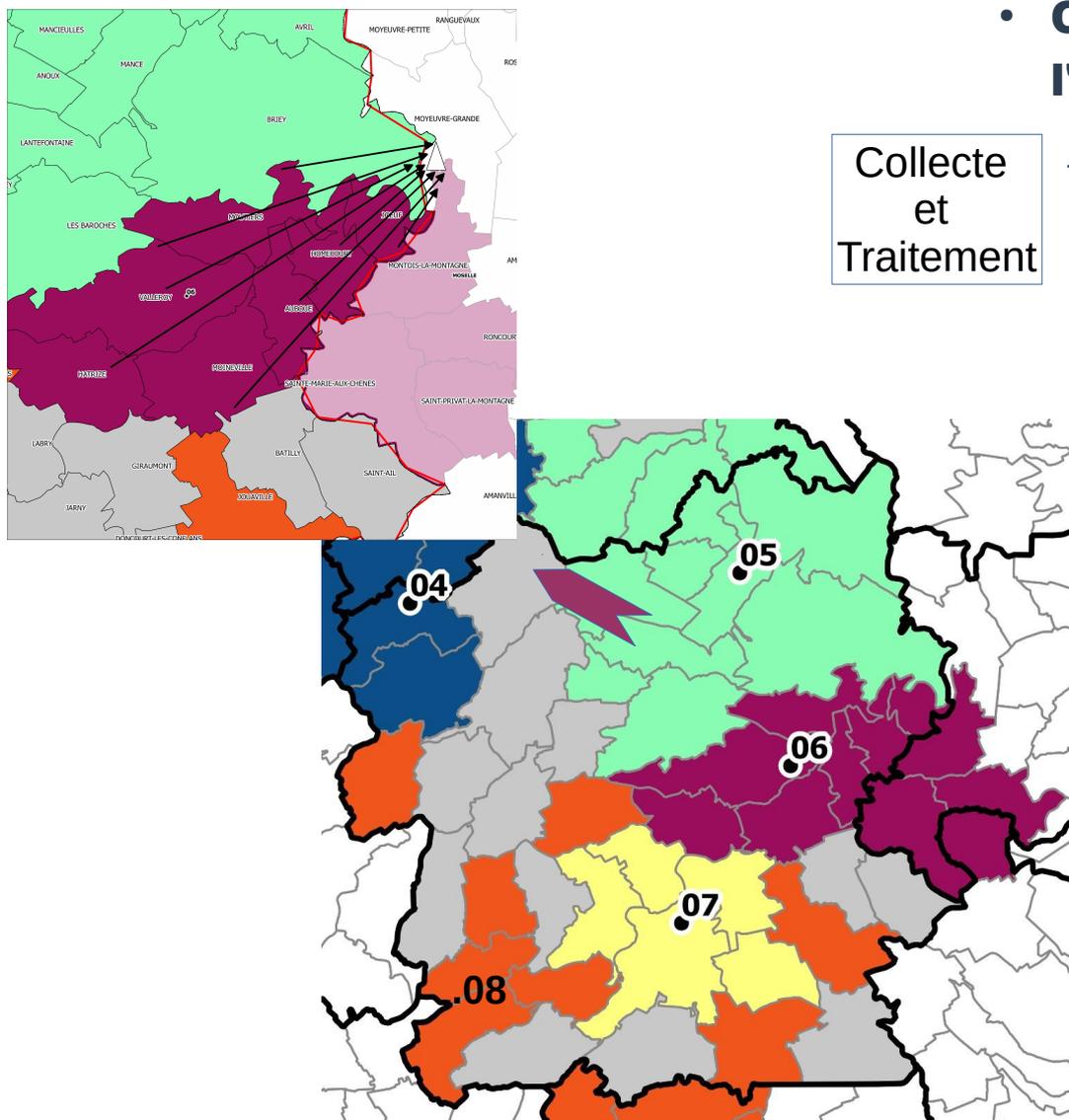
Collecte
et
Traitement

- AC et ANC :

- SY intercommunal des eaux de piennes (04)
- SY des eaux de la vallée de l'orne (06) : toutes les communes du 54 de ce syndicat sont raccordées à la STEP de Moyeuivre grande (57)
- SY du Jarnisy (07)
- SY Soiron (08)

- AC pour SY contrat rivière woigot (05) ET ANC par SDAA

- AC pour Communes hors périmètre syndicats, ANC au SDAA pour ces communes et situation indéterminée pour Brainville, Ville sur Yron et Batilly



Secteur Nord : synthèse par EPCI

CC Terres Lorraines du Longuyonnais

- Assainissement : CC compétente en assainissement, s'est substituée aux communes au sein des syndicats
 - Gestion des agglomérations d'assainissement à cheval sur deux EPCI FP.
- Eau potable :
 - plusieurs syndicats présents dont certains à cheval sur 2 ou 4 CC
 - ➔ réflexion à mener pour intégrer les compétences des communes isolées et des syndicats (à cheval sur 2 EPCI) vers la CC
- GEMAPI : CC sur le bassin hydrographique de la Chiers :
 - ➔ réflexion de structuration GEMAPI à mener avec le département 55 en lien avec EPAMA et SIAC

Secteur Nord : synthèse par EPCI

Communauté d'Agglomération de Longwy

- Assainissement : ont déjà les compétences assainissement au 01/01/2017 (depuis dissolution du SIAAL le 01/11/2016)
- Eau potable : compétence eau de la CAL orientée principalement vers la production d'eau potable pour 5 communes. Sinon, compétences communales +++
 - ➔ réflexion à mener pour intégrer les compétences des communes isolées et du SIE de Mexy vers la CAL
- GEMAPI :
 - ➔ réflexion à mener en lien avec l'EPAMA et le SIAC

Secteur Nord : synthèse par EPCI

CC du Pays de l'Audunois et du Bassin de Landres ET CC du Pays de Briey, du Jarnisy et de l'Orne

- Structuration des compétences autour de syndicats « à la carte » de taille importante (de 2 à 4 EPCI, à cheval sur 54,55 ou 54,57) et détenant 2 ou 3 des compétences parmi « eau potable », « assainissement » et « rivières » + compétences communales en dehors des syndicats
 - ➔ Réflexion à mener entre les multiples acteurs du territoire sur les modalités d'exercice des compétences.
- CC sur 2 bassins hydrographiques (Chiers et Orne) : réflexion à mener de structuration sur la Chiers avec dep 55 en lien avec EPAMA et Syndicats compétents, et sur l'Orne avec 55 et 57 (en lien avec futur EPTB Moselle aval)

Réunion secteur CENTRE

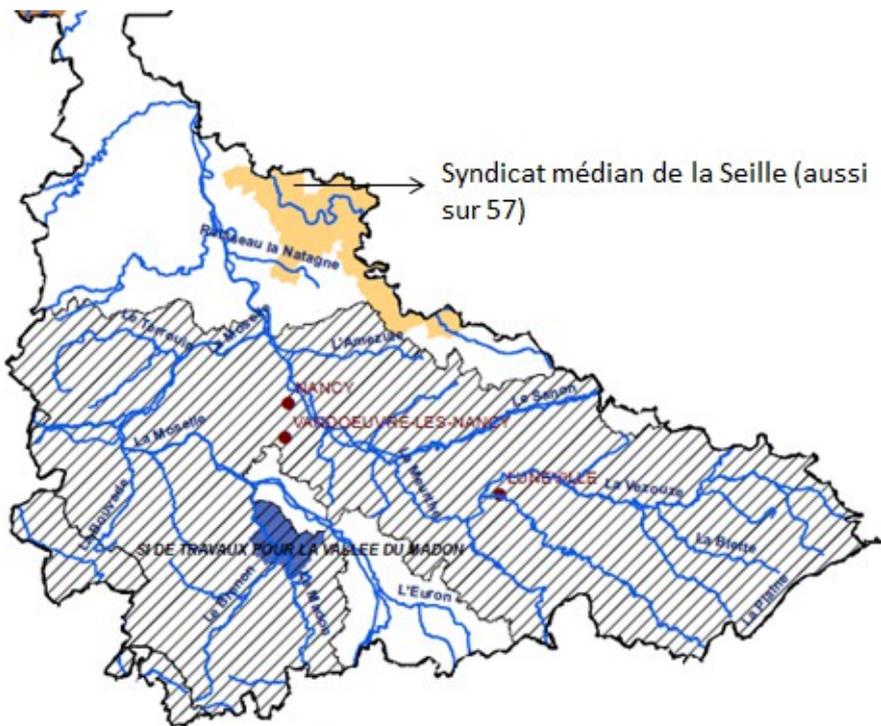
Partie 3-

État des lieux des compétences du territoire

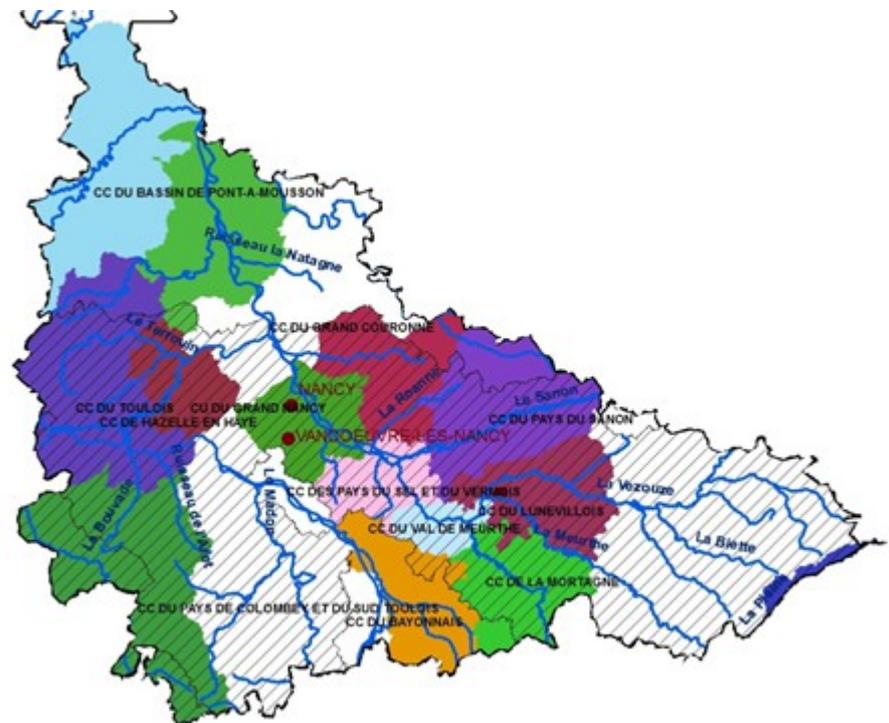
- Structures compétentes pour milieux eau potable, assainissement collectif et non collectif : Etat départemental puis zoom sur les EPCI du secteur
- Synthèse par EPCI FP

Secteur centre : compétences milieux

Syndicats avec compétence relevant de la GEMAPI



EPCI-FP avec compétence relevant de la GEMAPI



Secteur centre : compétences milieux

- **Dynamique d'actions :**
 - **Des collectivités compétentes**
 - **Des programmes globaux de restauration**
 - **Des cours d'eau, avec quelques opérations ambitieuses (traverses urbaines,..)**
 - **Des techniciens de rivières**
 - **Des partenaires (PNR, CD 55, CPIE...)**

Peu d'actions sur le petits affluents

Peu d'animation spécialisée (55)

Enjeu de meilleure coordination sur le bassin versant

Secteur centre : compétences milieux

- **Dynamique d'actions :**
 - **Des collectivités compétentes (+ VNF sur la Moselle domaniale) mais des zones blanches de maîtrise d'ouvrage**
 - **Des programmes globaux de restauration, un morcellement des actions**
 - **Une animation locale (techniciens de rivières) et une coordination sur l'amont (EPTB MM) ; des zones blanches**
 - **Des partenaires (PNR, CD, Région, CENL...)**
- **Enjeu de meilleure coordination du bassin versant**

Compétences Eau potable

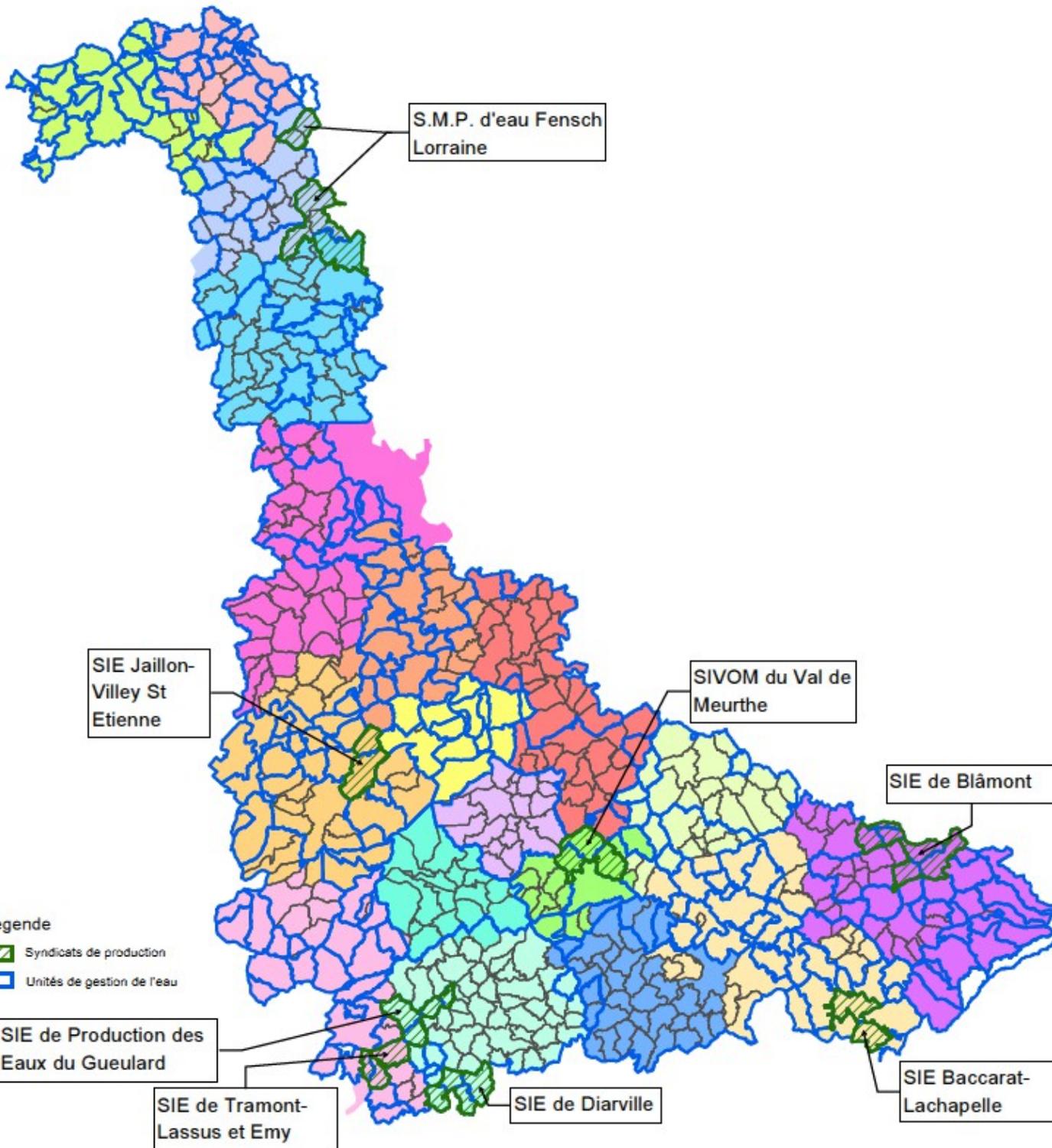
248 structures ayant la compétence Eau :

- 189 communes
- 4 EPCI FP
- 55 syndicats

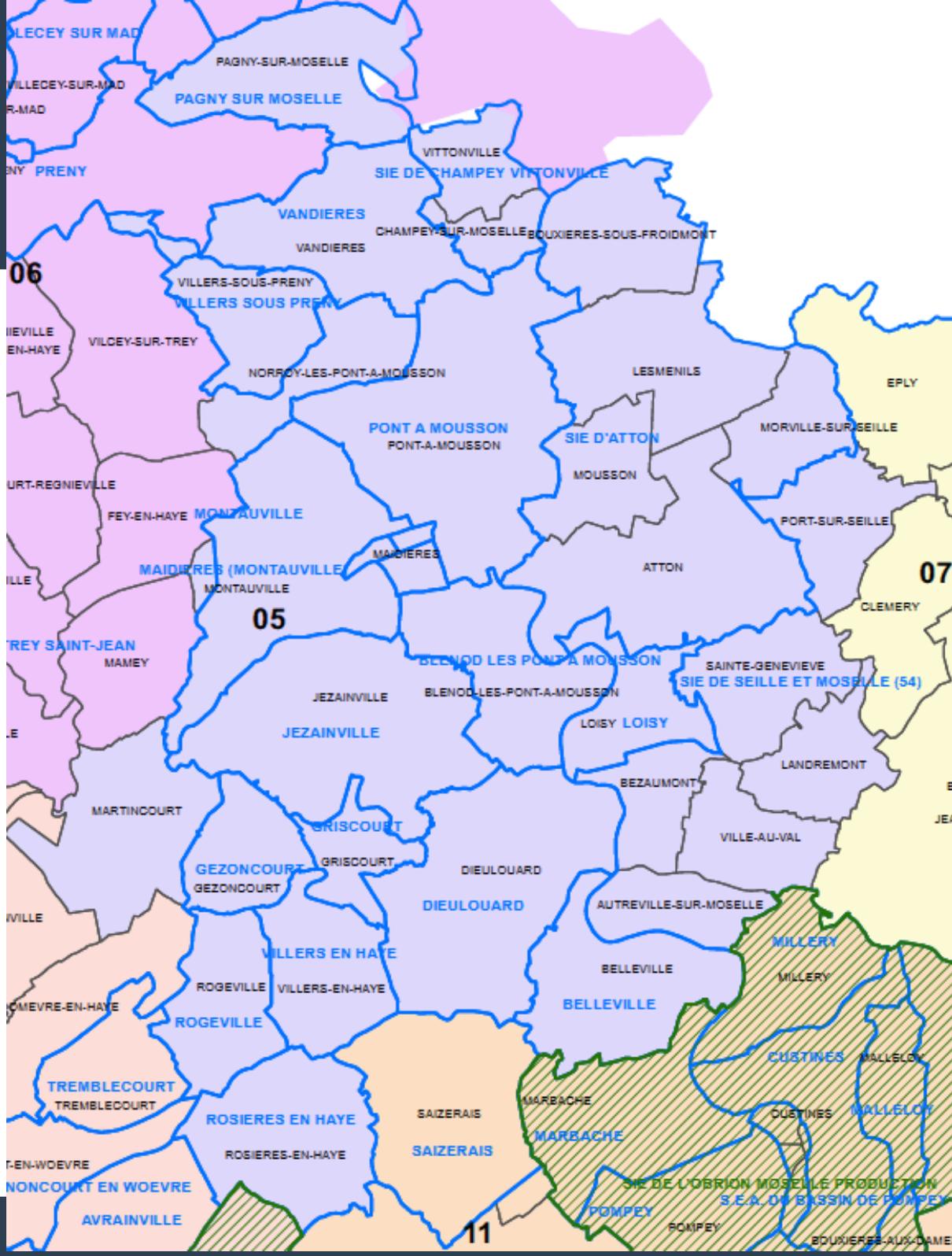
Compétences variables :

- Production seule : 8 structures
- Distribution seule : 65
- P et D : 172

**85 % des captages de
Meurthe-&-Moselle protégés
(395 sur 467)**

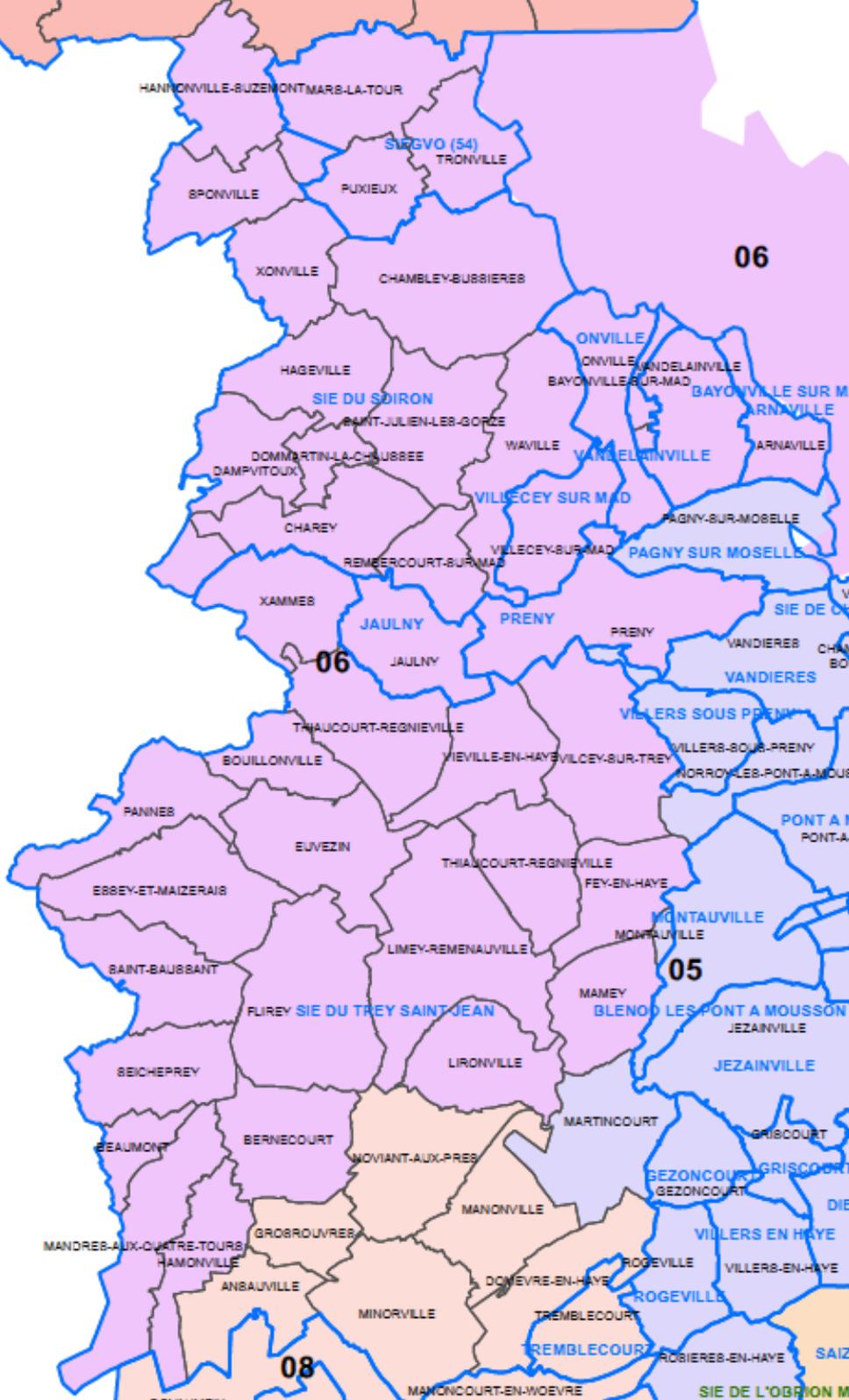


Centre : compétences eau CC Bassin PAM



- **Syndicats à cheval sur plusieurs EPCI et/ou interdépartementaux :**
 - SIE du Trey-St-Jean à cheval sur 3 CC et 54/55
 - SIE de Seille et Moselle à cheval sur 2 CC et 54/57
- **Compétences communales ++**

Centre : compétences Eau CC Mad & Moselle



- **Syndicats à cheval sur plusieurs EPCI et/ou interdépartementaux :**
 - SIE du Trey-St-Jean à cheval sur 3 CC et 54/55
 - SIEGVO (57) qui alimente 3 communes
 - SIE du Soiron 54/55 et à cheval sur 2 CC

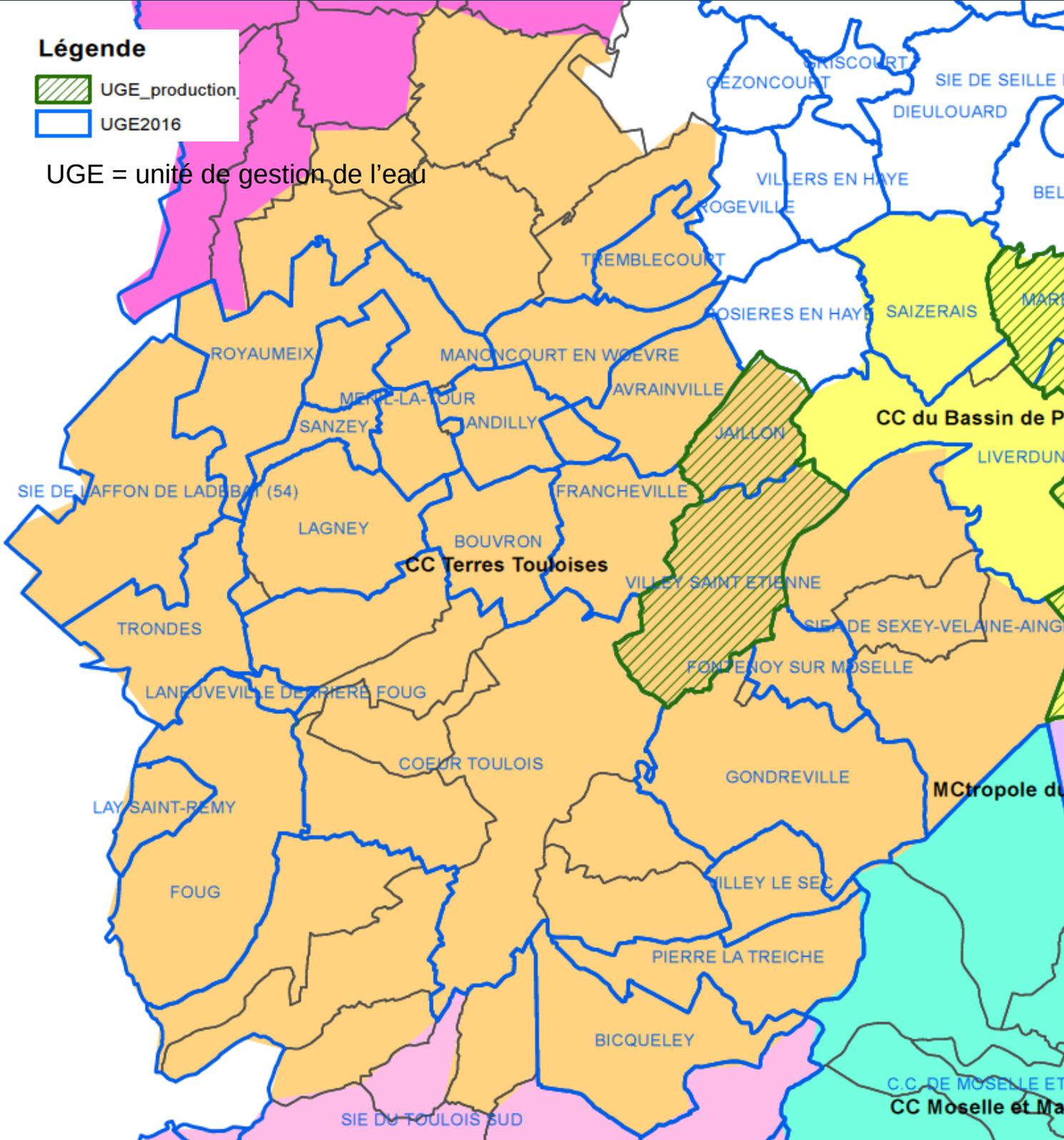
Centre : compétences Eau CC Terres Touloises

- Qualité de l'eau potable :
 - Problématiques bactériologiques et physico-chimiques récurrentes sur certaines ressources
- Problématique quantitative (sécheresse, étiage...) prise en compte dans des schémas de sécurisation et des études en cours (SIE Sud Toulousain)

Légende

-  UGE_production
-  UGE2016

UGE = unité de gestion de l'eau



Centre : compétences Eau CC Terres Toulouises

Syndicats à cheval sur plusieurs EPCI et/ou interdépartementaux :

- SIE du Trey-St-Jean à cheval sur 3 CC et 54/55
- SIE Toulouis Sud à cheval sur 2 CC

Compétences Production et Distribution séparées :

- SIE Jaillon-Villey-St Etienne = syndicat de production pour 2 communes

Compétences communales +++ ou intercommunales mais de taille réduite

Compétences assainissement collectif



PREFET DE MEURTHE-ET-MOSELLE

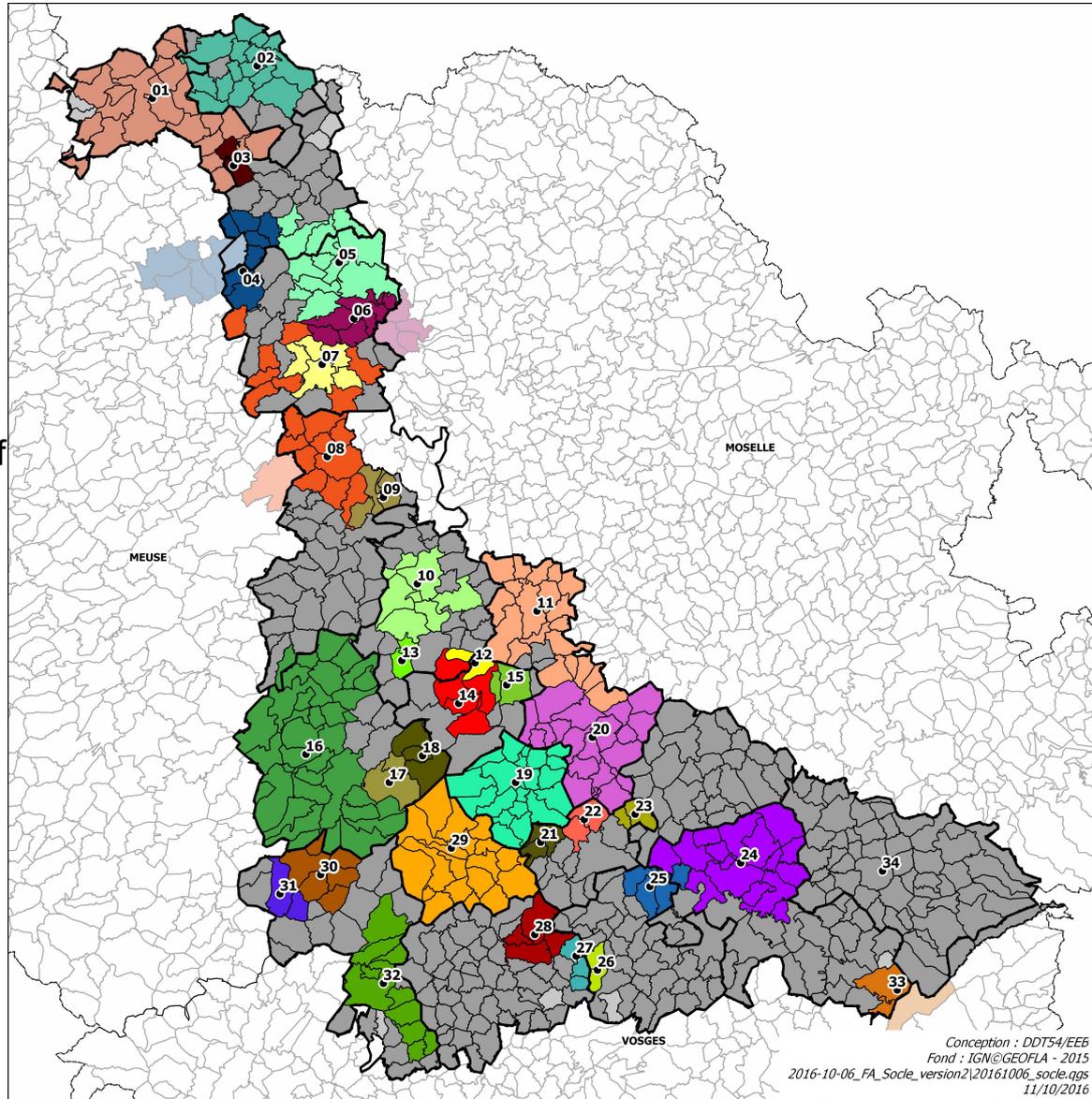
Localisation des services d'assainissement collectif

Limites administratives (2017)

- Départements
- EPCI
- Communes

Services d'assainissement collectif

- 01 - CC TERRE LORRAINE DU LONGUYONNAIS
- 02 - SY AGGLO LONGWY (SIAAL)
- 03 - SY BOISMONT - MERCY LE BAS
- 04 - SY PIENNES
- 05 - SY CONTRAT RIVIERE WOIGOT
- 06 - SY DES EAUX DE LA VALLE DE L'ORNE (ORNE AVAL)
- 07 - SY JARNISY
- 08 - SY SOIRON
- 09 - SY VAL DE MAD
- 10 - SY CYCLE D'EAU
- 11 - CC SEILLE ET MAUCHERE
- 12 - SY MILLERY-AUTREVILLE
- 13 - SY GRISOURT-VILLERS
- 14 - SY BASSIN DE POMPEY
- 15 - SY VAL DE MAUCHERE
- 16 - CC TOULOIS
- 17 - SY GONDREVILLE FONTENOY
- 18 - SY SEXEY VELAINE AINGERAY
- 19 - METROPOLE du GRAND NANCY
- 20 - CC GRAND COURONNE
- 21 - SY VERMOIS
- 22 - SY ST NICOLAS DE PORT-VARANGEVILLE
- 23 - SY SANON
- 24 - CC LUNEVILLOIS
- 25 - SY BLAINVILLE DAMELEVIERES
- 26 - SY BAYON VIRECOURT
- 27 - SY CHALET-SIAC
- 28 - SY FONTAINES DU MADON
- 29 - CC MOSELLE ET MADON
- 30 - SY BOUVADE
- 31 - SY AROFFE
- 32 - SY COTES DE SAINT-AMON
- 33 - SY CLAIRUPT
- 34 - COMMUNE
- COMMUNES NON CONCERNEES



Conception : DDT54/EEB
Fond : IGN@GEOFLA - 2015
2016-10-06_FA_Socle_version2|20161006_socle.qgs
11/10/2016

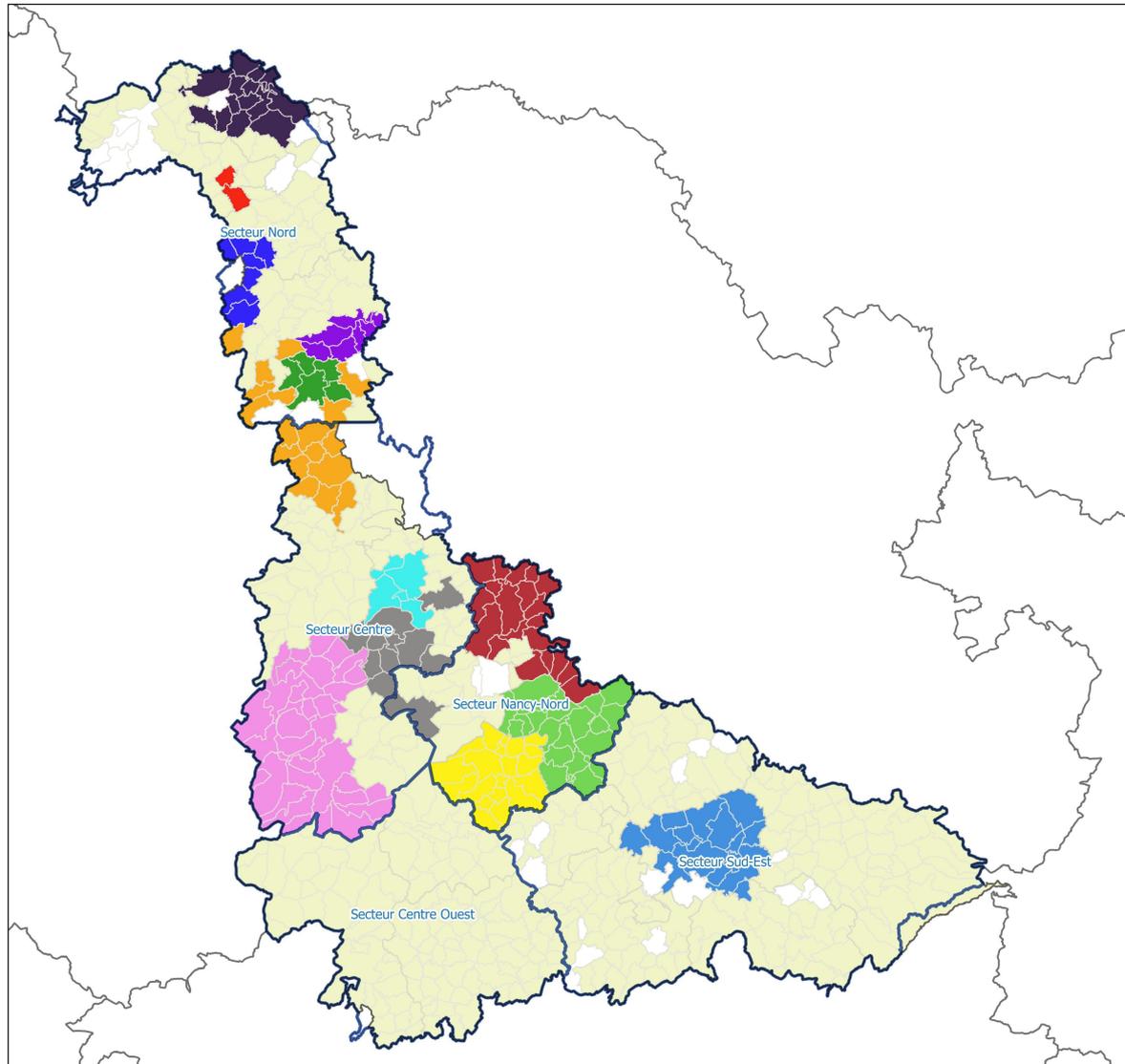
344 collectivités ayant la compétence d'assainissement collectif

- 8 EPCI FP (128 communes),
- 25 Syndicats (130 communes)
- 311 communes

Compétences assainissement non collectif

27 services
d'assainissement non
collectif :

- 6 EPCI FP,
- 7 Syndicats,
- 14 communes



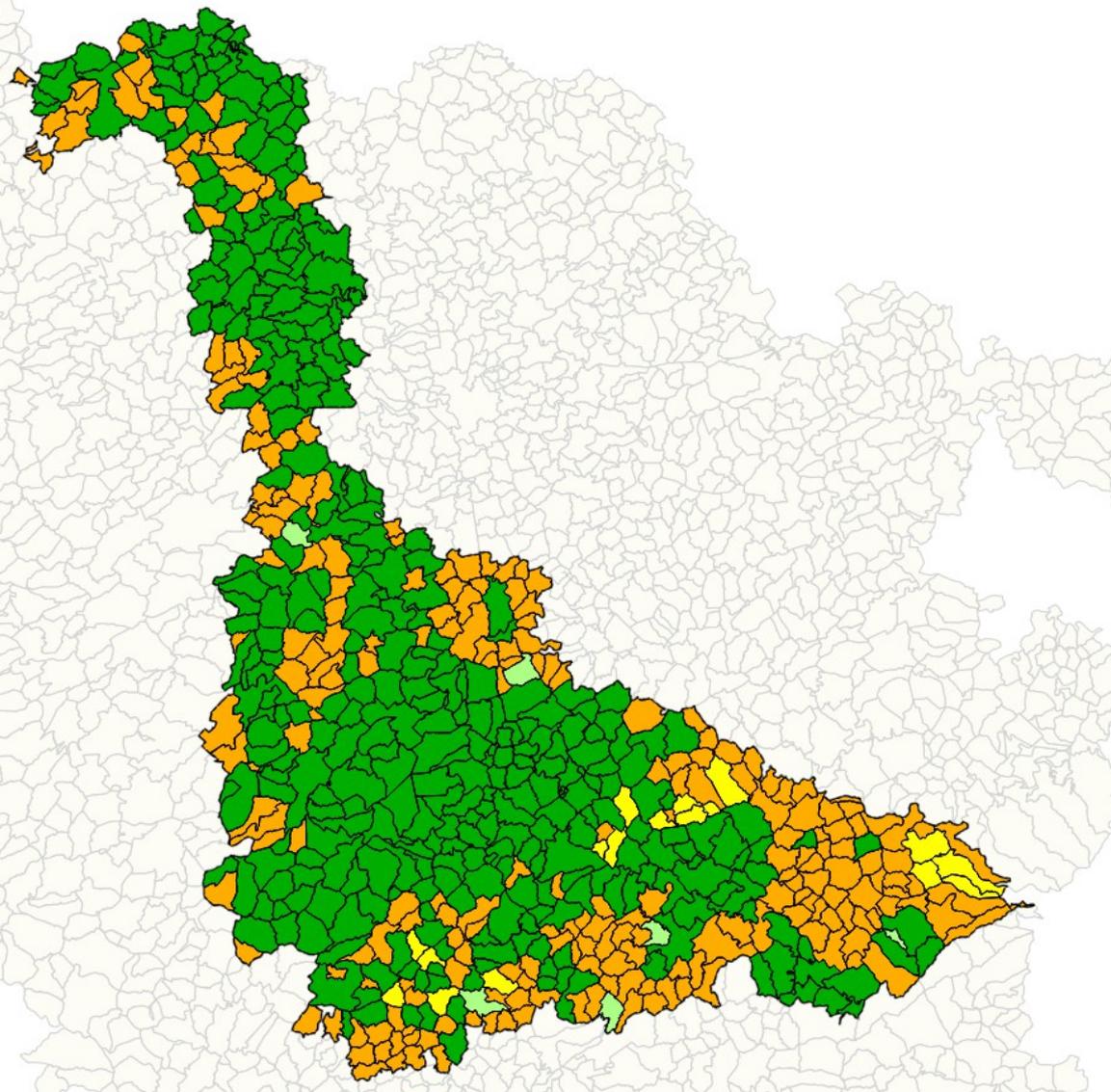
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
PRÉFET DE MEURTHE-ET-MOSELLE

Localisation des services d'assainissement non-collectif

Légende

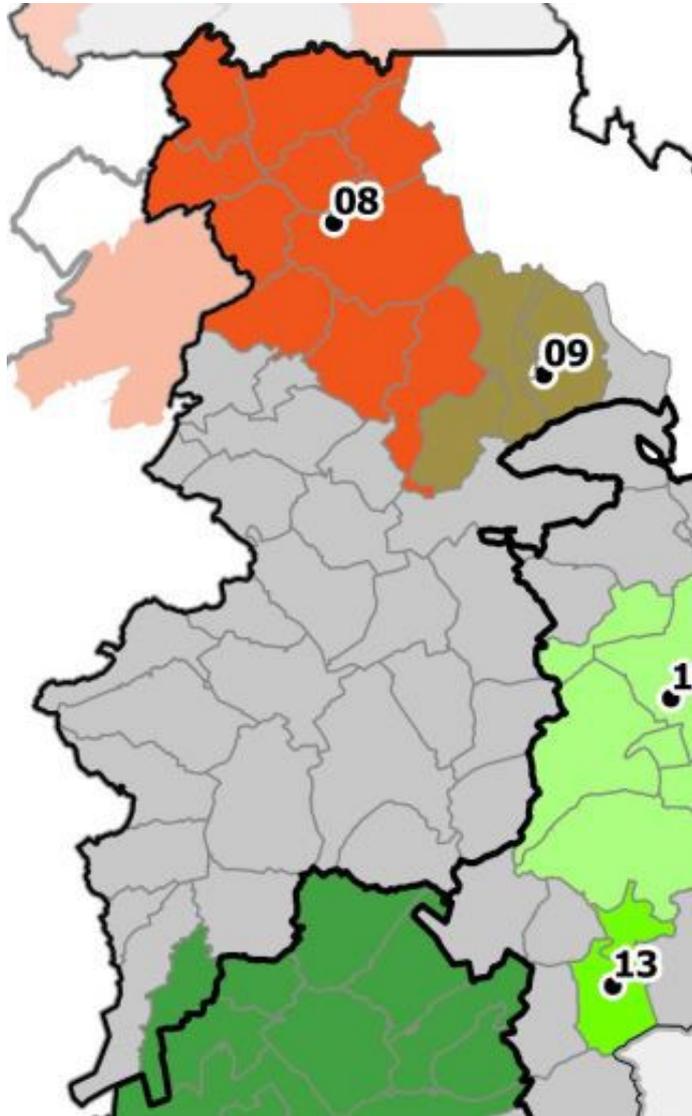
- ▭ Limite intercommunalité
- ▭ Secteur
- METROPOLE du GRAND NANCY
- CC GRAND COURONNE
- CC SEILLE ET MAUCHERE
- CC TOULOUS
- CC LUNEVILOIS
- SY AGGLO LONGWY (SIAAL)
- SY BOISMONT - MERCY LE BAS
- SY CYCLE D'EAU
- SY DES EAUX DE LA VALLE DE L'ORNE (ORNE AVAL)
- SY JARNISY
- SY PIENNES
- SY SOIRON
- SY ASSAINISSEMENT AUTONOME
- COMMUNES

Etat de l'assainissement dans le département



<input checked="" type="checkbox"/>	■	PAS DE STEP
<input checked="" type="checkbox"/>	■	ETUDE EN COURS
<input checked="" type="checkbox"/>	■	STEP EN TRAVAUX
<input checked="" type="checkbox"/>	■	STEP EXISTANTE

Secteur centre : compétences assainissement



- **CC Mad et Moselle :**

Collecte
et
Traitement

- AC :

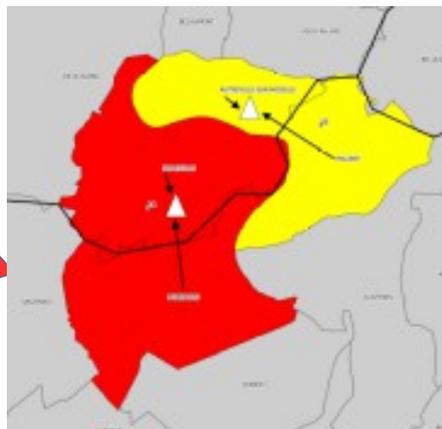
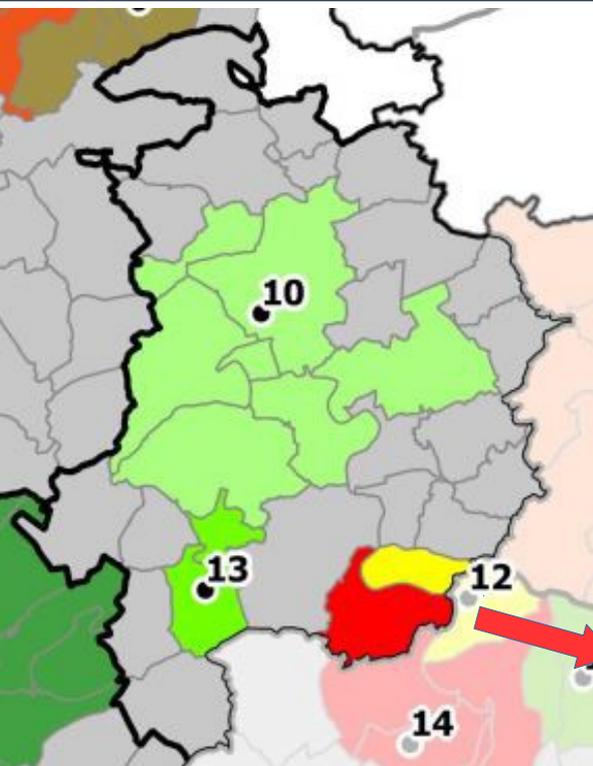
- SY Soiron (08),
- SY Val de Mad (09) ,
- jusque fin 2016 : CC du Toulinois pour Hamonville (16)
- Communes

- ANC :

- SY Soiron,
- jusque fin 2016 : CC du Toulinois pour Hamonville
- et SDAA sur le reste du périmètre

Secteur centre : compétences assainissement

Collecte
et
Traitement



• CC Bassin de Pont à Mousson

– AC :

- SY cycle de l'eau (10)
 - communes d'Atton et Jezainville n'adhèrent pas mais sont raccordées à la station d'épuration du syndicat.
- SY Millery-Autreville (12) et SEA Bassin de Pompey pour Belleville-Marbache (15) : les agglomérations d'assainissement gérées par ces syndicats sont à cheval sur 2 EPCI (Bassin de Pompey et de Pont à Mousson)
- SY d'épuration de Griscourt- Villers (13) (collecte aux communes)

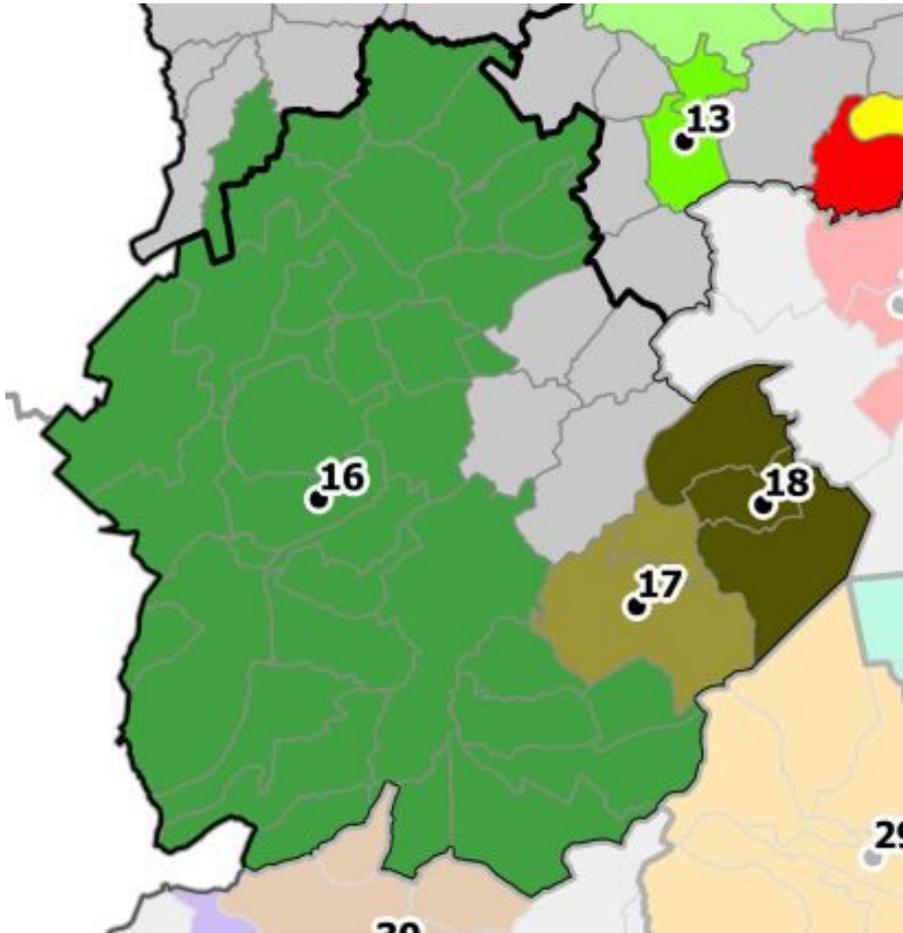
ANC :

- SY cycle de l'eau
- Communes pour d'Atton, Jezainville, Villers en Haye, Gezoncourt, Griscourt, Dieulouard, et Belleville
- SDAA sur le reste du périmètre

« agglomération d'assainissement » :

définie à l'article 2 de la directive ERU et à l'article R. 2224-6 du CGCT
« zone dans laquelle la population et/ou les activités économiques sont suffisamment concentrées pour qu'il soit possible de collecter les eaux urbaines résiduaires pour les acheminer vers un système de traitement des eaux usées ou un point de rejet final »

Secteur centre : compétences assainissement



CC Terres Toulouses

- AC :
 - Ex CC Toulous (16)
 - SY Sexey- Velaine en Haye- Aingeray (18)
 - SY d'épuration Gondreville- Fontenoy (17) (collecte aux communes)
 - Communal pour Avrainville, Jaillon (interconnexion), Francheville, et Villers saint Etienne
- ANC : SDAA pour toutes les communes hors périmètre « ex » CCT

Synthèse Secteur centre

- Superposition importante de strates administratives gérant les mêmes compétences :
 - GEMA : les 3 CC + Syndicat médian de la Seille
 - eau et assainissement : syndicats à compétences multiples ou variables, intégrés, sur 2 ou 3 EPCI et nombreuses communes autonomes sur CCBPAM, CCMM et CCTT
 - ➔ réflexions à mener pour intégrer les compétences des communes isolées, syndicats intégrés et syndicats sur 2 EPCI vers les nouvelles CC et sur les modalités éventuelles d'évolution des syndicats du périmètre à cheval sur 3 EPCI (54, 55, 57)
- CCs sur 5 bassins hydrographiques (principalement Moselle, Seille et Rupt de Mad Esch Trey)
 - Réflexion structuration Seille en lien avec les CC du département 57 et les syndicats de rivières existants
 - RMET (SAGE) : actualité
 - GEMAPI à examiner en lien avec les compétences actuelles et avec l'EPTB MM

Partie 3- État des lieux des compétences du territoire

- Structures compétentes en assainissement collectif et non collectif, eau potable et milieux :
Etat départemental puis zoom sur les EPCI du secteur
- Synthèse par EPCI FP

Compétences Eau potable

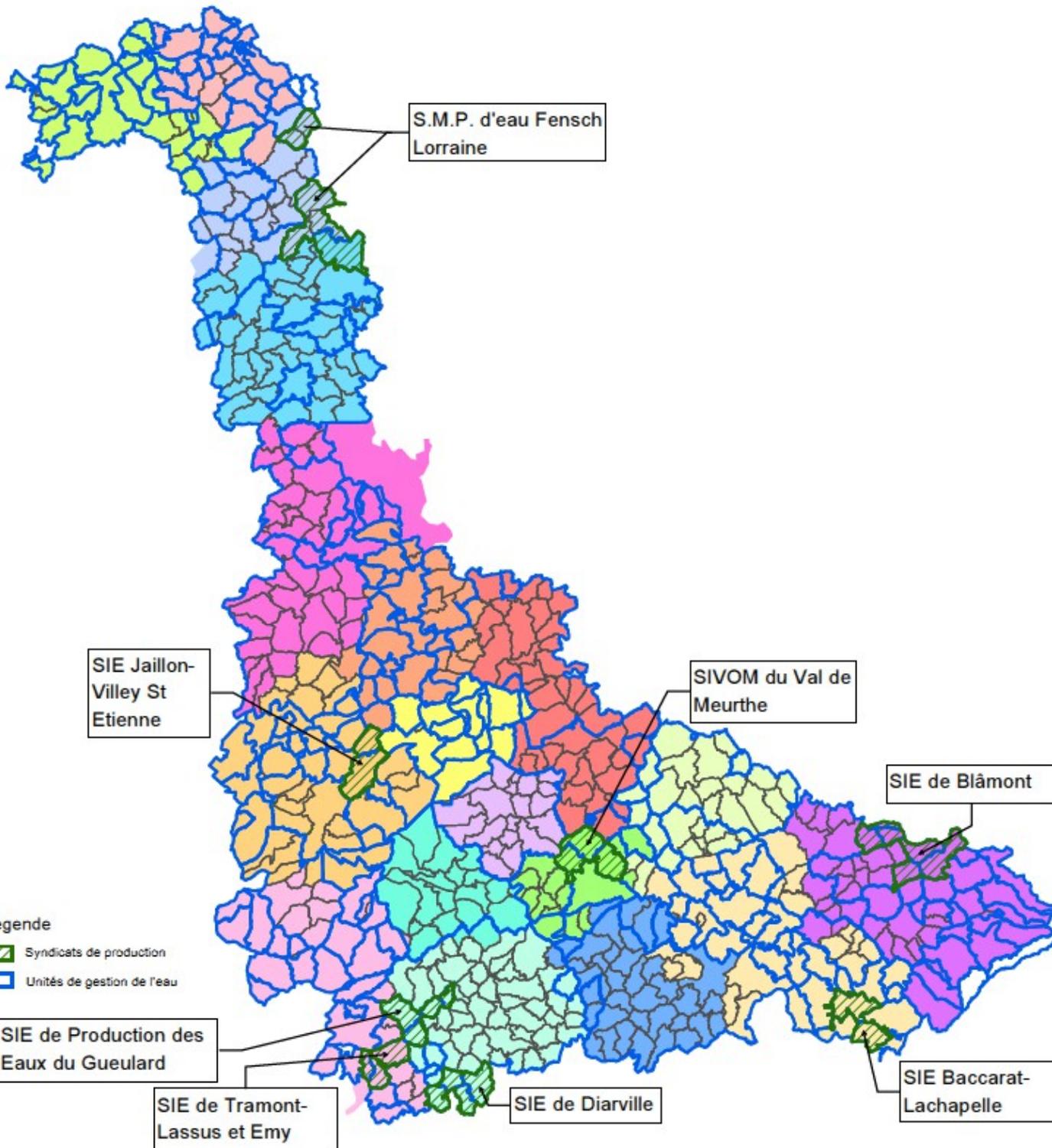
248 structures ayant la compétence Eau :

- 189 communes
- 4 EPCI FP
- 55 syndicats

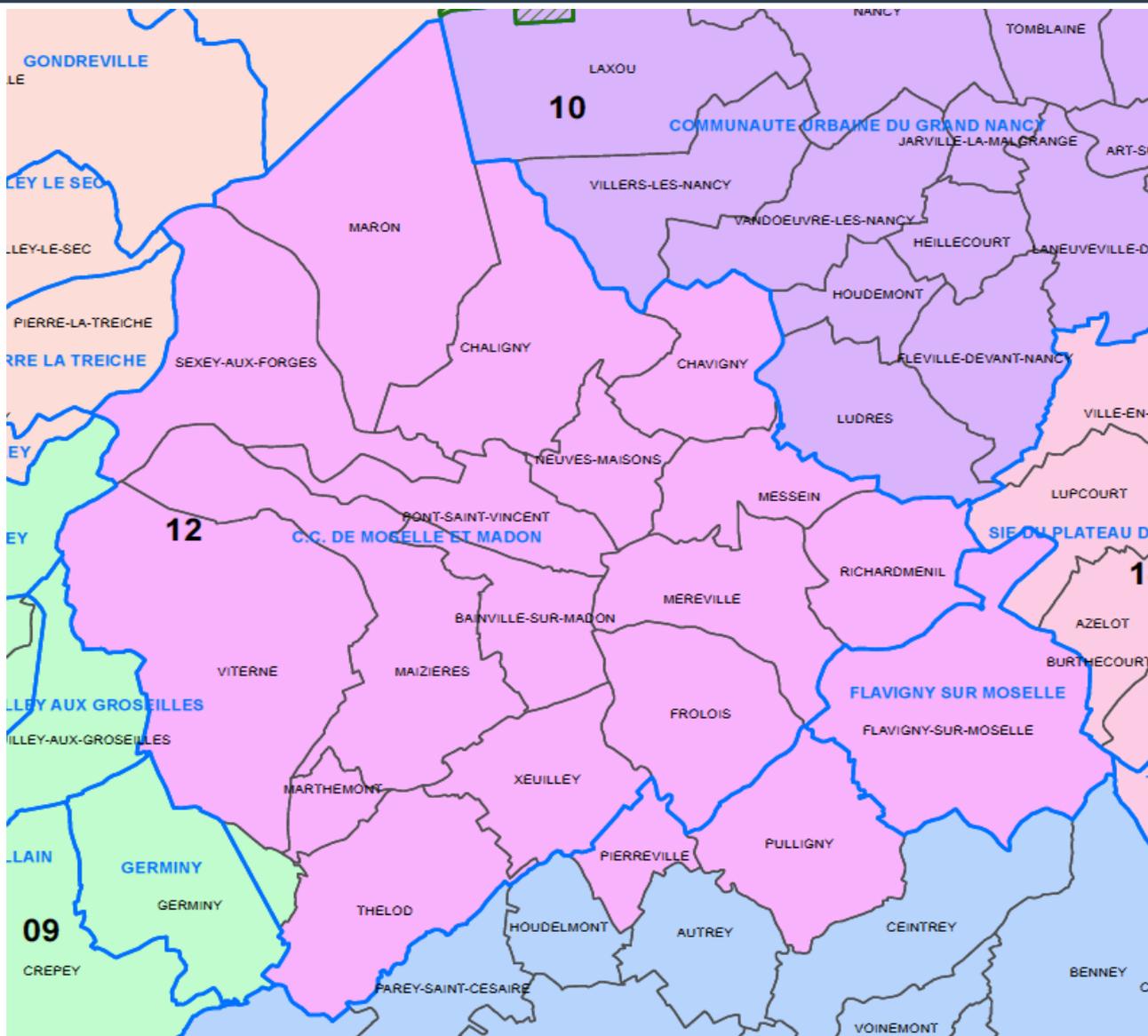
Compétences variables :

- Production seule : 8 structures
- Distribution seule : 65
- P et D : 172

**85 % des captages de
Meurthe-&Moselle protégés
(395 sur 467)**



Sud-Ouest : compétences eau CC Moselle et Madon

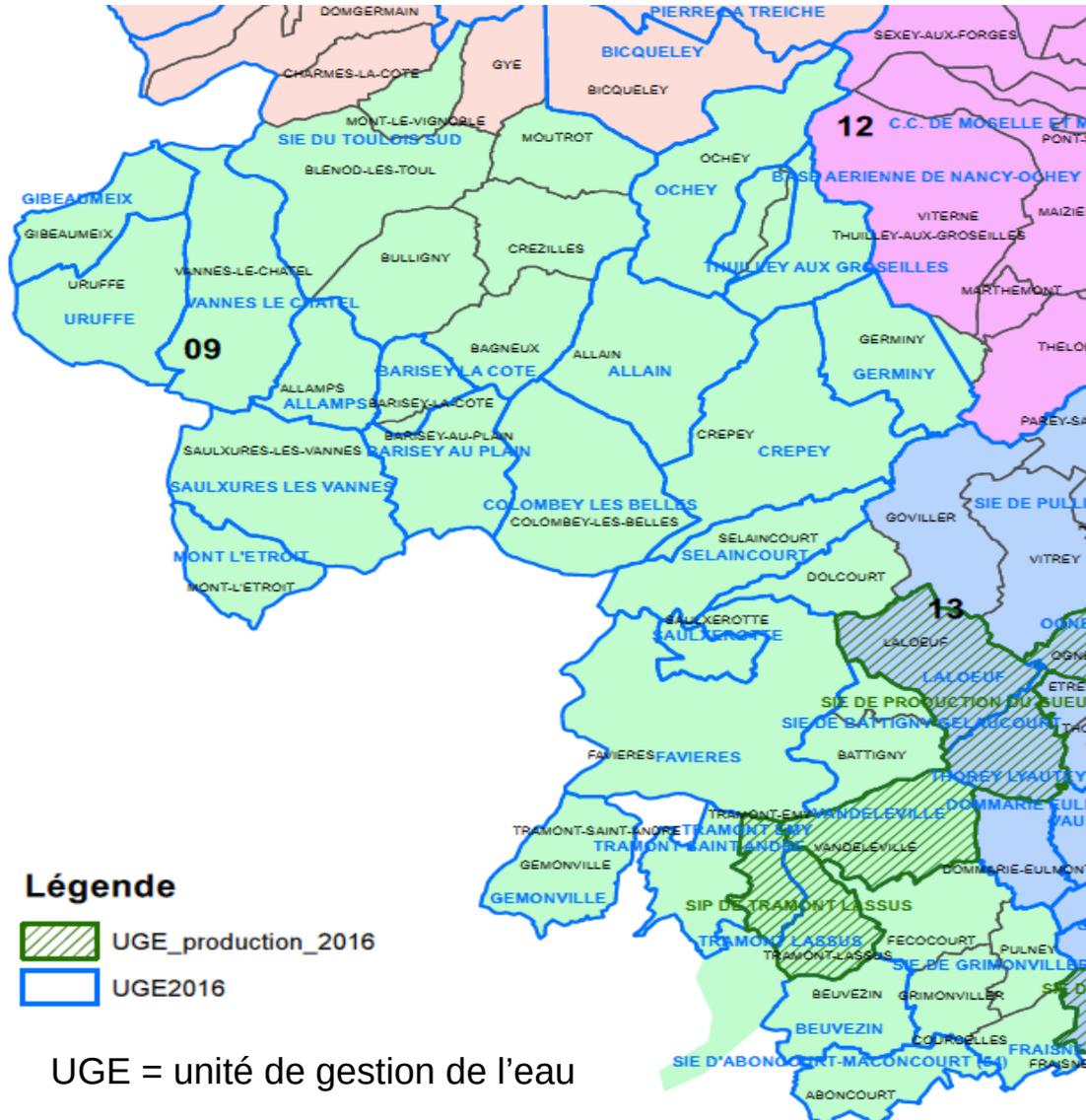


- Compétente pour 17 communes sur 19
- 2 communes rattachées au SIE de Pulligny à cheval sur 4 EPCI

Sud-Ouest : compétences Eau CC du Pays de Colombey et du Sud Toulinois

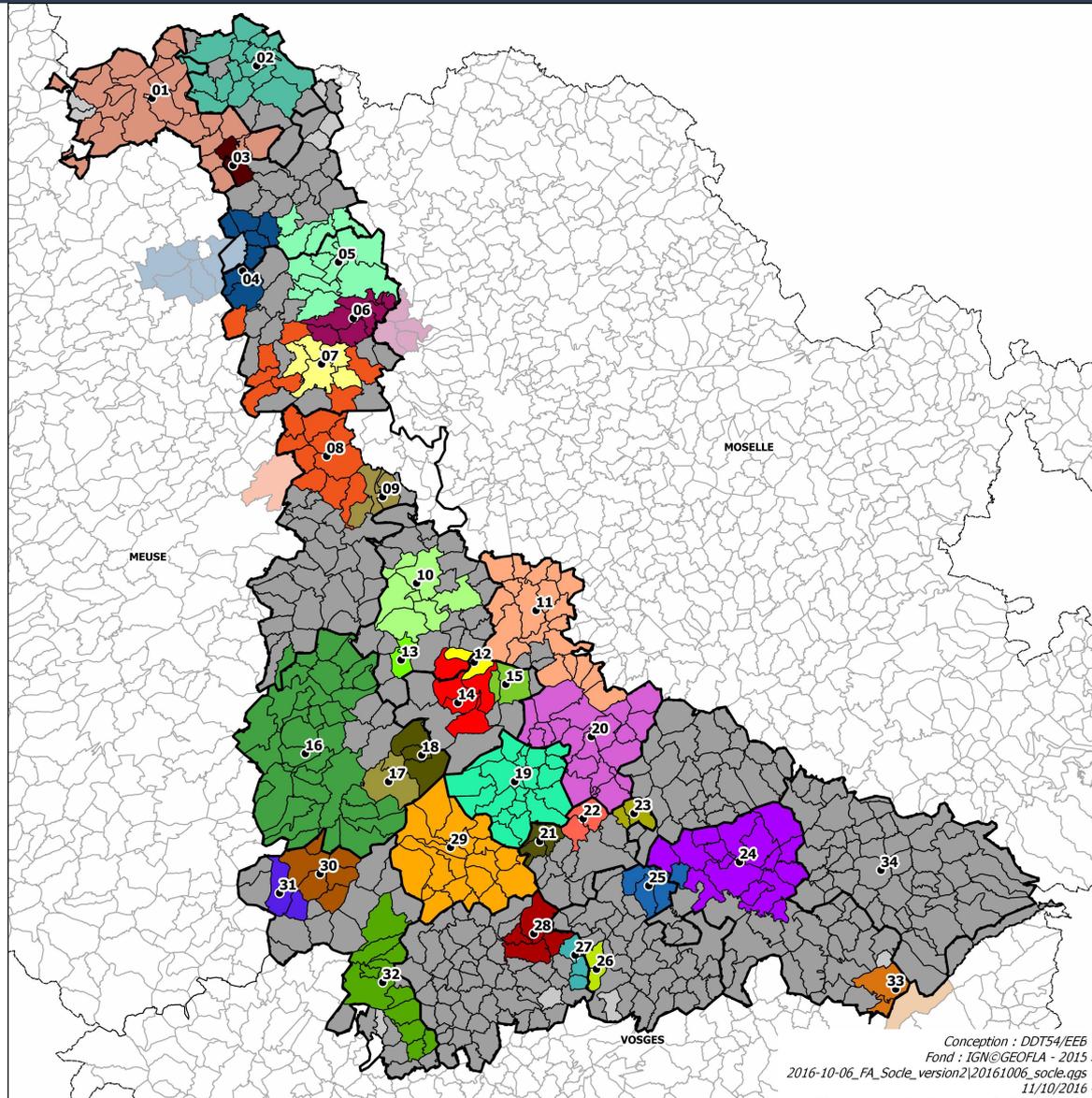
- Qualité de l'eau potable :
 - Problématiques récurrentes et localisées de contamination bactériologique et/ou chimique des ressources
- Problématique quantitative (sécheresse, étiage...) prise en compte dans les schémas de sécurisation et les études en cours (SIE Sud Toulinois et Pays de Colombey)

Sud-Ouest : compétences Eau CC du Pays de Colombey et du Sud Toulinois



- Syndicat du Toulinois Sud à cheval sur 2 EPCI (+ CC Terres Toulaises)
- Prédominance de compétences communales / intercommunales de taille réduite
- Compétences Production et Distribution séparées :
 - SIE de Production du Gueulard
 - SIP de Tramont-Lassus

Compétences assainissement collectif



PREFET DE MEURTHE-ET-MOSELLE

Localisation des services d'assainissement collectif

Limites administratives (2017)

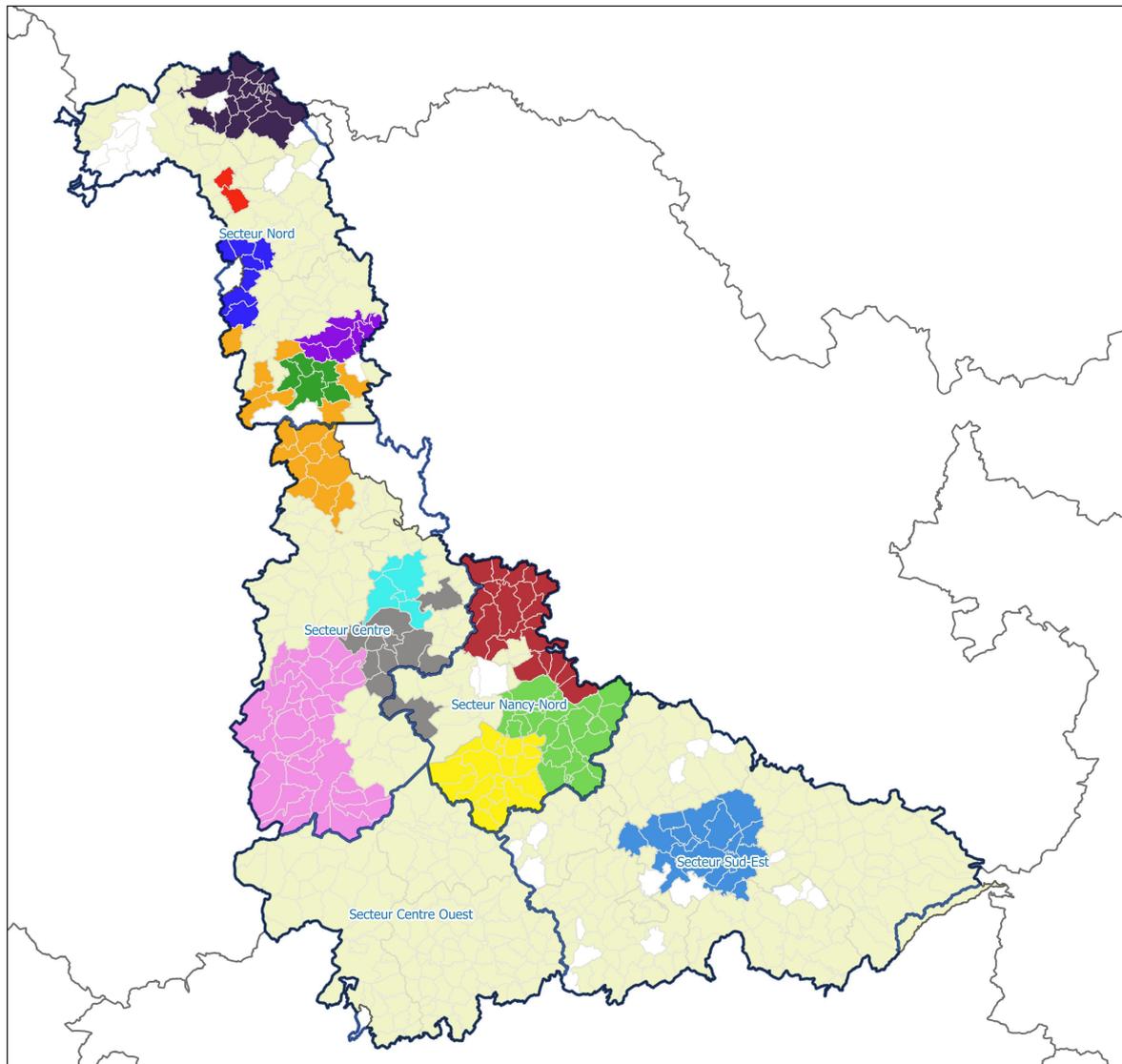
- Départements
- EPCI
- Communes

Services d'assainissement collectif

- 01 - CC TERRE LORRAINE DU LONGUYONNAIS
- 02 - SY AGGLO LONGWY (SIAAL)
- 03 - SY BOISMONT - MERCY LE BAS
- 04 - SY PIENNES
- 05 - SY CONTRAT RIVIERE WOIGOT
- 06 - SY DES EAUX DE LA VALLE DE L'ORNE (ORNE AVAL)
- 07 - SY JARNISY
- 08 - SY SOIRON
- 09 - SY VAL DE MAD
- 10 - SY CYCLE D'EAU
- 11 - CC SEILLE ET MAUCHERE
- 12 - SY MILLERY-AUTREVILLE
- 13 - SY GRISCOURT-VILLERS
- 14 - SY BASSIN DE POMPEY
- 15 - SY VAL DE MAUCHERE
- 16 - CC TOULOIS
- 17 - SY GONDREVILLE FONTENOY
- 18 - SY SEXEY VELAINE AINGERAY
- 19 - METROPOLE du GRAND NANCY
- 20 - CC GRAND COURONNE
- 21 - SY VERMOIS
- 22 - SY ST NICOLAS DE PORT-VARANGEVILLE
- 23 - SY SANON
- 24 - CC LUNEVILLOIS
- 25 - SY BLAINVILLE DAMELEVIERS
- 26 - SY BAYON VIRECOURT
- 27 - SY CHALET-SIAC
- 28 - SY FONTAINES DU MADON
- 29 - CC MOSELLE ET MADON
- 30 - SY BOUVADE
- 31 - SY AROFFE
- 32 - SY COTES DE SAINT-AMON
- 33 - SY CLAIRUPT
- 34 - COMMUNE
- COMMUNES NON CONCERNEES

Conception : DDT54/EEB
 Fond : IGN©GEOFLA - 2015
 2016-10-06_FA_Socle_version2\20161006_socle.qgs
 11/10/2016

Compétences assainissement non collectif



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE MEURTHE-ET-MOSELLE

Localisation des services d'assainissement non-collectif

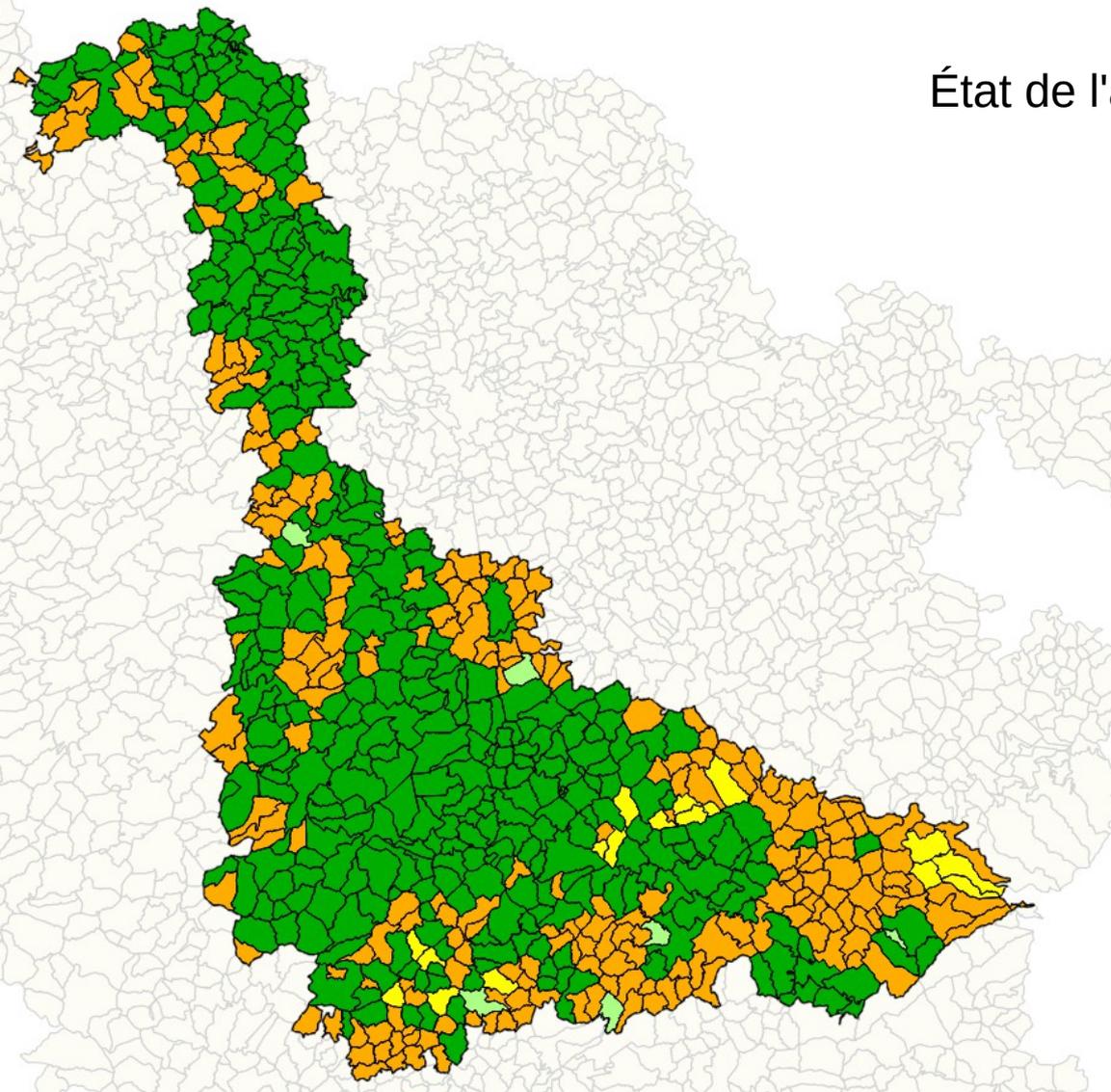
Légende

- Limite intercommunalité
- ▭ Secteur
- ▭ METROPOLE du GRAND NANCY
- ▭ CC GRAND COURONNE
- ▭ CC SELLE ET MAUCHERE
- ▭ CC TOULOUS
- ▭ CC LUNEVILLOIS
- ▭ SY AGGLO LONGWY (SIAAL)
- ▭ SY BOISMONT - MERCY LE BAS
- ▭ SY CYCLE D'EAU
- ▭ SY DES EAUX DE LA VALLE DE L'ORNE (ORNE AVAL)
- ▭ SY JARNISY
- ▭ SY PIENNES
- ▭ SY SOIRON
- ▭ SY ASSAINISSEMENT AUTONOME
- ▭ COMMUNES

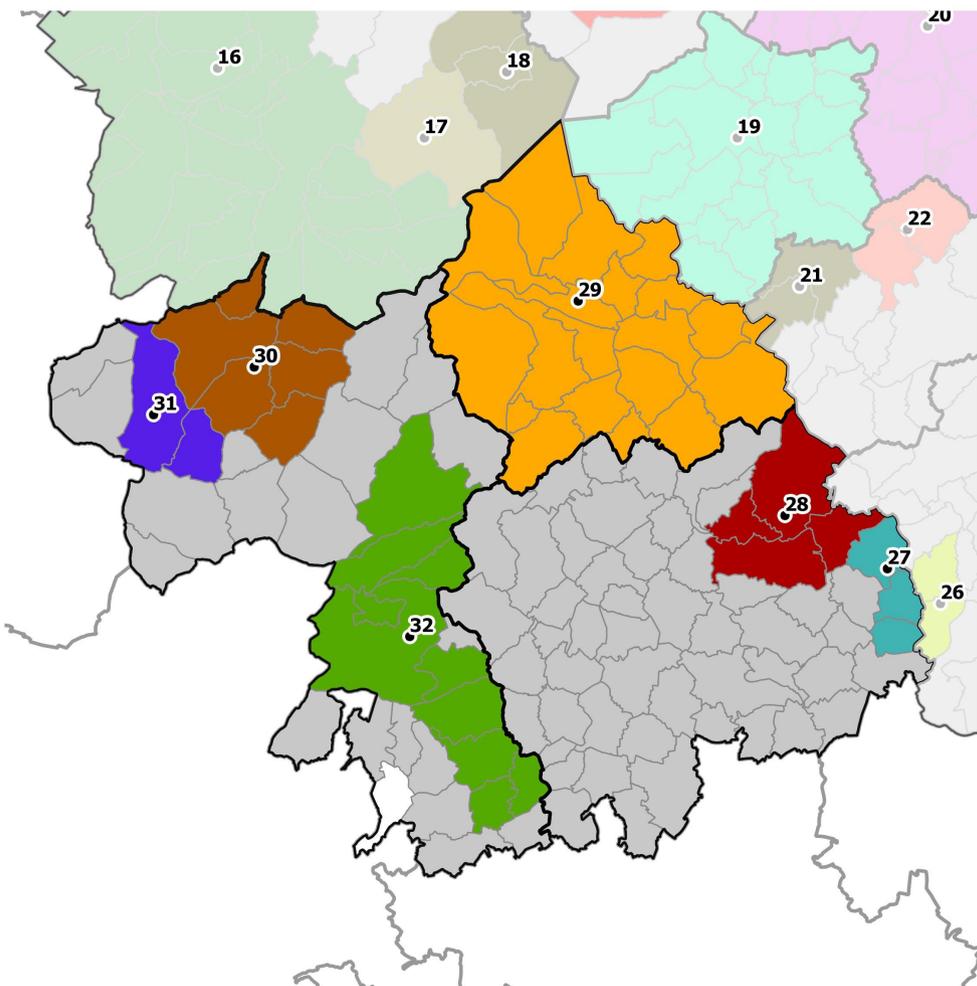
Conception : DOTS4 / ADUR / VDT
Sources : ADMINEXPRESS 2016 GIGN
P:\4_ETUDE\DESIEAU\ASSAINISSEMENT\2017_01_NON_COLLECTIF\CARTE_ASSAINI.ags
ER - 2016/2017

Compétences assainissement

État de l'assainissement dans le département



Sud-Ouest : compétences assainissement



ANC : SDAA

- **CC Moselle et Mado** Collecte et traitement
 - Exercée par la CC (29)
- **CC Pays du Saintois :**
 - Exercée par les communes sauf pour les 2 syndicats : SY Chalet (27) et SY Fontaines du Madon (28)
- **CC Pays de Colombey et du Sud Tulois :**
 - Exercée par les communes sauf pour 3 syndicats : SY de l'Aroffe (31), SY Bouvade (30) et SY Cotes de Saint Amon (32)

Sud-Ouest : synthèse par EPCI

- **CC Moselle et Madon**

- Assainissement et eau potable : CC déjà compétente sur tout ou partie du territoire
- Gemapi :
 - ➔ Réflexion à mener par l'EPCI en lien avec l'EPTB

Sud-Ouest : synthèse par EPCI

- **CC du Pays du Saintois**

- Assainissement : communes et 2 syndicats intégrés à la CC
 - ➔ Réflexion pour intégrer les compétences des syndicats d'assainissement vers la CC
- Eau potable :
 - ➔ Réflexion à mener sur les communes non adhérentes au syndicat qui couvre majoritairement la CC
- Gemapi :
 - ➔ Réflexion à mener par la CC en lien avec l'EPTB

Sud-Ouest : synthèse par EPCI

- **CC du Pays du Colombey et du Sud Toulinois**
 - Assainissement : 3 syndicats intégrés à la CC
 - ➔ Réflexion pour intégrer les compétences des syndicats d'assainissement vers la CC
 - Eau potable : compétences communales +++
 - Gema : CC compétente
 - PI :
 - ➔ Réflexion à mener par l'EPCI en lien avec l'EPTB

Réunion secteur SUD-EST

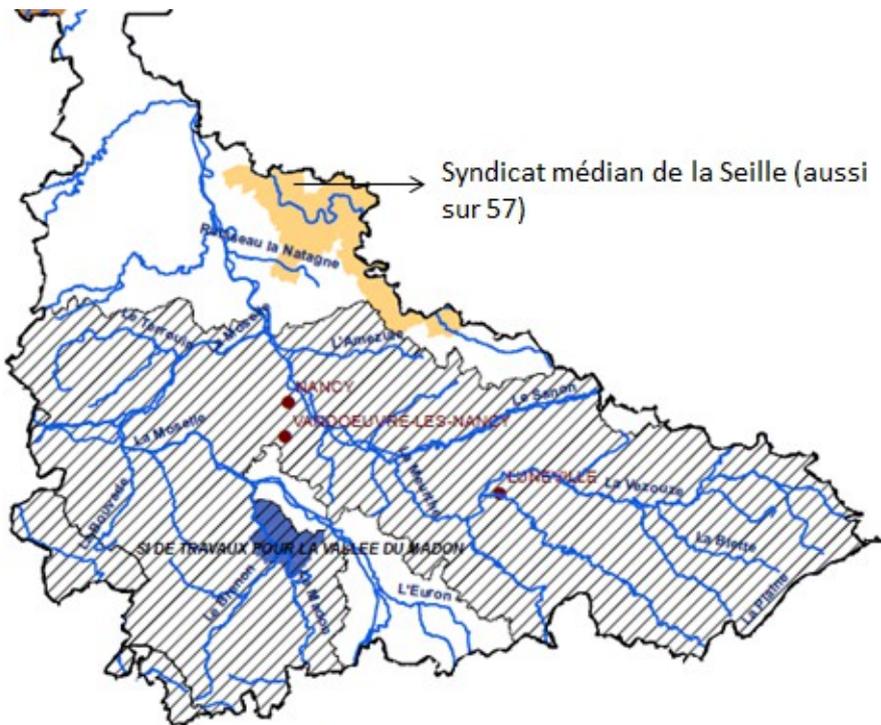
Partie 3-

État des lieux des compétences du territoire

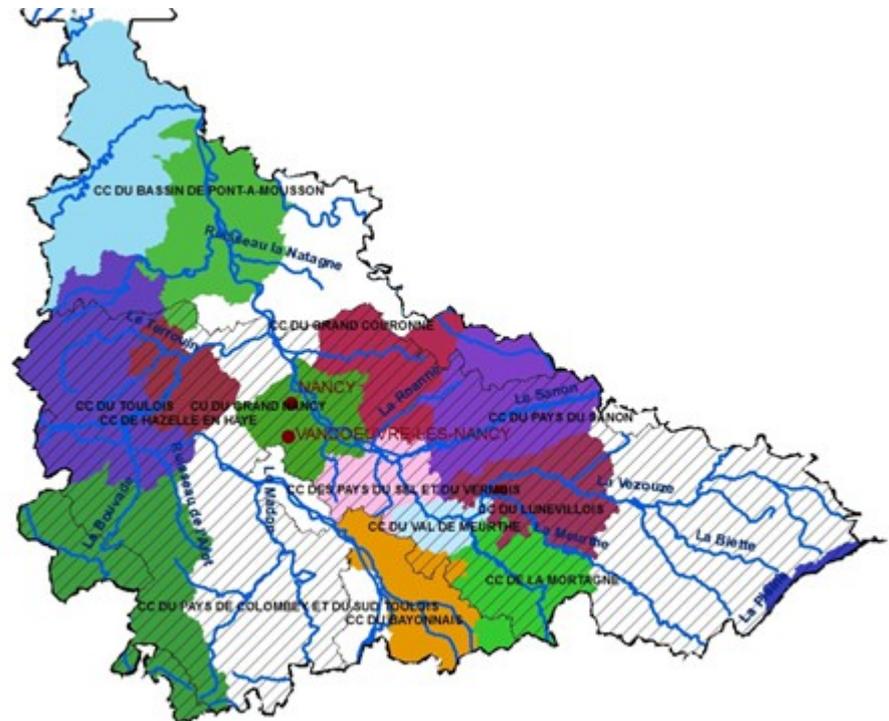
- Structures compétentes pour milieux eau potable, assainissement collectif et non collectif : Etat départemental puis zoom sur les EPCI du secteur
- Synthèse par EPCI FP

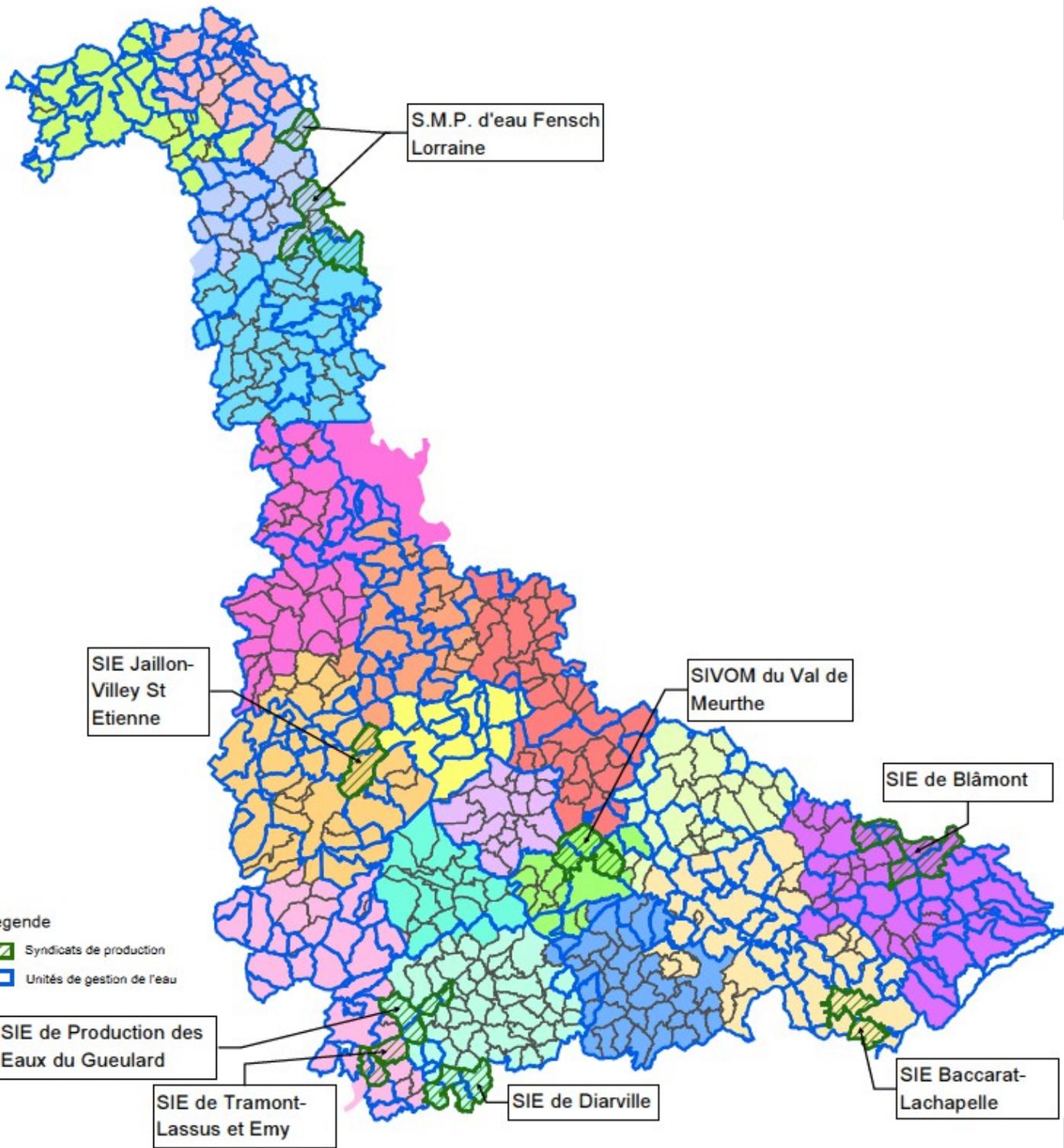
Secteur Sud Est : compétences milieux

Syndicats avec compétence relevant de la GEMAPI



EPCI-FP avec compétence relevant de la GEMAPI





248 structures ayant la compétence Eau :

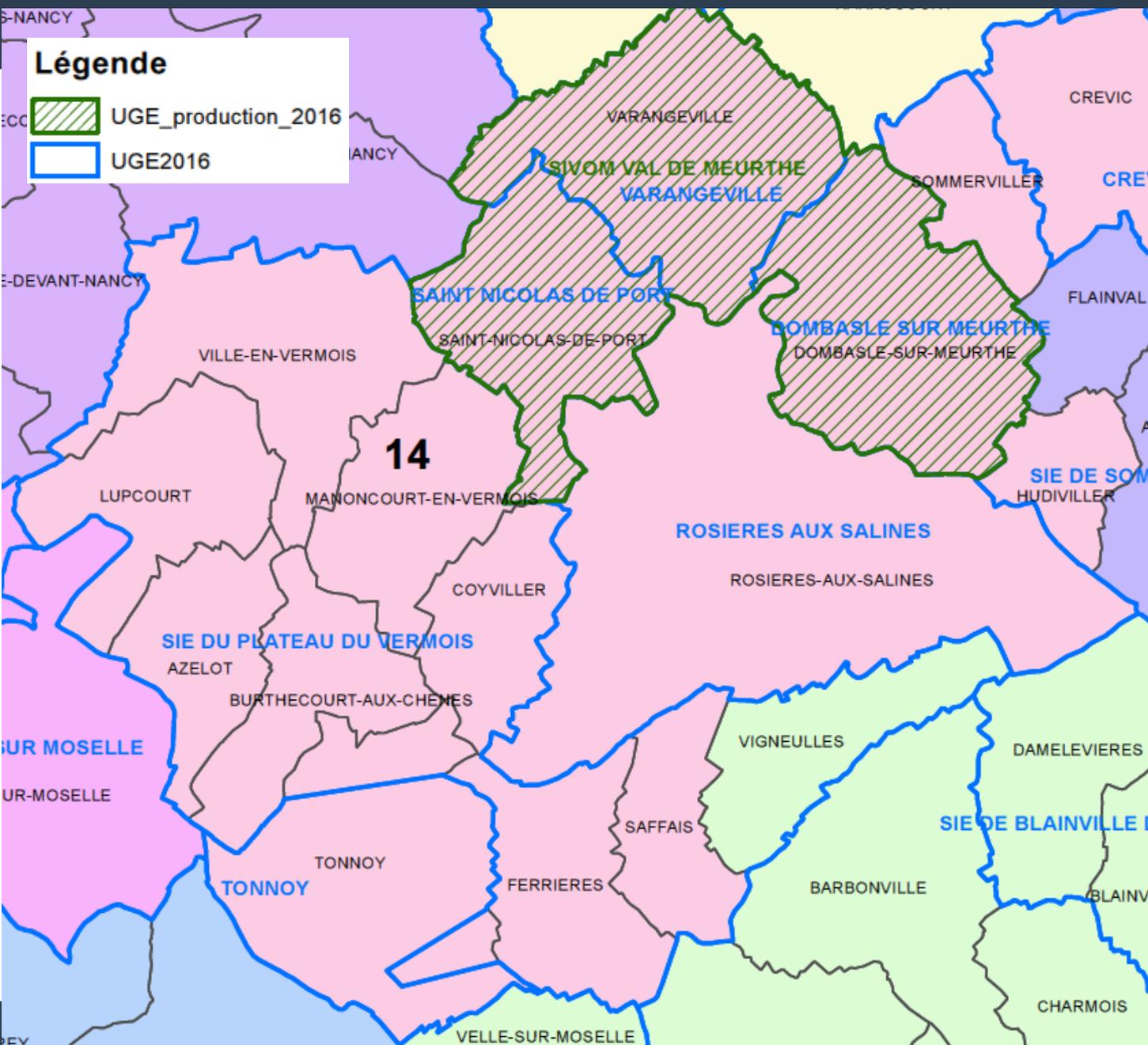
- 189 communes
- 4 EPCI FP
- 55 syndicats

Compétences variables :

- Production seule : 8 structures
- Distribution seule : 65
- P et D : 172

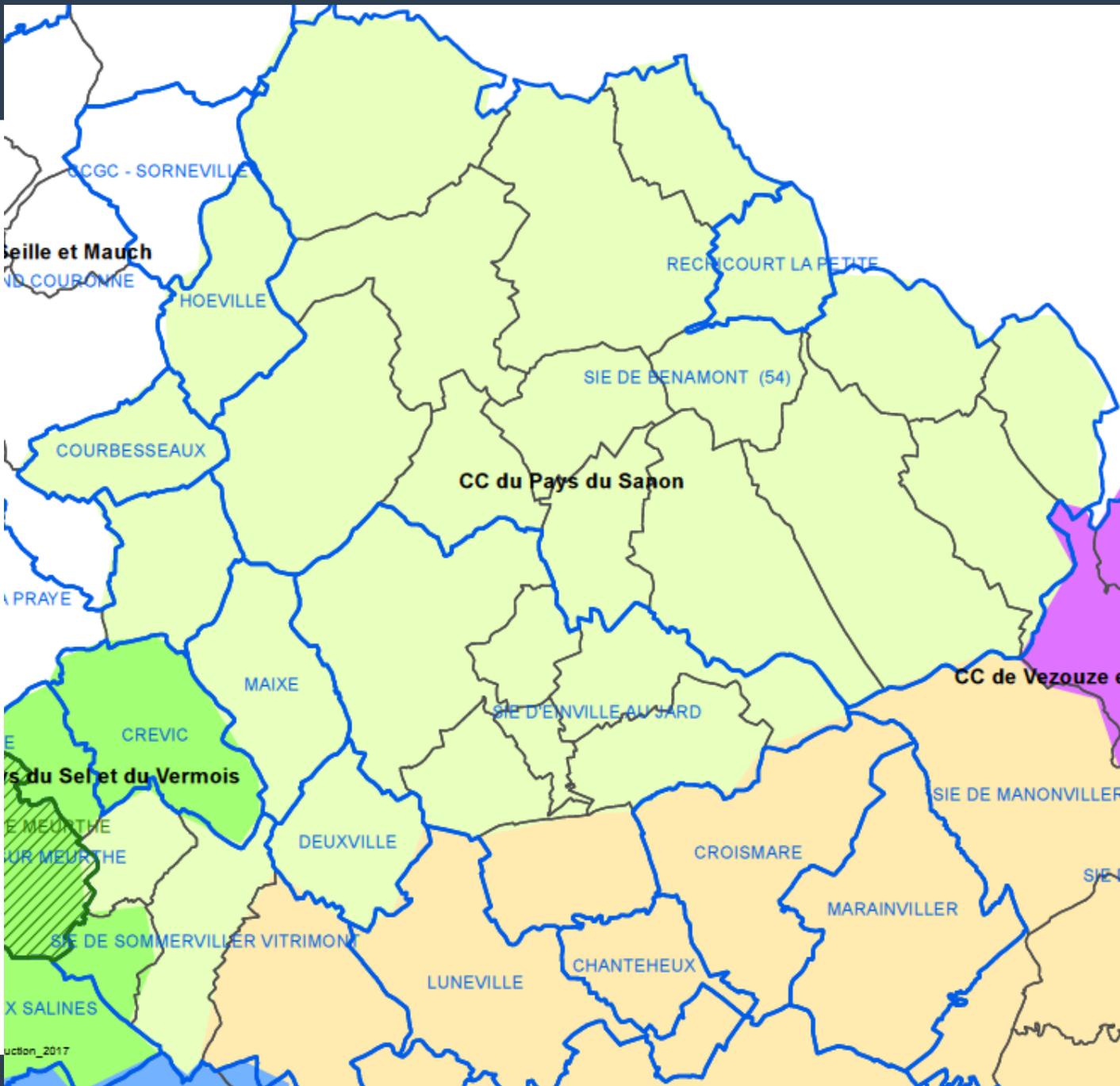
85 % des captages de Meurthe-&Moselle protégés (395 sur 467)

Compétences Eau CC Pays du Sel et du Vermois



- **Syndicats à cheval sur plusieurs EPCI :**
 - SIE du Plateau du Vermois (2 CC)
 - SIE Sommerviller-Vitrimont (3 CC)
- **Compétences syndicats majoritaires**
- **Compétences Production et Distribution séparées :**
 - SIVOM du Val de Meurthe = syndicat de production pour 3 communes
 - SIE Sommerviller-Vitrimont achète son eau au SIE d'Einville-au-Jard

Compétences Eau CC du Pays du Sânon



Syndicats à cheval sur plusieurs EPCI et/ou interdépartementaux :

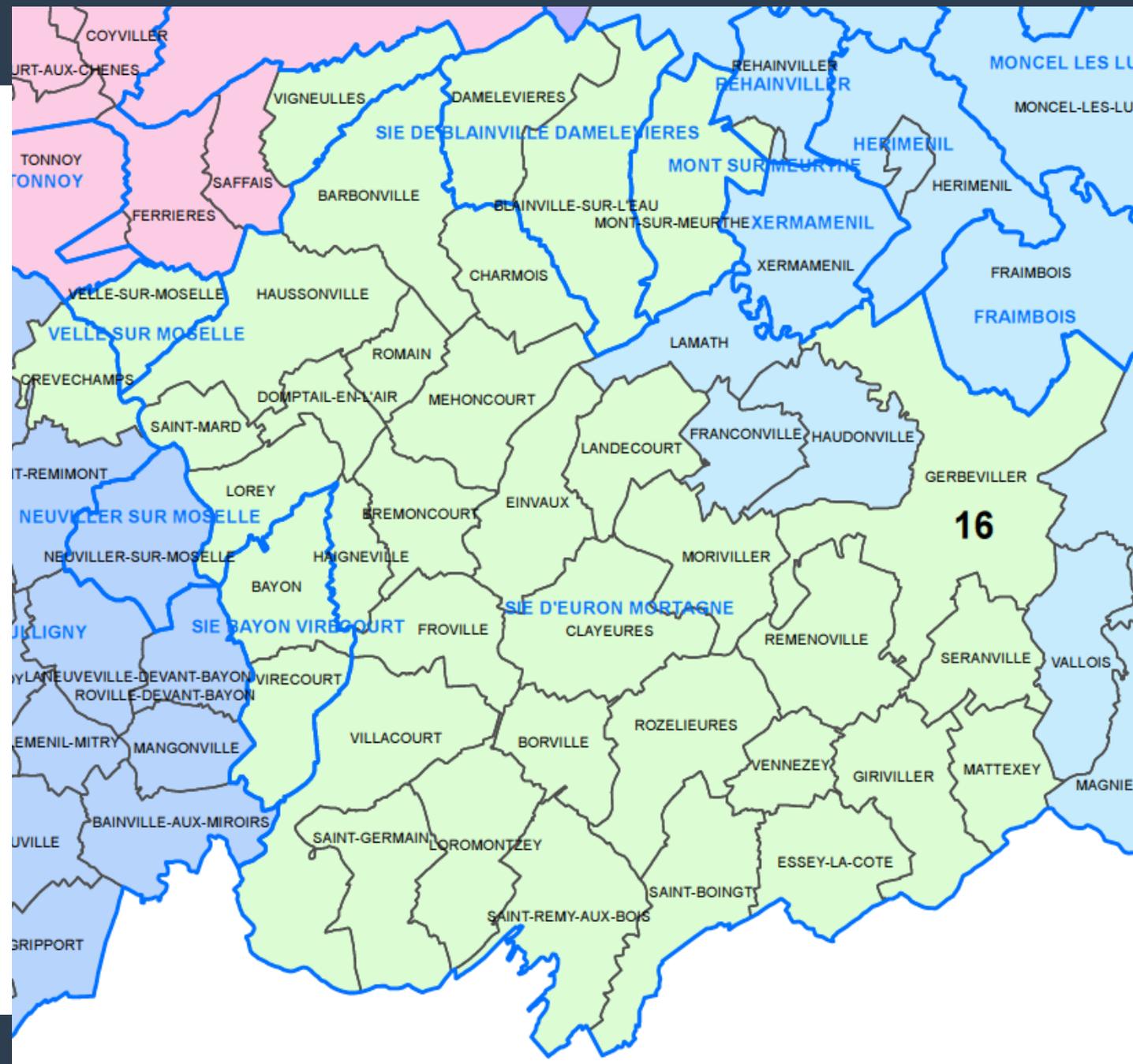
- SIE Sommerviller-Vitrimont (3 CC)
- A cheval sur 2 CC : SIE de la Praye et SIE Einville-au-Jard (2 CC)
- SIE de Bénamont 54/57

Compétences syndicats +++

Compétences Production et Distribution séparées :

- SIE de la Praye = syndicat de production pour 2 communes, qui achète son eau à l'ex-CC du Gd Couronné
- SIE Sommerviller-Vitrimont achète son eau au SIE d'Einville-au-Jard

Compétences Eau CC Meurthe, Mortagne, Moselle



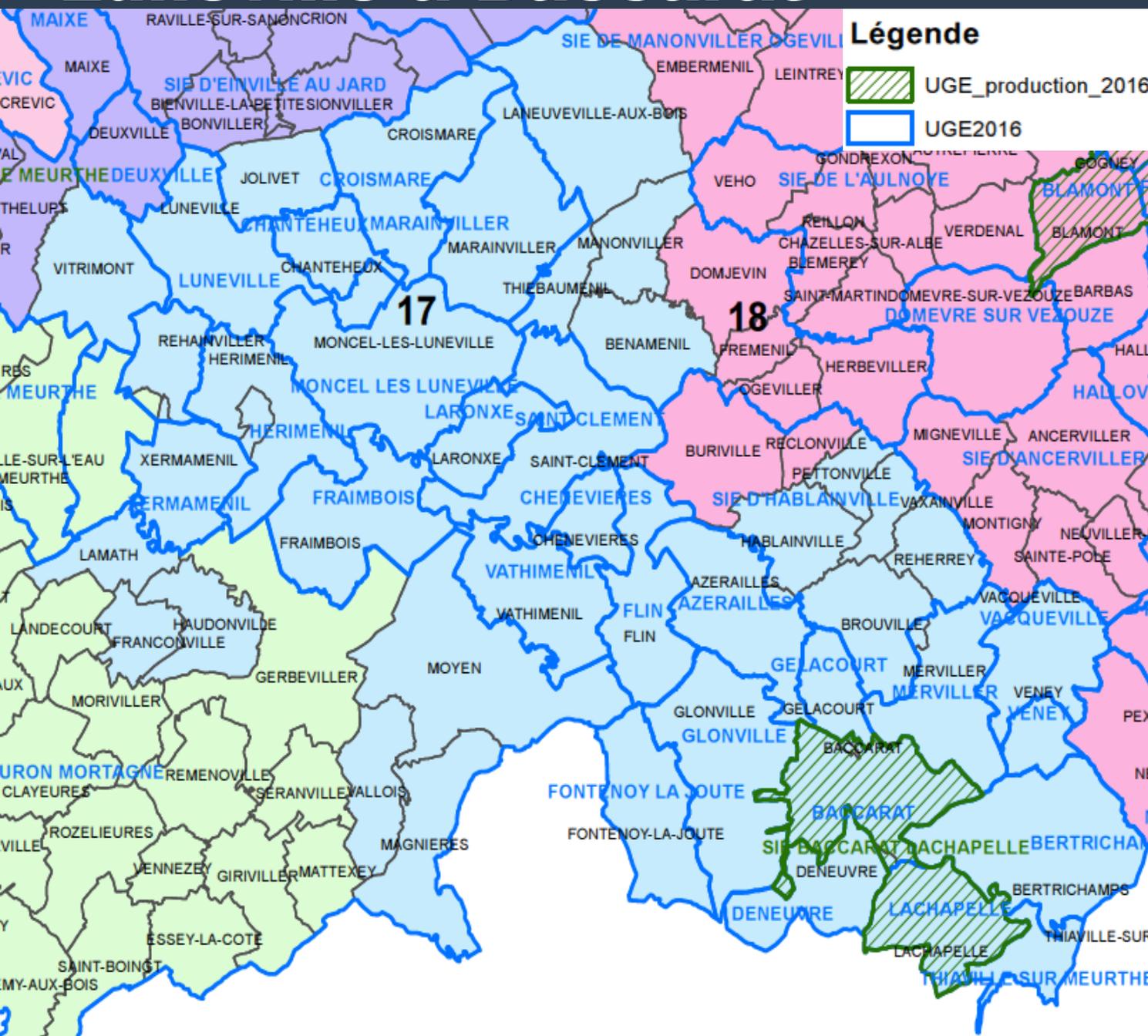
- **Syndicats à cheval sur 2 EPCI : SIE d'Euron-Mortagne et SIE du Plateau du Vermois**
- **SIE d'Euron-Mortagne couvrant une grande partie de la CC (29 communes sur 37)**
- **Compétences syndicats majoritaires**
- **Compétences Production et Distribution séparées :**
 - SIE Bayon-Virecourt achète son eau au SIE d'Euron-Mortagne

Secteur Sud-Est : compétences Eau CC Vezouze au Piémont et Territoire de Lunéville à Baccarat

- **Qualité de l'eau potable :**

- Eau agressive (nappe des Grès vosgiens) :
 - à prendre en compte dans les schémas de sécurisation qualitative de l'eau potable
 - Démarche en cours : St Clément
- Forages anciens : risque de colmatage, dégradation de la qualité sanitaire de l'eau.

Compétences Eau CC Territoire de Lunéville à Baccarat



Syndicats à cheval sur plusieurs EPCI :

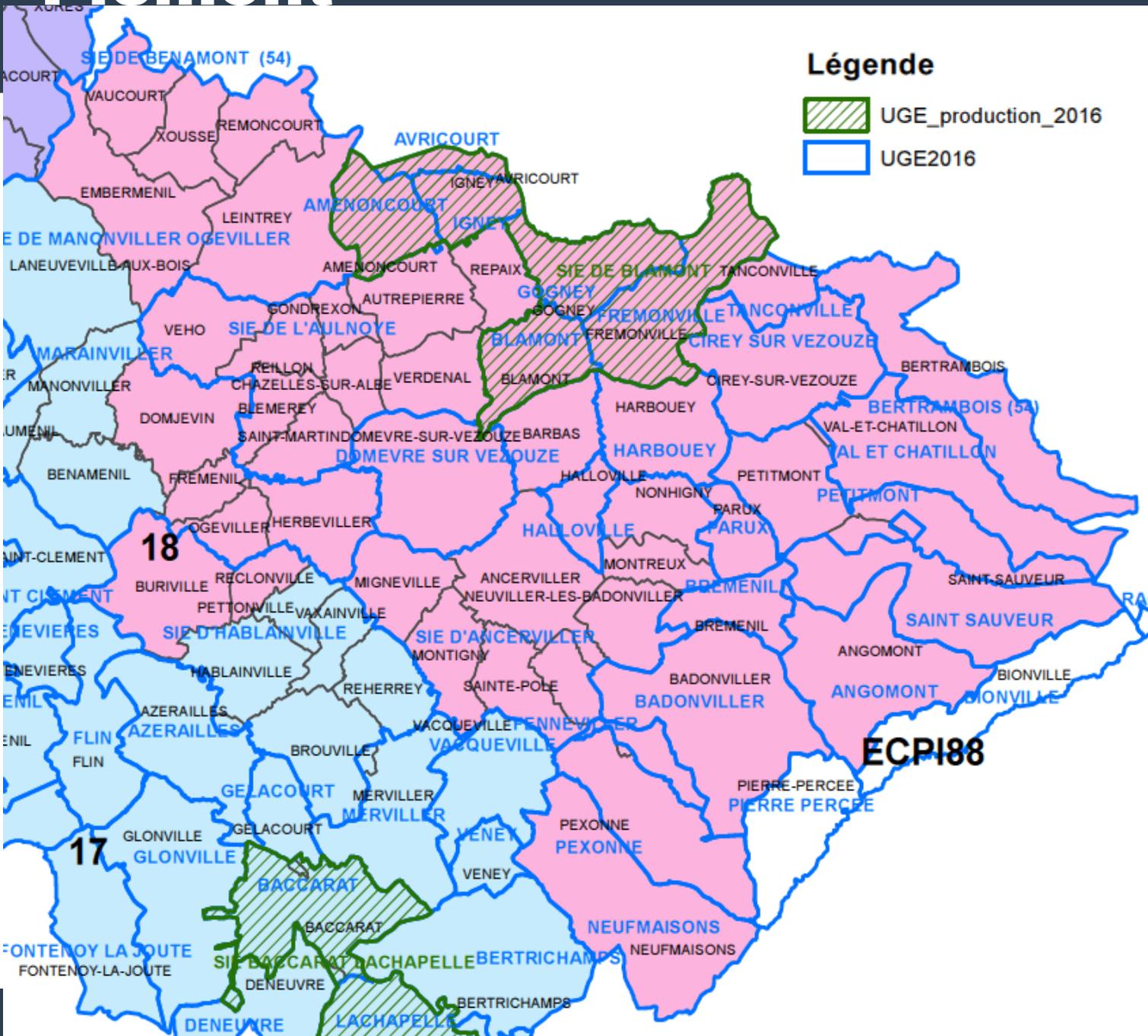
- A cheval sur 2 CC : SIE d'Euron-Mortagne, SIE d'Hablainville, SIE de Manonviller-Ogéville, SIE d'Einville-au-Jard
- SIE Sommerviller-Vitrimont à cheval sur 3 CC

Compétences communales ++ ou intercommunales mais de taille réduite

Compétences Production et Distribution séparées :

- SIE Baccarat-Lachapelle = syndicat de production pour 2 communes
- Chanteheux, Croismare et Réhainviller (en partie) : achat d'eau à Lunéville

Compétences Eau CC Vezouze en Piémont



- **Syndicats à cheval sur plusieurs EPCI :**

- SIE de Manonviller-Ogéviller à cheval sur 2 CC
- SIE d'Hablainville à cheval sur 2 CC

- **Sud du territoire : compétences communales +++**

- **Compétences Production et Distribution séparées :**

- SIE de Blâmont = syndicat de production pour 6 communes (dont 1 en partie)

Compétences assainissement collectif



PREFET DE MEURTHE-ET-MOSELLE

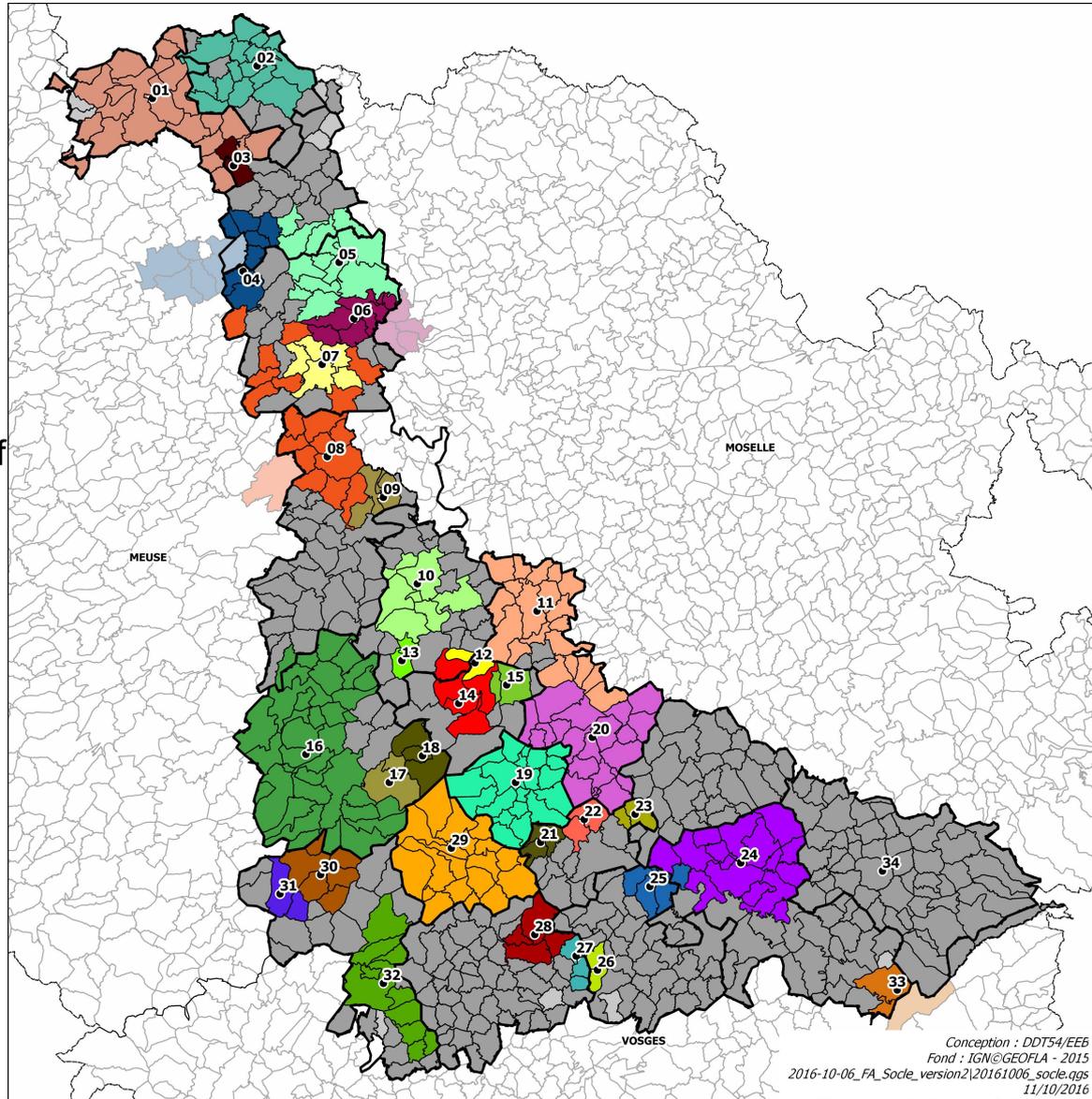
Localisation des services d'assainissement collectif

Limites administratives (2017)

- ☐ Départements
- ☐ EPCI
- ☐ Communes

Services d'assainissement collectif

- 01 - CC TERRE LORRAINE DU LONGUYONNAIS
- 02 - SY AGGLO LONGWY (SIAAL)
- 03 - SY BOISMONT - MERCY LE BAS
- 04 - SY PIENNES
- 05 - SY CONTRAT RIVIERE WOIGOT
- 06 - SY DES EAUX DE LA VALLE DE L'ORNE (ORNE AVAL)
- 07 - SY JARNISY
- 08 - SY SOIRON
- 09 - SY VAL DE MAD
- 10 - SY CYCLE D'EAU
- 11 - CC SEILLE ET MAUCHERE
- 12 - SY MILLERY-AUTREVILLE
- 13 - SY GRISOURT-VILLERS
- 14 - SY BASSIN DE POMPEY
- 15 - SY VAL DE MAUCHERE
- 16 - CC TOULOUS
- 17 - SY GONDREVILLE FONTENOY
- 18 - SY SEXEY VELAINE AINGERAY
- 19 - METROPOLE du GRAND NANCY
- 20 - CC GRAND COURONNE
- 21 - SY VERMOIS
- 22 - SY ST NICOLAS DE PORT-VARANGEVILLE
- 23 - SY SANON
- 24 - CC LUNEVILLOIS
- 25 - SY BLAINVILLE DAMELEVIERES
- 26 - SY BAYON VIRECOURT
- 27 - SY CHALET-SIAC
- 28 - SY FONTAINES DU MADON
- 29 - CC MOSELLE ET MADON
- 30 - SY BOUVADE
- 31 - SY AROFFE
- 32 - SY COTES DE SAINT-AMON
- 33 - SY CLAIRUPT
- 34 - COMMUNE
- ☐ COMMUNES NON CONCERNEES



Conception : DDT54/EEB
Fond : IGN@GEOFLA - 2015
2016-10-06_FA_Socle_version2|20161006_socle.qgs
11/10/2016

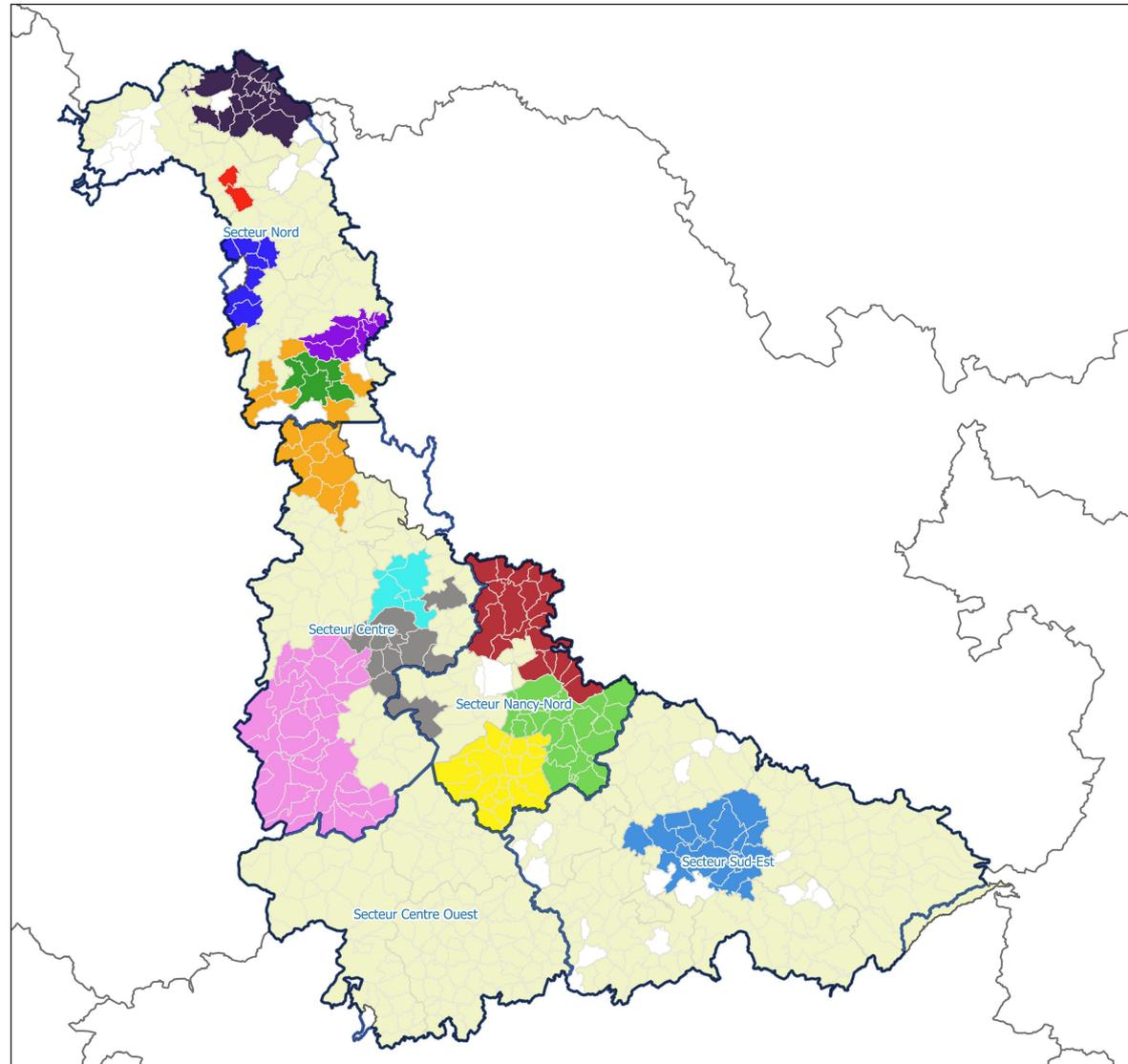
344 collectivités ayant la compétence d'assainissement collectif

- 8 EPCI FP (128 communes),
- 25 Syndicats (130 communes)
- 311 communes

Compétences assainissement non collectif

27 services
d'assainissement non
collectif :

- 6 EPCI FP,
- 7 Syndicats,
- 14 communes



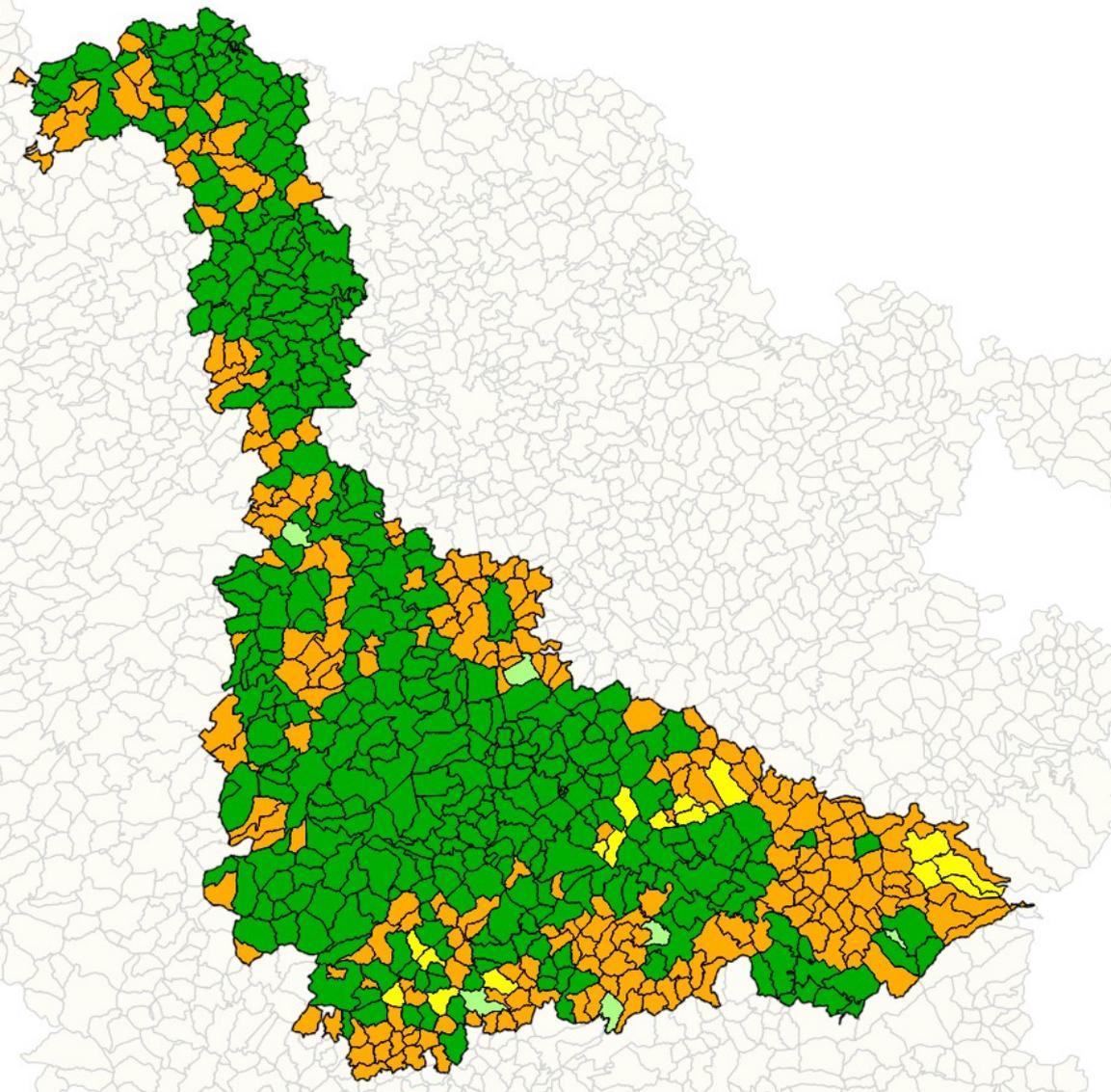
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
PRÉFET DE MEURTHE-ET-MOSELLE

Localisation des services d'assainissement non-collectif

Légende

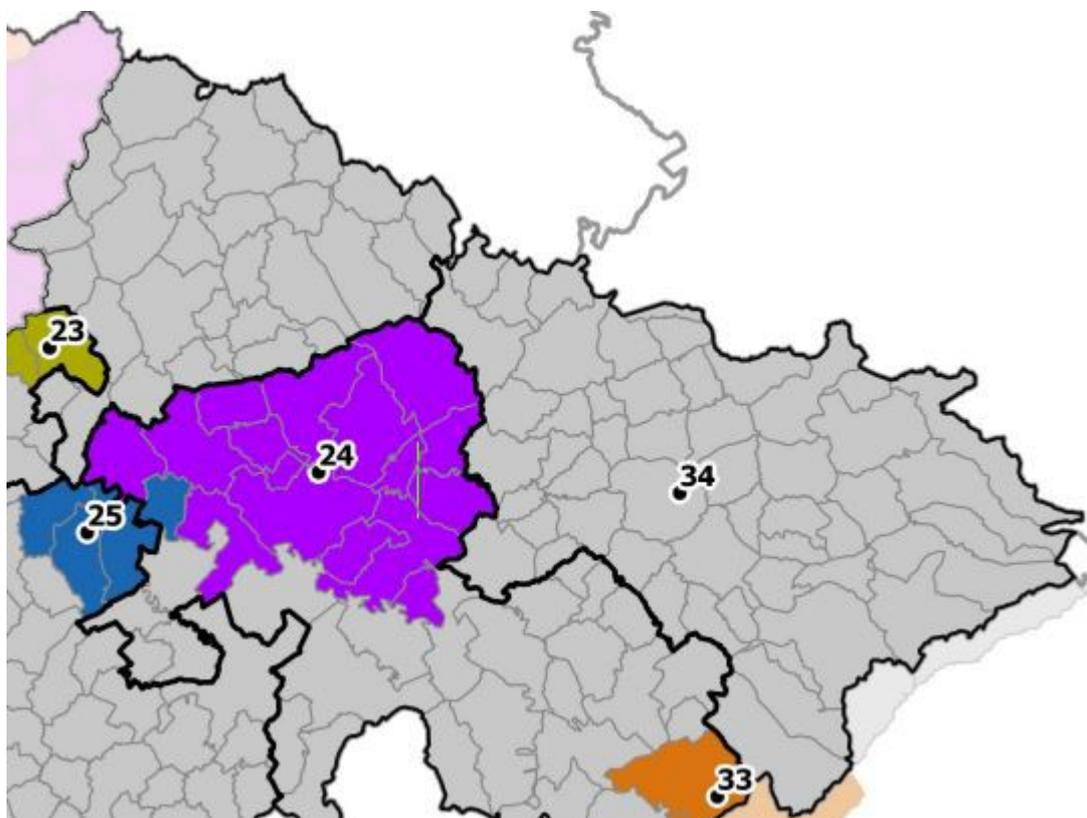
- ▭ Limite intercommunalité
- ▭ Secteur
- METROPOLE du GRAND NANCY
- CC GRAND COURONNE
- CC SEILLE ET MAUCHERE
- CC TOULOUS
- CC LUNEVILOIS
- SY AGGLO LONGWY (SIAAL)
- SY BOISMONT - MERCY LE BAS
- SY CYCLE D'EAU
- SY DES EAUX DE LA VALLE DE L'ORNE (ORNE AVAL)
- SY JARNISY
- SY PIENNES
- SY SOIRON
- SY ASSAINISSEMENT AUTONOME
- COMMUNES

Etat de l'assainissement dans le département



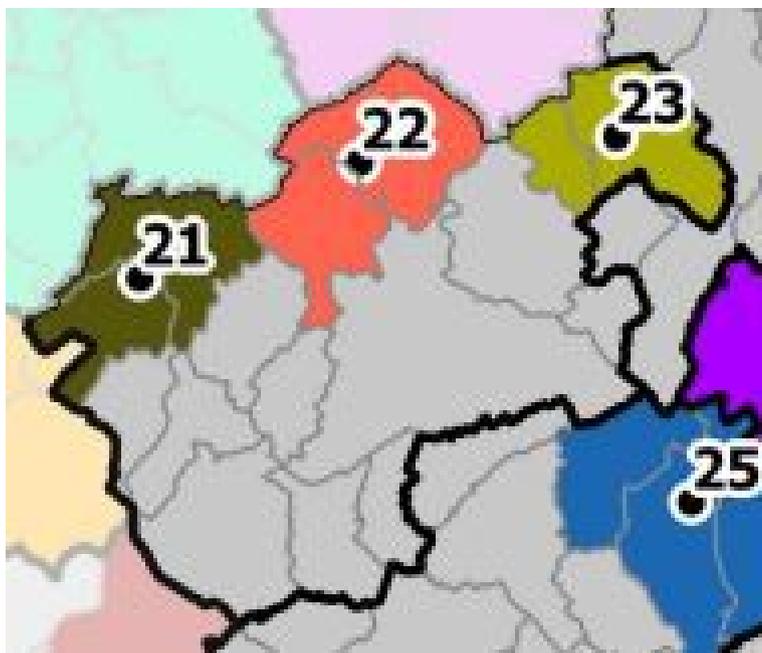
<input checked="" type="checkbox"/>	■	PAS DE STEP
<input checked="" type="checkbox"/>	■	ETUDE EN COURS
<input checked="" type="checkbox"/>	■	STEP EN TRAVAUX
<input checked="" type="checkbox"/>	■	STEP EXISTANTE

Secteur Sud-Est : compétences assainissement



- **CC Pays du Sanon**
 - AC : communes
 - ANC : SDAA (inconnu pour Coincourt)
- **CC de Vezouze en Piémont**
 - AC : communes
 - ANC : SDAA sauf pour Neuviller-les-badonviller, et inconnu pour communes de Frémenil, Reillon, Saint-Martin, Badonviller, Saint-maurice-aux forges, sainte-pôle, saint-sauveur.

Secteur Sud-Est : compétences assainissement



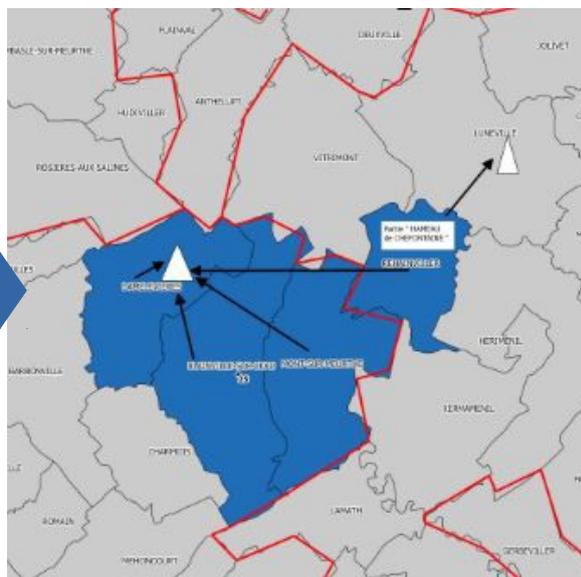
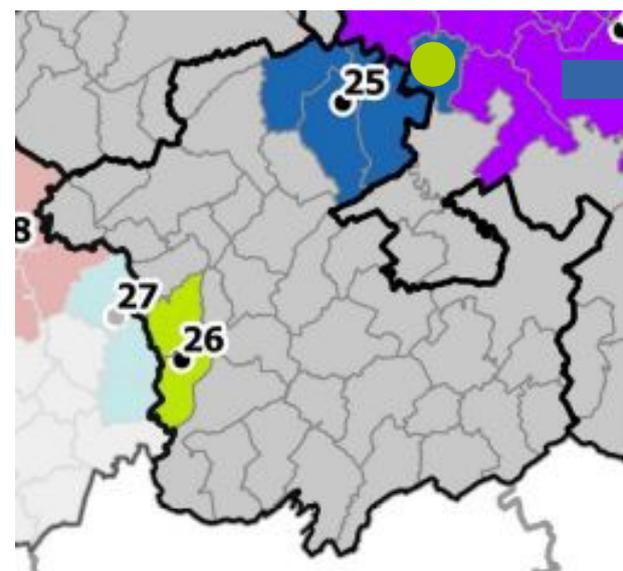
- **CC des Pays du Sel et du Vermois**

- AC :

- SY Sânon (23)
- SY Vermois (21) : traitement uniquement- collecte aux communes
- SY saint nicolas de port-Varangéville (22) : traitement uniquement- collecte aux communes
- et communes pour le reste

- ANC : SDAA (inconnu pour Azelot, manoncourt en Vermois et Tonnoy)

Secteur Sud-Est : compétences assainissement



CC Meurthe-Mortagne- Moselle

– AC :

- SY Blainville Damelevières (25) : Réhainviller, depuis le 01/01/2017 n'est plus adhérent au syndicat et est maintenant dans le périmètre de la CC Territoire de Lunéville à Baccarat : problématique liée à l'agglomération d'assainissement
- commune.
- SY Bayon Virecourt (26)
- communes pour le reste

– ANC :

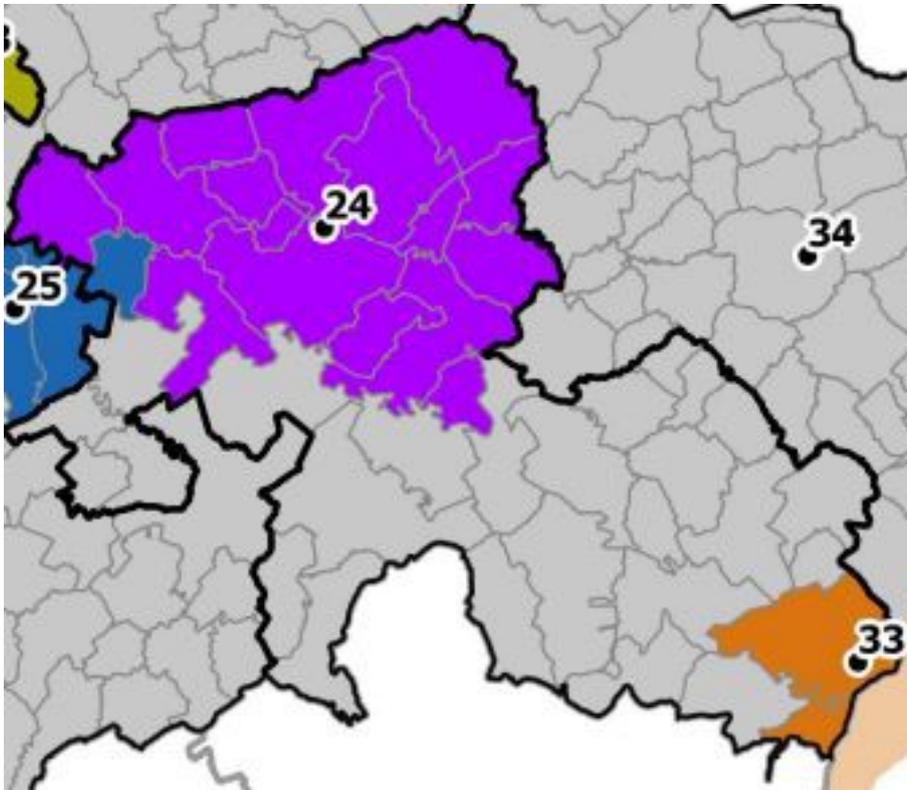
- SDAA et inconnu pour communes de Haigneville, Villacourt et Rémenoville

« agglomération d'assainissement » :

définie à l'article 2 de la directive ERU et à l'article R. 2224-6 du CGCT

« zone dans laquelle la population et/ou les activités économiques sont suffisamment concentrées pour qu'il soit possible de collecter les eaux urbaines résiduaires pour les acheminer vers un système de traitement des eaux usées ou un point de rejet final »

Secteur Sud-Est : compétences assainissement



- CC du Territoire de Lunéville à Baccarat
 - AC et ANC :
 - Ex CC Lunévillois (24)
 - AC :
 - SY Clairupt (33) : que traitement, collecte aux communes
 - communes pour le reste
 - ANC :
 - hors Ex CC Lunévillois : SDAA et inconnu pour communes de Fraimbois, Xermanenil, Hablainville, Reherrey et Vaxainville

Secteur Sud-Est : synthèse par EPCI

- **CC Vezouze en Piémont et CC du Pays du Sanon**

- Assainissement uniquement communal :

- réflexion sur le transfert des compétences aux CC

- Eau potable :

- CC Vezouze en Piémont : Nord du territoire organisé en syndicats dont 2 à cheval sur 2 CC et partie Sud avec compétences communales +++

- CC du Pays de Sânon : compétences Syndicats majoritaires

- réflexions à mener pour intégrer les compétences des communes isolées et des syndicats vers les nouvelles CC

- Gemapi : CCs compétentes + syndicat médian seille sur CCPS
Réflexion à mener en lien avec EPTB Meurthe Madon

- + sur le BV de la Seille (CC Pays du Sanon) : réflexion en lien avec les EPCI et syndicats de la Seille

Secteur Sud-Est : synthèse par EPCI

• CC des Pays du Sel et du Vermois

- Assainissement majoritairement communal + 3 syndicats intégrés :
 - ➔ réflexion sur le transfert des compétences communales et des syndicats vers la CC
- Eau potable :
 - Compétences syndicats majoritaires dont 1 à cheval sur 2 CC et 1 autre sur 3 CC (Sommerviller-vitrimont)
 - ➔ réflexions à mener pour intégrer les compétences des communes isolées et des syndicats intégrés ou à cheval sur 2 CC vers la nouvelle CC et sur l'évolution du syndicat à cheval sur 3 CC
- Gemapi : réflexion sur évolution des compétences préexistantes au sein de la CC, en lien avec EPTB MM

Secteur Sud-Est : synthèse par EPCI

- **CC de Meurthe-Mortagne-Moselle/ CC du Territoire de Lunéville à Baccarat**
 - Assainissement, majoritairement communal sauf territoire « ex CC du Lunévillois »), 2 syndicats intégrés et 1 à cheval sur les 2 EPCI
 - ➔ réflexion sur le transfert des compétences des communes et syndicats intégrés vers les CC et entre les 2 EPCI pour le syndicat à cheval sur les 2 CC.
 - Eau potable :
 - CC Meurthe, Mortagne, Moselle : territoire organisé en syndicats dont 1 majoritaire sur le territoire
 - CC du Territoire de Lunéville à Baccarat : compétences communales +++, plusieurs syndicats à cheval sur 2 ou 3 CC (sommerviller-vitrimont)
 - ➔ réflexions à mener pour intégrer les compétences des communes isolées et des syndicats intégrés ou à cheval sur 2 CC vers les nouvelles CC et sur l'évolution du syndicat à cheval sur 3 CC
 - Gemapi : réflexion sur évolution des compétences préexistantes au sein des ex CC, en lien avec EPTB MM

Partie 3-

État des lieux des compétences du territoire

- Structures compétentes dans les domaines milieux, eau potable, assainissement collectif et non collectif :
état départemental puis zoom sur les EPCI du secteur
 - Synthèse par EPCI FP

Compétences Eau potable

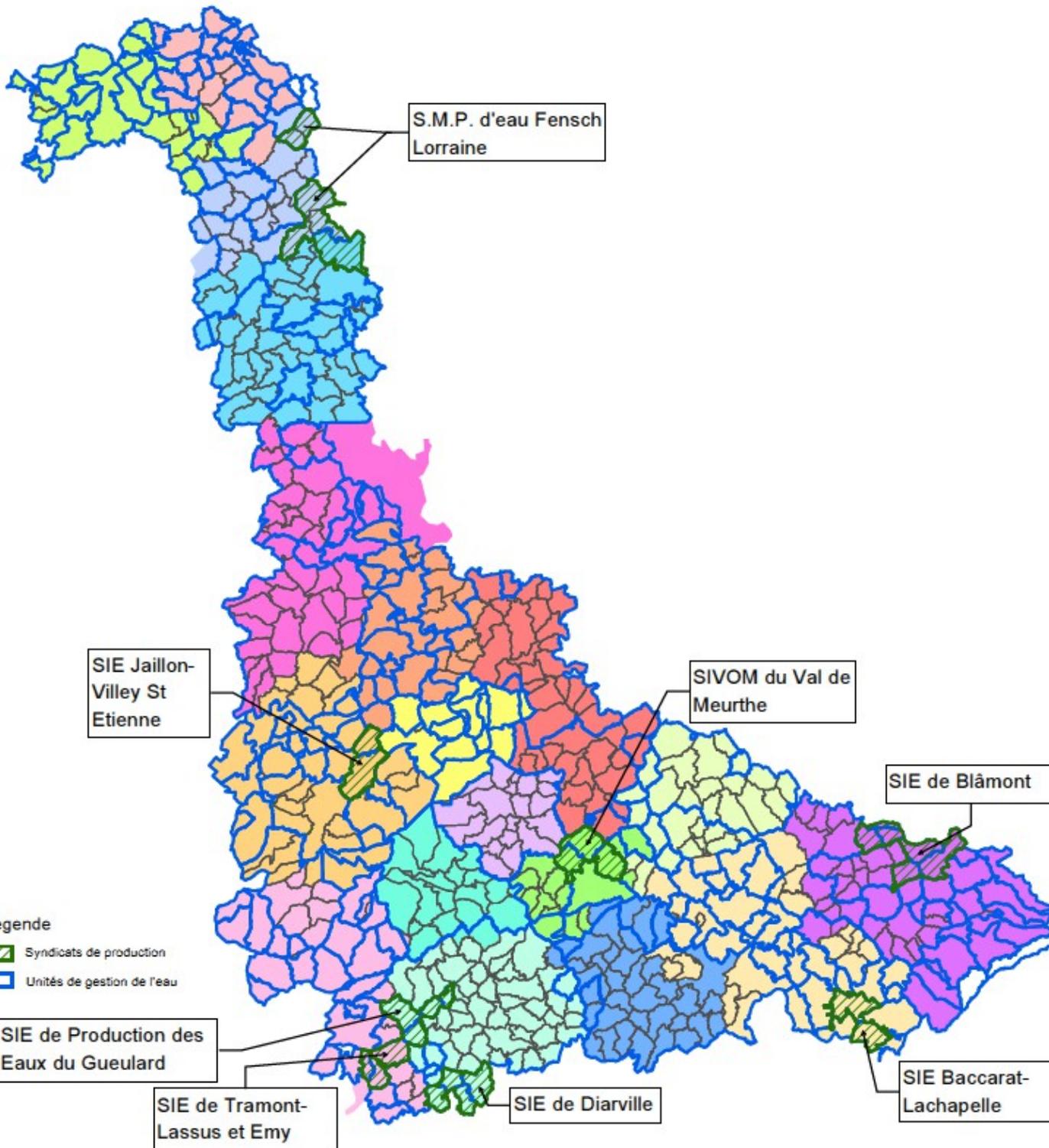
248 structures ayant la compétence Eau :

- 189 communes
- 4 EPCI FP
- 55 syndicats

Compétences variables :

- Production seule : 8 structures
- Distribution seule : 65
- P et D : 172

**85 % des captages de
Meurthe-&Moselle protégés
(395 sur 467)**

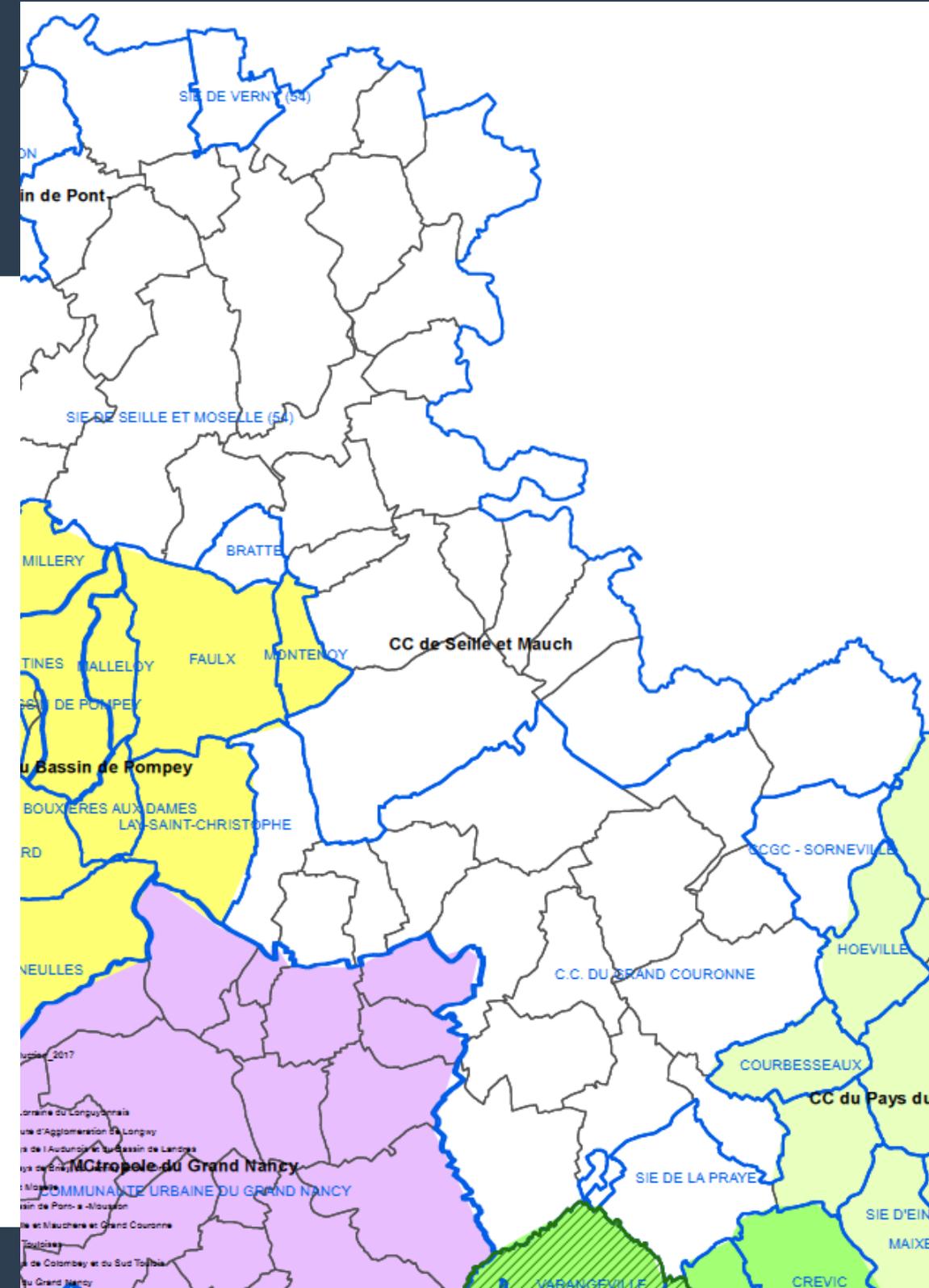


Compétences eau potable

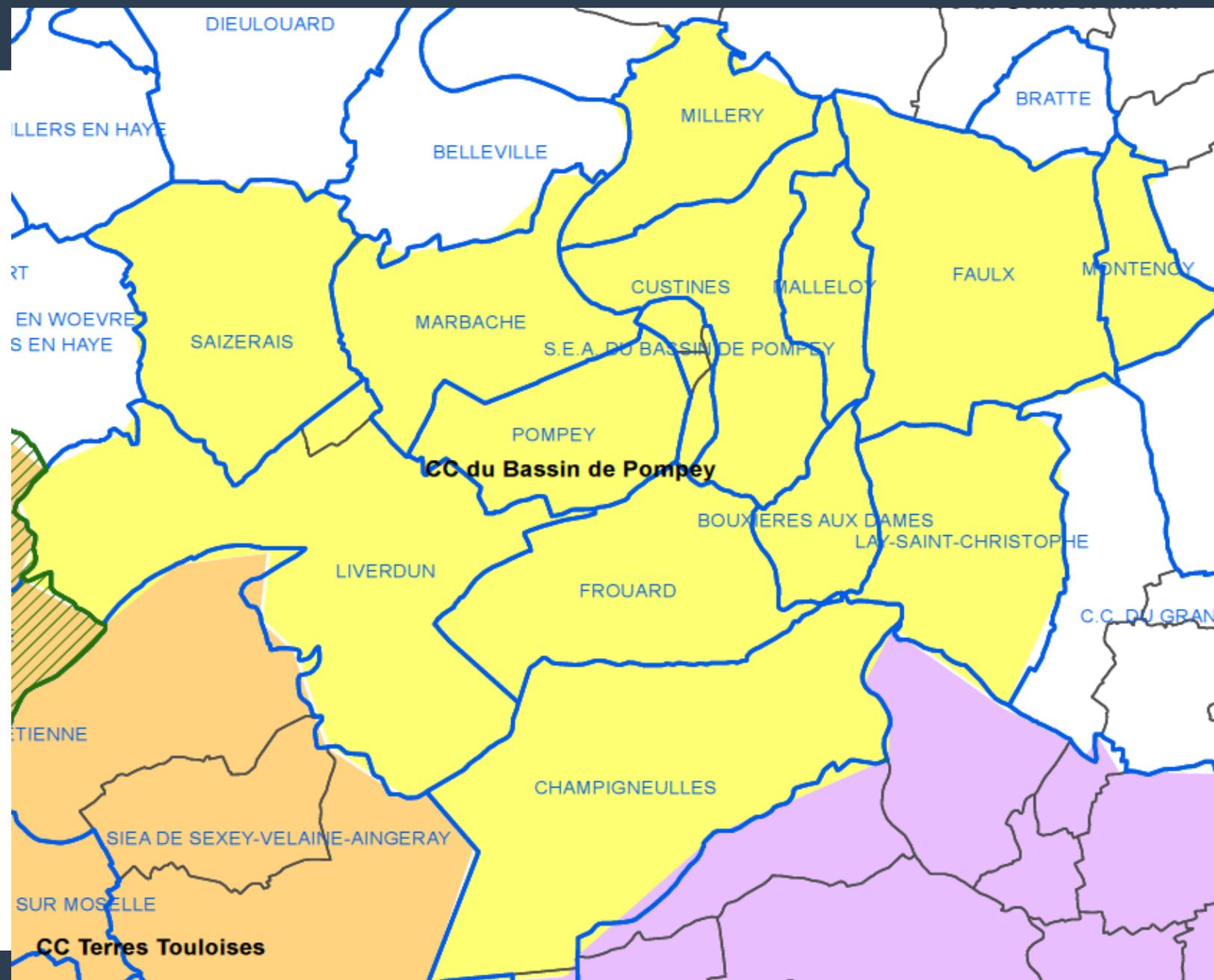
- **Métropole du Grand Nancy : compétente pour l'ensemble des communes.**
- **CC Seille et Mauchère – Gd Couronné :**
 - Qualité de l'eau potable : problématique nitrates et pesticides sur les ressources alimentant le SIE Seille et Moselle (historique) en cours de gestion

Compétences eau potable CC Seille et Mauchère - Gd Couronné

- « ex »-CC du Gd Couronné (CCGC) compétente
- Syndicats à cheval sur plusieurs EPCI et/ou interdépartementaux :
 - SIE Seille et Moselle 54/57 et à cheval sur 3 EPCI
 - SIE de la Praye à cheval sur 2 EPCI mais alimenté à 100 % par la CCGC
 - SIE de Verny (57) Raucourt adhérent



Compétences eau potable CC Bassin de Pompey



Compétences communales +++ (sauf Frouard) avec alimentation en eau potable par communes ou syndicats voisins :

- Saizerais alimenté par Liverdun
- Lay-St-Christophe alimenté par CC Gd Couronné
- SEA Bassin de Pompey alimenté par Pompey
- Pompey interconnecté avec SIE Oubry-Moselle (secours)

Compétences assainissement collectif



PREFET DE MEURTHE-ET-MOSELLE

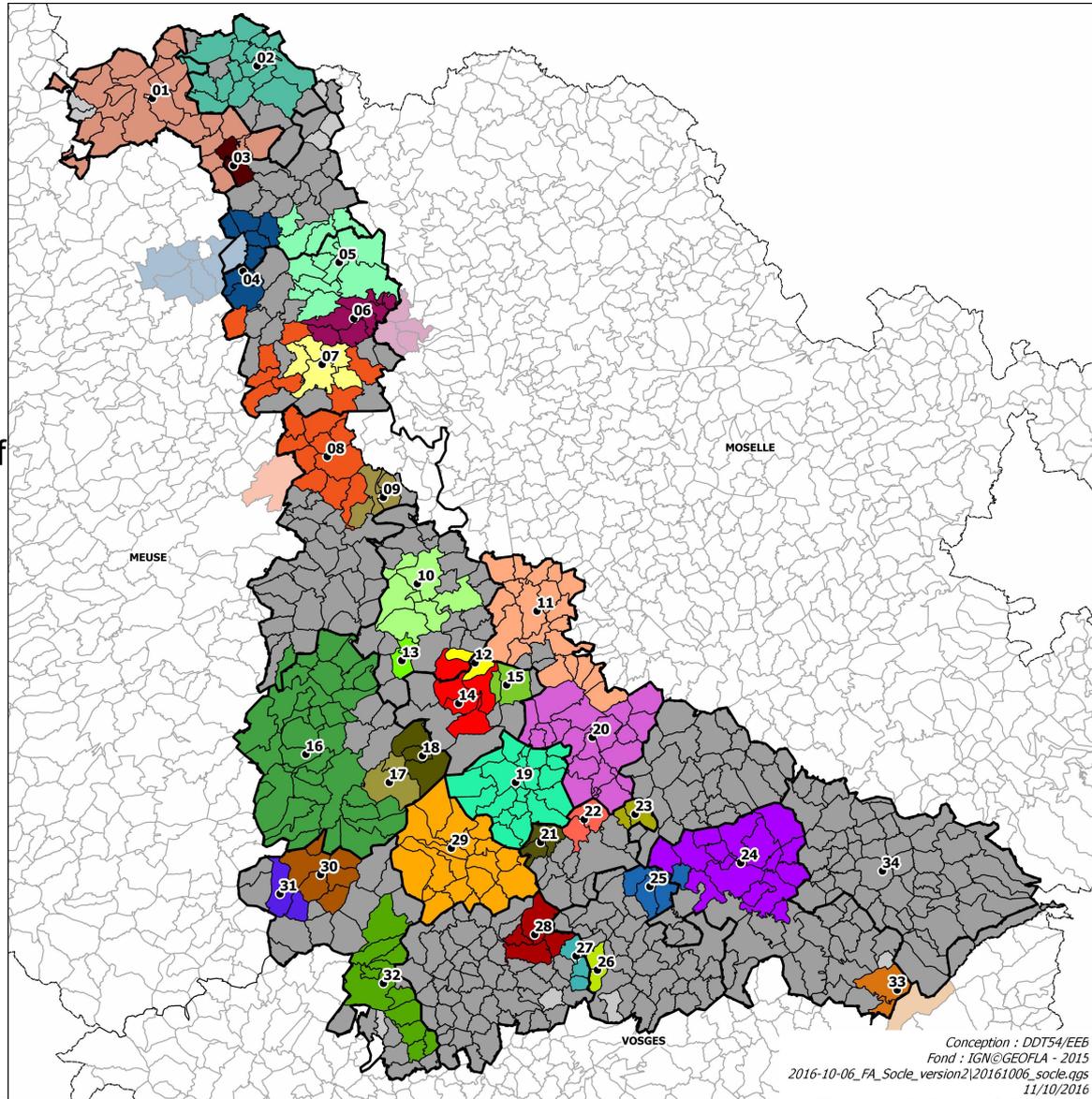
Localisation des services d'assainissement collectif

Limites administratives (2017)

- Départements
- EPCI
- Communes

Services d'assainissement collectif

- 01 - CC TERRE LORRAINE DU LONGUYONNAIS
- 02 - SY AGGLO LONGWY (SIAAL)
- 03 - SY BOISMONT - MERCY LE BAS
- 04 - SY PIENNES
- 05 - SY CONTRAT RIVIERE WOIGOT
- 06 - SY DES EAUX DE LA VALLE DE L'ORNE (ORNE AVAL)
- 07 - SY JARNISY
- 08 - SY SOIRON
- 09 - SY VAL DE MAD
- 10 - SY CYCLE D'EAU
- 11 - CC SEILLE ET MAUCHERE
- 12 - SY MILLERY-AUTREVILLE
- 13 - SY GRISOURT-VILLERS
- 14 - SY BASSIN DE POMPEY
- 15 - SY VAL DE MAUCHERE
- 16 - CC TOULOUS
- 17 - SY GONDREVILLE FONTENOY
- 18 - SY SEXEY VELAINE AINGERAY
- 19 - METROPOLE du GRAND NANCY
- 20 - CC GRAND COURONNE
- 21 - SY VERMOIS
- 22 - SY ST NICOLAS DE PORT-VARANGEVILLE
- 23 - SY SANON
- 24 - CC LUNEVILLOIS
- 25 - SY BLAINVILLE DAMELEVIERES
- 26 - SY BAYON VIRECOURT
- 27 - SY CHALET-SIAC
- 28 - SY FONTAINES DU MADON
- 29 - CC MOSELLE ET MADON
- 30 - SY BOUVADE
- 31 - SY AROFFE
- 32 - SY COTES DE SAINT-AMON
- 33 - SY CLAIRUPT
- 34 - COMMUNE
- COMMUNES NON CONCERNEES



Conception : DDT54/EEB
Fond : IGN@GEOFLA - 2015
2016-10-06_FA_Socle_version2|20161006_socle.qgs
11/10/2016

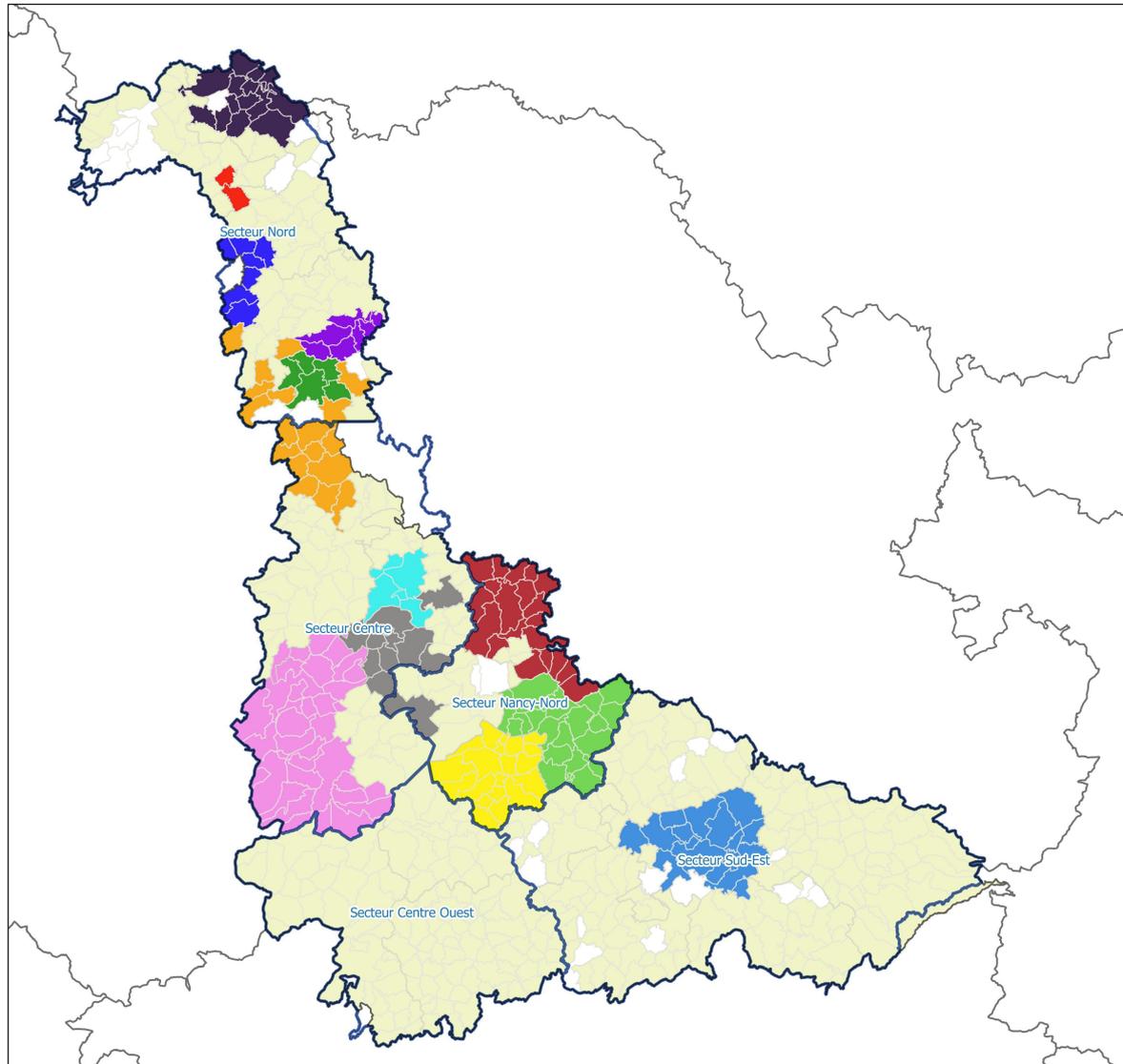
344 collectivités ayant la compétence d'assainissement collectif

- 8 EPCI FP (128 communes),
- 25 Syndicats (130 communes)
- 311 communes

Compétences assainissement non collectif

27 services
d'assainissement non
collectif :

- 6 EPCI FP,
- 7 Syndicats,
- 14 communes



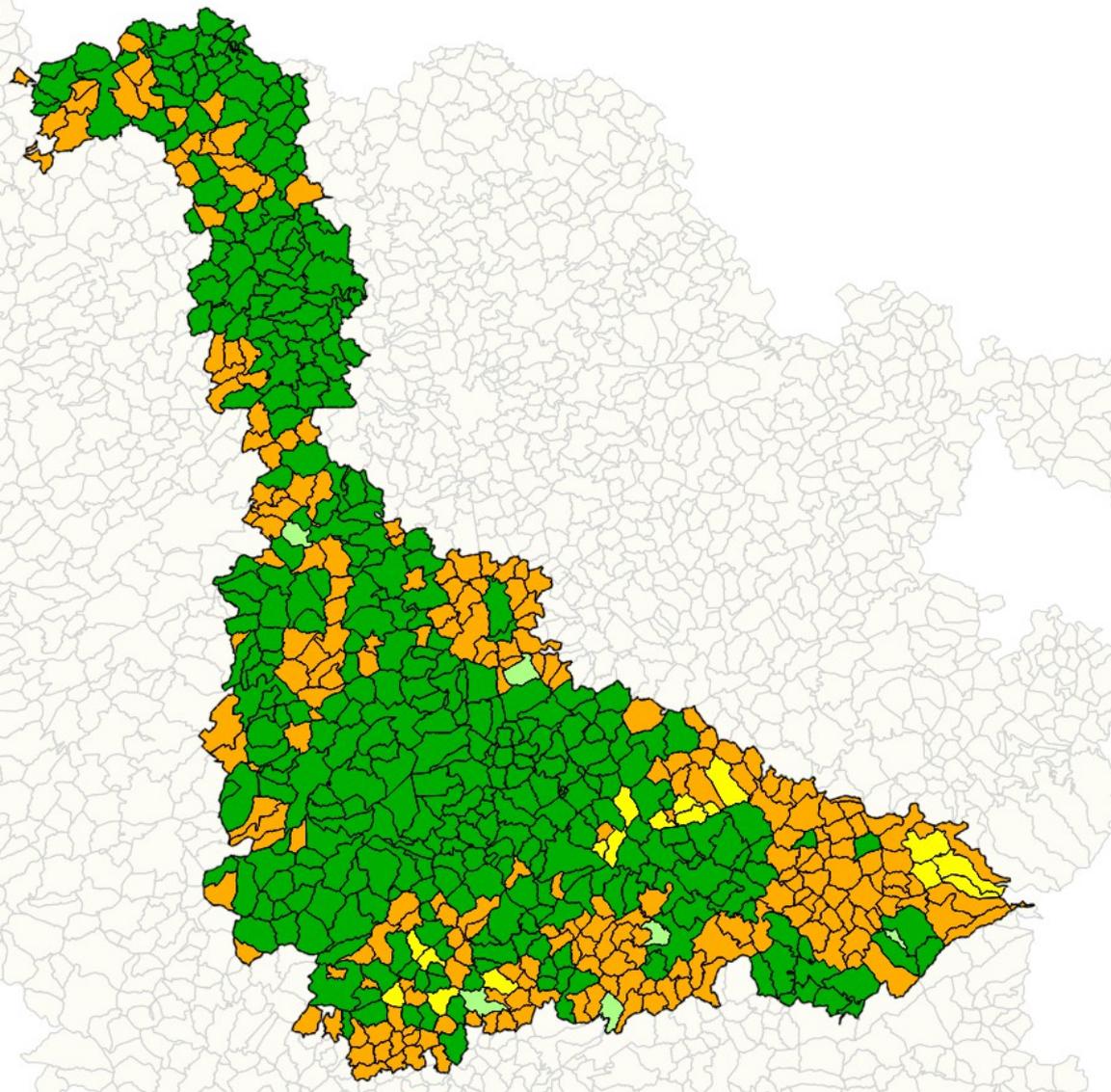
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
PRÉFET DE MEURTHE-ET-MOSELLE

Localisation des services d'assainissement non-collectif

Légende

- ▭ Limite intercommunalité
- ▭ Secteur
- ▭ METROPOLE du GRAND NANCY
- ▭ CC GRAND COURONNE
- ▭ CC SEILLE ET MAUCHÈRE
- ▭ CC TOULOIS
- ▭ CC LUNEVILLOIS
- ▭ SY AGGLO LONGWY (SIAAL)
- ▭ SY BOISMONT - MERCY LE BAS
- ▭ SY CYCLE D'EAU
- ▭ SY DES EAUX DE LA VALLE DE L'ORNE (ORNE AVAL)
- ▭ SY JARNISY
- ▭ SY PIENNES
- ▭ SY SOIRON
- ▭ SY ASSAINISSEMENT AUTONOME
- ▭ COMMUNES

Etat de l'assainissement dans le département



<input checked="" type="checkbox"/>	■	PAS DE STEP
<input checked="" type="checkbox"/>	■	ETUDE EN COURS
<input checked="" type="checkbox"/>	■	STEP EN TRAVAUX
<input checked="" type="checkbox"/>	■	STEP EXISTANTE

Nancy et Nancy Nord : compétences assainissement

Collecte
et
Traitement
AC et ANC

- **Métropole Grand Nancy :**

- la CC (19)

- **CC Seille et Mauchère/ Grand couronné :**

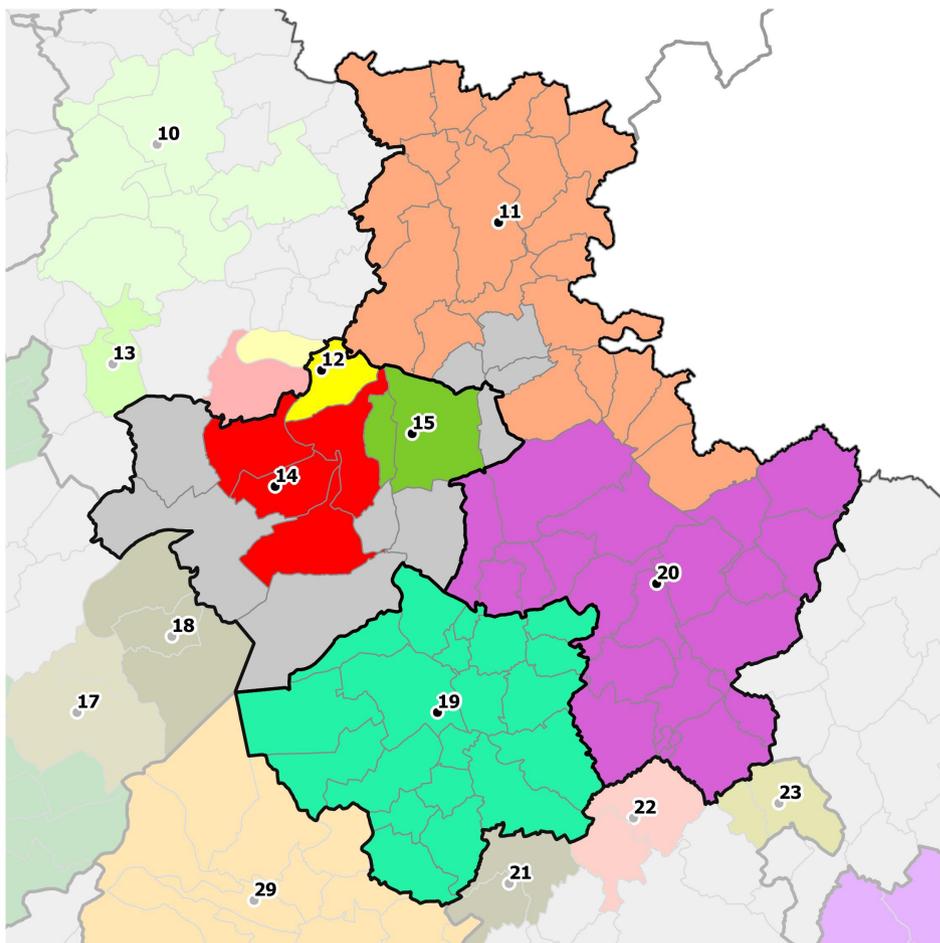
- La CC
- Bratte, Moivrons et Villers les moivrons ont intégré le périmètre de la nouvelle CC en 2017 alors qu'elles étaient isolées jusque fin 2016 : avaient les compétences AC et adhéraient au SDAA pour l'ANC.

- **CC du Bassin de Pompey :**

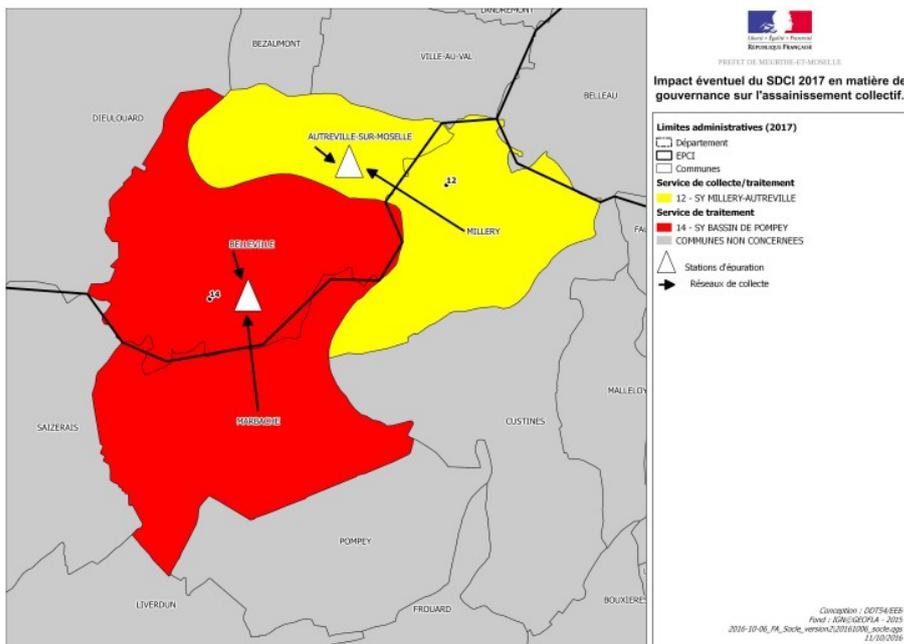
ANC : SDAA (pas de service connu pour Faulx et Malleloy)

AC

- 6 communes
- SY Val de Mauchère (15)
- SY Millery-Autreville (12)
- SEA Bassin de Pompey (14) : multitude de situations sur le périmètre de ce syndicat



Nancy et Nancy Nord : compétences assainissement



• CC du Bassin de Pompey

- SY Millery-Autreville (12) : l'agglomération d'assainissement gérée par ce syndicat est à cheval sur 2 EPCI (Bassin de Pompey et de Pont à Mousson)
- SEA Bassin de Pompey (14) : cas de l'agglomération d'assainissement Belleville-Marbache à cheval également sur les 2 EPCI

« agglomération d'assainissement » : définie à l'article 2 de la directive ERU et à l'article R. 2224-6 du code général des collectivités territoriales
« zone dans laquelle la population et/ou les activités économiques sont suffisamment concentrées pour qu'il soit possible de collecter les eaux urbaines résiduaires pour les acheminer vers un système de traitement des eaux usées ou un point de rejet final »

Synthèse : métropole du grand Nancy et CC Seille et Mauchère- Gd Couronné

→ ont déjà tout ou partie des 3 compétences avant le 01/01/2017

- Compétence assainissement (collectif et non collectif) déjà détenue par ces EPCI FP : pas d'évolutions attendues
- Eau :
 - Compétence déjà détenue par la métropole de Nancy.
 - Compétence détenue par l'ex-CCGC et des syndicats exclusivement
 - Réflexion à mener par CC SM-GC avec ces structures
- Réflexion sur la compétence GEMAPI à organiser sur le territoire, en particulier sur le bassin de la Seille entre EPCI et Syndicats de rivières existants pour organiser une structuration interdépartementale 54 -57

Synthèse : CC du Bassin de Pompey

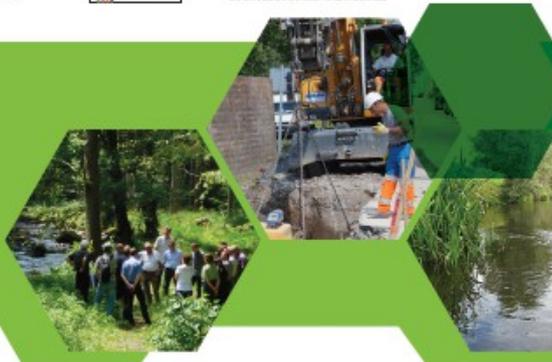
- Assainissement :
 - 1 syndicat (val de mauchère) intégré à la CCBP,
 - 2 syndicats à cheval sur CCBP et CC BPAM
 - et des communes autonomes
- ➔ Réflexions :
 - pour intégrer les compétences des communes autonomes et du syndicat val de mauchère vers la CCBP
 - Entre les 2 CC concernées pour articuler les modalités de gestion des agglomérations d'assainissement de Belleville-Marbache et Millery-Autreville.
- Eau potable : compétences communales +++
- GEMAPI : réflexion à mener en lien avec l'EPTB

Partie 4-

Les aides apportées dans le cadre des réflexions sur la gouvernance

RÉFORME TERRITORIALE

Anticiper l'évolution de vos compétences



L'agence de l'eau vous accompagne

En application de la loi du 27 janvier 2014 de Modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles (dite loi MAPTAM) et de la loi du 7 août 2015 portant Nouvelle organisation territoriale de la république, ou loi NOTRe

- la compétence "gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations" (GEMAPI) sera obligatoirement transférée aux communautés de communes, communautés d'agglomérations, communautés urbaines et métropoles à partir du 1^{er} janvier 2018.

Ces EPCI à fiscalité propre pourront transférer tout ou partie de cette compétence à des syndicats de bassins versants tels que les EPAGE (établissements publics d'aménagement et de gestion de l'eau, à vocation opérationnelle) ou les EPTB (établissements publics territoriaux, à vocation de coordination).

- ces mêmes collectivités se verront par ailleurs confier les compétences "eau potable et assainissement" au 1^{er} janvier 2020 au plus tard.

La compétence "assainissement" est une compétence globale, non divisible, incluant l'assainissement collectif, l'assainissement non collectif et la gestion des eaux pluviales.

Cette évolution à court terme nécessite d'anticiper les décisions à prendre autour de questions structurantes : quel regroupement pertinent ? Quelle incidence financière ? Quelle opportunité quant à la prise en charge de l'ensemble des compétences ? Quel état des lieux du patrimoine à gérer ? Quelle marge de manœuvre financière ? Quels investissements nécessaires à moyen et long terme ?

L'agence de l'eau Rhin-Meuse vous apporte une réponse concrète en finançant **jusqu'à 80%** des études d'organisation locale des compétences de l'eau (transfert de compétences, préfiguration de compétences, structuration de la maîtrise d'ouvrage, stratégie financière...).

Aides spécifiques aux études de gouvernance

Subvention de 80 %



BASSIN RHIN-MEUSE

1/3 DES COURS D'EAU sans maîtrise d'ouvrage GEMAPI

BASSIN RHIN-MEUSE

Actuellement 1 600 SERVICES d'assainissement et d'eau potable dont 49% sont des collectivités de moins de 500 habitants

Objectif 2020 : de 300 à 400 services

Pour en savoir plus : www.eau-rhin-meuse.fr

MERCI DE VOTRE ATTENTION